

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES
TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2019 - VOLET TARIFAIRE

DOSSIER : R-4058-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Me MARC TURGEON et
M. FRANÇOIS ÉMOND

AUDIENCE DU 26 NOVEMBRE 2018

VOLUME 1

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY et
Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE
avocats de la Régie

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
avocat d'Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et
l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-
ARQ);

Me PIERRE PELLETIER
avocat de l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec;

Me NICOLAS DUBÉ
avocat d'Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me Delphine Pittet
avocate de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (section Québec) (FCEI).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE HQT - PANEL 1	
MARC BOUCHER	
STÉPHANE VERRET	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	16
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	31
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DELPHINE PITTET	65
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	66
PREUVE DE HQT - PANEL 2 - Efficience et maintenance	
MARIE-CHRISTINE AYOUB	
MARIE-JOSÉE ROBY	
STEVE CHAGNON	
LOUIS VECI	
PATRICK DOYLE	
STÉPHANE VERRET	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	99
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	167

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : Compléter le tableau R2.1 de la page 9 de B-0069 en y ajoutant une ligne qui contient l'information pour l'indicateur impact des IFD (demandé par l'AHQ-ARQ)	171
E-2 (HQT) : Indiquer si le « Nb.Clients » est le nombre de clients interrompus ou le nombre de clients total du Distributeur (demandé par AHQ-ARQ)	190
E-3 (HQT) : Fournir le calendrier des mises en service du CGLC pour les années 2018, 2019 et 2020 en termes de mégawatts de gain sur les limites de transit en réseau noble (demandé par AHQ-ARQ)	220
E-4 (HQT) : Valider si le gain en réseau peut se départager entre le corridor Baie James et le corridor Manic et, le cas échéant, s'ils se partagent les mégawatts dans chacun des cas (demandé par l'AHQ-ARQ)	225

R-4058-2018
26 novembre 2018

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0119 : Présentation du panel 1	16
B-0120 : Présentation du panel 2	99

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-sixième
2 (26e) jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-six (26)
8 novembre deux mille dix-huit (2018), dossier
9 R-4058-2018. Demande du Transporteur de
10 modification des tarifs et conditions des services
11 de transport pour l'année 2019 - Volet tarifaire.
12 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître
13 Lise Duquette, présidente de la formation, maître
14 Marc Turgeon et monsieur François Émond.
15 Les procureurs de la Régie sont maître Annie
16 Gariépy et maître Jean-François Ouimette.
17 La demanderesse est Hydro-Québec Transport
18 représentée par maître Yves Fréchette.

19 Les intervenants à la présente audience sont :
20 Association hôtellerie Québec et Association des
21 restaurateurs du Québec représentées par maître
22 Steve Cadrin;
23 Association québécoise des consommateurs
24 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie
25 forestière du Québec représentés par maître Pierre

1 Pelletier;
2 Énergie Brookfield Marketing représentée par maître
3 Nicolas Dubé;
4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
5 (section Québec) représentée par maître Delphine
6 Pittet.

7 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
8 qui désirent présenter une demande ou faire des
9 représentations au sujet de ce dossier?

10 Nous demandons aux participants de bien vouloir
11 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
12 les fins de l'enregistrement et de s'assurer que
13 leur cellulaire est fermé durant la tenue de
14 l'audience. Prenez note qu'aucun breuvage autre que
15 de l'eau et aucune nourriture ne sont permis dans
16 la salle d'audience. Merci.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, bonjour à tous. Il me fait plaisir, au nom
19 de mes collègues et du mien, de vous souhaiter une
20 bonne première journée d'audience. Bonjour. La
21 formation examinera, dans les prochains jours, le
22 dossier tarifaire du Transporteur d'électricité.

23 Permettez-moi de procéder aux consignes
24 d'usage qui ont généralement cours à la Régie.
25 Alors, l'horaire de l'audience est de neuf heures

1 (9 h 00) à plus ou moins quinze heures (15 h 00),
2 avec une pause en matinée et pour le dîner.

3 Nous vous rappelons qu'il est interdit de
4 manger dans la salle d'audience et que les cafés
5 doivent être laissés à l'entrée. Des pichets d'eau
6 sont à votre disposition.

7 La Régie a essayé, comme à son habitude, de
8 tenir compte de l'ensemble des disponibilités des
9 participants. Cela dit, il se peut qu'en fonction
10 de la progression du dossier, le calendrier se
11 trouve modifié. Je compte sur votre collaboration
12 pour négocier entre vous les arrangements
13 nécessaires à la réorganisation de vos
14 participations respectives. Si vous souhaitez
15 proposer des modifications, je vous prierais d'en
16 faire part à madame la greffière à la première
17 occasion.

18 Ce point est particulièrement pour la FCEI.
19 Nous vous avons prévu jeudi matin, mais
20 dépendamment de la question, ça se peut que ce soit
21 mercredi soir ou évidemment, s'il y a des retards,
22 bien là il se pourrait qu'un deuxième groupe glisse
23 le jeudi matin. Alors, je voulais vous prévenir.
24 Voilà!

25 Comme nous l'avons indiqué dans notre

1 correspondance transmise avec le calendrier, la
2 Régie a pris connaissance de la preuve et elle
3 invite les participants à en faire une présentation
4 ciblée. Vous aurez remarqué que nous avons décidé
5 de reporter au trois (3) décembre les
6 argumentations et, à moins que nous ayons pris du
7 retard, vous profiterez d'une partie du jeudi
8 vingt-neuf (29) et du vendredi trente (30) novembre
9 pour vous y préparer.

10 L'équipe de la Régie est composée de madame
11 Claire Larouche, Emanuelle Piché, Geneviève Rivard
12 et messieurs Martin Parent, Jean-François Mondoux,
13 Robert Chaîné et Raymond Paquet. Les procureurs au
14 dossier sont maître Annie Gariépy et Jean-François
15 Ouimette. Madame Larouche est notre chargée de
16 projet dans le présent dossier. Et enfin, madame
17 Isabelle Taleyssat agit comme greffière pour cette
18 audience. Nous avons également notre analyste, je
19 m'excuse, je ne vous avais pas inscrit dans la
20 liste.

21 Avant de passer à une question préliminaire
22 au premier panel du Transporteur, je vous rappelle
23 que dans sa décision procédurale D-2018-125, à la
24 section 3.2, la Régie s'exprimait comme suit. Je
25 m'en excuse, ça va être un peu long, mais je vais

1 vous reprendre les mots de la décision. Alors :

2 Pour l'année tarifaire 2019, le
3 Transporteur propose une hausse de
4 3,0 % des tarifs, soit une
5 augmentation de 146,0 M\$, par rapport
6 aux revenus requis autorisés pour
7 l'année tarifaire 2018. Dans sa
8 Demande, le Transporteur informe la
9 Régie qu'advenant que la décision à
10 l'égard des tarifs finaux ne puisse
11 être rendue avant le premier (1er)
12 janvier 2019, le Transporteur
13 s'adressera à la Régie afin qu'elle
14 déclare provisoires, à compter du 1er
15 janvier 2019, les tarifs des services
16 de transport d'électricité proposés
17 par le Transporteur, incluant ceux des
18 services complémentaires, ainsi que le
19 taux de pertes de transport et le
20 cavalier.

21 (9 h 02)

22 Depuis la décision D-2011-039,
23 lorsqu'elle doit fixer des tarifs
24 provisoires en matière de transport,
25 la Régie se base sur les tarifs

1 proposés par le Transporteur pour
2 l'année témoin, tel qu'ils seront
3 ajustés à la suite de la mise à jour
4 des paramètres financiers et avant la
5 fin de l'année de base.
6 En cas d'écart entre les tarifs
7 provisoires et les tarifs finaux, le
8 montant est remboursé ou récupéré dans
9 le cadre de la facturation dans un
10 lapse de temps relativement court sans
11 application d'intérêt sur l'écart
12 auprès de tous les clients ayant
13 utilisé les services de transport
14 depuis le début de l'année.
15 La Régie note la hausse de trois pour
16 cent (3 %) des tarifs proposés par le
17 Transporteur. Elle est également
18 consciente de l'impact de l'examen du
19 MRI sur le délai pour l'établissement
20 des tarifs deux mille dix-neuf (2019).
21 Dans ces circonstances, elle se
22 demande si la méthode d'établissement
23 des tarifs provisoires appliquée à la
24 suite de la décision D-2011-039
25 demeure pertinente dans le cadre du

1 présent dossier. La Régie souhaite
2 connaître l'opinion des participants
3 sur cette question.

4 Vous aurez évidemment compris de ce dernier
5 paragraphe qu'il est plus probable qu'improbable
6 que la décision sur la portion tarifaire du
7 Transporteur soit rendue subséquemment à celle du
8 Distributeur et que le compte de pass-on pour les
9 coûts de transport du Distributeur soient en
10 conséquence utilisés.

11 Or, nous vous avons lus et nous n'avons pas
12 noté de votre part ni du Transporteur ni des
13 intervenants d'opinion sur cette question. Alors
14 ainsi, à moins que vous soyez neutres quant au
15 résultat de ce questionnement, nous vous suggérons
16 de nous indiquer votre opinion en la matière avec,
17 bien évidemment, les motifs qui sous-tendent votre
18 réflexion. Cette opinion pourra être exprimée lors
19 de votre plaidoirie.

20 Alors, ceci dit, à moins d'une question
21 préliminaire, la Régie est prête à entendre le
22 premier panel du Transporteur. Alors, Maître
23 Fréchette, je ne vois pas de questions
24 préliminaires, c'est à votre tour.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Alors bonjour à tous. Encore une fois, très heureux
3 d'être ici devant vous cette année, Yves Fréchette,
4 bien sûr, pour Hydro-Québec TransÉnergie.

5 Je vous transmets mes salutations mais,
6 évidemment, celles de toute l'équipe de
7 TransÉnergie qui m'accompagne ici ce matin et puis,
8 depuis plusieurs années, le travail à chaque année
9 qu'on vous offre pour être prêts à cette audience,
10 je peux vous dire est important, alors on est très
11 heureux d'être ici encore une fois. Nos salutations
12 s'adressent également aux participants de
13 l'audience qui sont ici ainsi qu'aux membres de
14 l'équipe technique de la Régie, bien sûr.

15 Rapidement, si je reste sur les voies
16 régulières, les curriculum vitae des témoins vous
17 les avez, qui ont été déposés en amont. Je me
18 permettrai, quand on arrivera au panel spécifique,
19 vous avez des nouveaux témoins cette année, des
20 gens qui n'ont pas eu la chance d'être ici devant
21 vous alors j'en profiterai, pour chacun de ces cas-
22 là, de vous les présenter individuellement puis
23 vous pourrez ainsi bien les fixer à l'égard de
24 leurs tâches dans l'organigramme de TransÉnergie.

25 Nous avons bien entendu les consignes que

1 vous nous avez données de concentrer nos propos sur
2 les points forts de nos dossiers respectifs. C'est
3 ce que nous nous sommes employés à faire. Alors,
4 ces aspects-là seront traités.

5 En ce qui concerne, maintenant, l'aspect
6 des tarifs provisoires, cet aspect-là que vous avez
7 couvert, évidemment, je ne vous cache pas qu'on a
8 une idée tout à fait précise du sujet.

9 Ce sujet-là, cependant, a deux volets, a
10 des aspects juridiques, bien sûr, mais il a
11 également aussi des aspects réglementaires qui sont
12 importants. Et je vous invite, peut-être que le
13 panel de commercialisation, en tout cas, monsieur
14 Verret, je vous l'annonce tout de suite, alors ça
15 sera une question pour lui, sera sur tous les
16 panels. Le seul micro qu'il n'a pas c'est le mien.

17 Alors, je vous invite donc à la fois, comme
18 à la boxe: one, two, punch! Alors je vous invite,
19 si vous avez des préoccupations quant à la gestion
20 de la facture, en ce qui concerne les délais de
21 remise aux clients, et cetera, qui sont des aspects
22 beaucoup plus pratiques liés à la gestion de la
23 facture, de les adresser à monsieur Verret ou au
24 panel commercialisation peut-être. À ce moment-là,
25 le panel 3, c'est celui, entre guillemets, qui

1 s'occupe de la relation client-tarif transport, la
2 relation client. Je vous dirais probablement que le
3 panel 3 est le panel tout indiqué pour couvrir ce
4 sujet-là.

5 Formalités accomplies, à moins que vous
6 ayez autre chose, nous en serions à
7 l'assermentation des témoins, Madame la Présidente.

8

9 PREUVE HQT - PANEL 1

10

11 L'an deux mille dix-huit (2018), ce vingt-sixième
12 (26e) jour du mois de novembre, ont comparu :

13

14 MARC BOUCHER, ingénieur, président Hydro-Québec
15 TransÉnergie, ayant une place d'affaires au
16 Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal
17 (Québec);

18

19 STÉPHANE VERRET, directeur, commercialisation et
20 affaires réglementaires, TransÉnergie, ayant une
21 place d'affaires au Complexe Desjardins, Tour Est,
22 19e étage, Montréal (Québec);

23

24 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
25 solennelle, déposent et disent :

1 (9 h 07)

2 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est bien. Avant de procéder avec l'adoption de la
4 preuve, nous avons une présentation pour le panel
5 1, que je vous remets. Vous l'avez déjà mais c'est
6 pour mes collègues, et c'est la pièce HQT-14,
7 document 2 et également, en langage Régie, B-0119.

8

9 B-0119 : Présentation du panel 1

10

11 Alors, pendant que madame la greffière
12 distribue cette aumône ou cette obole, on va
13 procéder, si vous me permettez, à l'adoption de la
14 preuve.

15 Q. **[1]** Alors, Monsieur Boucher, tout d'abord. Ah! On
16 va attendre que madame revienne.

17 Et, bien sûr, le dépôt électronique se fait
18 au moment où je vous en parle, de cette pièce
19 B-0119. Ça va? C'est bien.

20 Alors, Monsieur Boucher, la pièce HQT-1,
21 document 1, qui est intitulé « Présentation de la
22 demande tarifaire 2019 », qui décrit le contexte et
23 les enjeux de votre division a été préparée sous
24 votre contrôle et vous l'adoptez comme étant votre
25 témoignage?

1 M. MARC BOUCHER :

2 R. Oui.

3 Q. **[2]** Merci. Monsieur Verret, la preuve dans ce
4 dossier tarifaire deux mille dix-neuf (2019) du
5 Transporteur a été préparée sous votre contrôle et
6 vous l'adoptez comme étant votre témoignage?

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. Oui.

9 Q. **[3]** Je vous remercie. Alors, ces formalités étant
10 accomplies, nous sommes prêts pour le lancement du
11 panel, alors la parole est à vous, Messieurs.

12 M. MARC BOUCHER :

13 R. Alors, merci. Alors, Madame la Présidente,
14 Messieurs les Régisseurs, personnel de la Régie et
15 participants à l'audience, il me fait aussi plaisir
16 d'être ici avec vous aujourd'hui pour vous
17 présenter, avec les membres de mon équipe, la
18 demande tarifaire deux mille dix-neuf (2019).

19 C'est une occasion pour nous de faire le
20 point sur l'année qui s'est écoulée mais,
21 évidemment, d'exprimer nos besoins pour être en
22 mesure de poursuivre notre mission.

23 C'est déjà ma troisième année à la
24 direction de TransÉnergie. Pour une troisième année
25 consécutive, je me présente ici, devant vous, pour

1 vous demander une augmentation de revenus requis.
2 Jusqu'à maintenant, vous nous avez octroyé une
3 grande partie de ce que nous avons demandé et, pour
4 ce, je vous en remercie.

5 Honnêtement, je peux vous dire que je suis
6 fier de ce que nous avons accompli avec ces sommes.
7 Elles nous ont permis, entre autres, de renouveler
8 et de restructurer notre organisation, d'augmenter
9 nos interventions en maintenance afin qu'elles
10 puissent faire face aux défis des prochaines
11 années. Mais, évidemment, beaucoup reste à faire,
12 et j'y reviendrai.

13 La demande tarifaire deux mille dix-neuf
14 (2019) reflète... elle est très importante à la
15 fois pour Hydro-Québec TransÉnergie comme pour la
16 Régie. Ainsi c'est l'année de base d'un MRI, on
17 aura une application pour les prochains quatre ans.
18 Alors, il est important, pour nous, d'établir
19 conjointement le montant de base au bon niveau pour
20 la maintenance comme pour les activités connexes.

21 Ceci nous permettra, évidemment, de
22 poursuivre nos efforts pour la mise à niveau de nos
23 actifs et le maintien de la fiabilité du réseau, et
24 ce, au bénéfice de la clientèle québécoise. Alors,
25 avec l'équipe, mon objectif est de vous présenter

1 les principaux éléments qui supportent notre
2 demande.

3 Avant de vous exposer notre demande,
4 j'aimerais faire un petit clin d'oeil sur les
5 stratégies adoptées depuis deux mille huit (2008)
6 et les résultats obtenus.

7 Alors, depuis deux mille huit (2008), nous
8 avons mis en place une stratégie de gestion des
9 actifs qui demande un équilibre entre la stratégie
10 de pérennité et une stratégie de maintenance
11 adaptée. Au moment de faire ce choix de stratégie,
12 nous avons anticipé une série d'impacts qui sont
13 les suivants.

14 Évidemment, un vieillissement contrôlé du
15 parc d'actifs. À l'époque, on évoquait le lissage
16 des investissements afin d'éviter les chocs
17 tarifaires. On prévoyait, évidemment, avec ce
18 vieillissement d'actifs devoir augmenter la
19 maintenance, tout ça dans un but de maintenir un
20 risque au niveau acceptable, et ce, autant en
21 pérennité qu'en maintenance.

22 Alors, un parc d'actifs vieillissants
23 s'accompagne nécessairement d'une proportion plus
24 grande d'équipements à risque. Ce que nous vivons
25 aujourd'hui, c'est ce qui était prévu. Alors, le

1 réseau, évidemment, vieilli et nous constatons une
2 augmentation des bris, tel que sera constaté et
3 révisé par la progression de nos IF. Durant le
4 panel numéro 2 nous y reviendrons.

5 Face à cette réalité, une stratégie de
6 maintenance adaptée a dû être développée en
7 conséquence. Donc, on peut voir aujourd'hui que la
8 maintenance corrective est à la hausse, ce qui est
9 évidemment proportionnel à l'âge du parc d'actifs.
10 Encore une fois, le panel 2 y reviendra.

11 (9 h 25)

12 Depuis deux mille huit (2008) nous
13 surveillons également le risque et sa progression
14 autant en pérennité qu'en maintenance et encore une
15 fois, tel que prévu, on peut voir une certaine
16 progression dans nos risques.

17 Ceci étant dit, force est d'admettre que la
18 stratégie que nous avons adoptée porte fruit, cette
19 stratégie nous a permis de nous positionner
20 avantageusement en termes de fiabilité de réseaux
21 et par rapport aux coûts engendrés, tel que décrit
22 dans l'indice composite qui est bien populaire et
23 connu.

24 De plus, cette stratégie nous a également
25 permis de maintenir les tarifs sous l'inflation.

1 Alors, comme on peut voir ici sur l'acétate, depuis
2 deux mille huit (2008), on peut voir que le tarif
3 s'est maintenu sous l'inflation tel que nous avons
4 comme objectif.

5 Alors, en conclusion, on peut conclure
6 qu'ensemble, nous avons pris de bonnes décisions et
7 choisit la bonne stratégie. Nous avons une bonne
8 performance globale malgré un contexte exigeant au
9 niveau de risques accrus mais, évidemment, les
10 défis demeurent.

11 Maintenant, qu'est-ce qu'on doit faire à
12 partir de maintenant pour continuer d'avoir du
13 succès avec notre stratégie? Évidemment, nous
14 devons continuer de maintenir le risque à un niveau
15 acceptable et ce en réalisant cent pour cent
16 (100 %) de notre stratégie de maintenance adoptée.
17 Alors, pour ce faire, il est essentiel d'obtenir
18 les moyens que nous avons besoin pour poursuivre
19 sur notre lancée.

20 Maintenant que nous avons dressé le bilan
21 des stratégies adoptées et des résultats obtenus,
22 j'aimerais vous faire part de façon plus concrète
23 de mes constats depuis mon arrivée en deux mille
24 seize (2016).

25 D'abord, je tiens à vous dire que je suis

1 encouragé et convaincu que nous sommes sur la bonne
2 voie. Nous avons aujourd'hui une organisation
3 transformée pour faire face à deux réalités
4 importantes. La première, un réseau vieillissant
5 ayant besoin d'une maintenance accrue, j'y
6 reviendrai dans quelques minutes, et le deuxième
7 élément important, un contexte d'affaires qui est
8 changeant.

9 Alors, parlant d'un contexte d'affaires
10 changeant, je pense qu'à la fois Hydro-Québec
11 TransÉnergie, comme toute autorité et toute équipe
12 qui font de la gestion d'actifs aujourd'hui, nous
13 sommes dans un monde en pleine évolution et ce en
14 mode accélérée. La transition énergétique
15 aujourd'hui est importante, que ça soit
16 l'électrification des transports et l'impact
17 qu'elle aura sur nous, façon de vivre, la
18 décentralisation de la production avec la
19 production distribuée, la venue du solaire ou
20 l'accélération de la digitalisation de nos
21 équipements, tout ça, évidemment, fait partie d'une
22 transition énergétique qui, jusqu'à maintenant,
23 n'avait jamais été vue à une telle rapidité.

24 Chez TransÉnergie, nous devons être à
25 l'affût de ces changements pour les intégrer à

1 notre planification, évidemment, et l'IREQ, dans un
2 contexte comme celui-là, devient un partenaire
3 encore plus essentiel pour nous appuyer dans la
4 réalisation de cette vision.

5 Alors, face à cette réalité et ce contexte
6 changeant, à mon arrivée en deux mille seize
7 (2016), nous nous sommes dotés d'un plan directeur.
8 Ce plan directeur était structuré avec quatre
9 grandes orientations et seize (16) stratégies. A
10 travers ce plan directeur, nous avons entamé la
11 transformation de notre organisation selon ce plan.

12 J'aimerais revenir sur quelques-unes des
13 réalisations accomplies avec les budgets alloués
14 par la Régie dans les deux dernières années.

15 Tout d'abord, la première orientation de
16 notre plan stratégique était reliée à nos clients.
17 Nous avons aujourd'hui élaboré un tableau de bord
18 qui est beaucoup plus granulaire, qui nous permet
19 un plus grand suivi du niveau de services que nous
20 offrons à nos clients.

21 Nous avons aujourd'hui une information
22 additionnelle dans le système Oasis et nous
23 entamons un grand virage pour être de plus en plus
24 proactifs avec les grands clients d'Hydro-Québec.

25 (9 h 17)

1 Le deuxième grand volet de notre plan
2 directeur était lié à la fiabilité de notre réseau,
3 alors, évidemment, depuis deux ans, on augmente de
4 façon importante la maintenance sur le réseau. Basé
5 sur les nouveaux intrants du contexte d'affaires,
6 on continue l'évolution par région de notre réseau
7 en améliorant les différents postes pour s'assurer
8 qu'ils répondent à la demande de notre clientèle.

9 Au niveau des grands projets structurants,
10 nous sommes à compléter le projet de la
11 Chamouchouane-Bout-de-L'île et nous avons soumis
12 dernièrement un grand projet pour améliorer la
13 performance de notre réseau 735, la ligne Micoua-
14 Saguenay.

15 Et autre projet structurant, nous vous
16 avons soumis un avant-projet pour la modernisation
17 des automatismes et le système de conduites du
18 réseau. Tout ça dans un but évident de poursuivre
19 la fiabilité de notre réseau.

20 Troisième élément de notre plan directeur,
21 et avec les sommes octroyées par la Régie, nous
22 avons amélioré notre organisation pour la rendre
23 plus performante. Nous avons réussi à améliorer
24 l'efficience en projets et à bien des égards, le
25 Projet des PK étant un exemple où nous avons réussi

1 à sauver plusieurs millions de dollars, nous sommes
2 aujourd'hui à livrer nos projets de façon beaucoup
3 plus efficiente.

4 Je vous parlais tantôt de la transformation
5 de l'organisation, évidemment on la poursuit
6 toujours, et ce, dans le but d'améliorer son
7 agilité. Nous avons mis en place un système de
8 gouvernance, un système de gestion beaucoup plus
9 rigoureux qui se veut au quotidien et en temps réel
10 pour être en mesure de prendre les décisions en
11 temps opportun, pour mieux supporter le réseau.

12 Enfin, une des pistes d'amélioration
13 importante pour la performance, nous sommes à
14 poursuivre l'amélioration de la planification des
15 retraits, ce qu'on appelle et ce qu'on expliquera
16 plus tard, les retraits bout en bout et le
17 regroupement des travaux.

18 Dernier élément et non le moindre de notre
19 plan directeur, nos employés. Vous savez, chez
20 TransÉnergie, mais comme le reste, Hydro-Québec,
21 mettons une emphase accrue sur la santé et la
22 sécurité de nos travailleurs. Depuis deux mille
23 seize (2016), depuis mon arrivée, nous avons une
24 force de travail plus importante à pied d'oeuvre,
25 pour être en mesure de faire de la maintenance

1 additionnelle.

2 Nous avons réussi à nous entendre avec nos
3 collègues syndiqués, avec une nouvelle convention
4 collective qui arrivera en vigueur le premier (1er)
5 février deux mille dix-neuf (2019). Et cette
6 nouvelle convention nous emmènera une plus grande
7 flexibilité dans notre force de travail, améliorera
8 le processus de dotation.

9 Notre intention aussi, de « permanentiser »
10 certains employés qui jusqu'à maintenant étaient
11 des employés temporaires. Et tout ça, dans un but
12 d'améliorer notre capacité à réaliser nos
13 interventions au bon moment.

14 Une année de plus à la tête de TransÉnergie
15 m'a aussi permis un retour d'expérience
16 opérationnelle pour mieux capter les difficultés de
17 réalisation dans un contexte de pérennité des
18 actifs. Encore une fois, cette année avec mon
19 équipe, nous avons fait plus de quarante (40) jours
20 de visites dans les installations, et donc visité
21 plus de deux mille (2 000) employés rencontrés.

22 Ces nombreuses visites et rencontres m'ont
23 permis de corroborer l'impact des efforts investis
24 et de constater de mes propres yeux les
25 améliorations introduites pour la réalisation des

1 travaux. Évidemment, mon constat, c'est que ça
2 prendra un certain temps avant de voir le fruit et
3 le résultat tangible de tous ces efforts, surtout à
4 l'égard de la stabilisation des risques et des IF
5 et du correctif, qui sont des efforts qu'on doit
6 faire aujourd'hui pour avoir le résultat demain.

7 Aussi, grâce à la création d'une unité
8 centralisée, le SEGAT, et à une meilleure
9 gouvernance, on dispose aujourd'hui d'une bien
10 meilleure lecture de la situation sur le terrain.
11 Ce qui nous a permis de constater notre incapacité
12 de réaliser cent pour cent (100 %) de la stratégie
13 de maintenance adaptée malgré la mobilisation des
14 équipes et tous les efforts que nous avons
15 apportés.

16 Ce retour d'expérience opérationnelle nous
17 a aussi permis de constater que nos coûts sont en
18 hausse afin de réaliser les travaux nécessaires au
19 bon fonctionnement du réseau. Nous devons donc
20 améliorer le soutien technique, nos opérateurs
21 mobiles qui doivent intervenir de plus en plus à
22 gauche et à droite sur le réseau. Les coûts des
23 pièces de remplacement sont de plus en plus coûteux
24 et donc, clairement, la hausse de la maintenance
25 corrective perturbe les travaux que nous avons

1 planifiés, augmente les délais et les coûts de ce
2 que nous avons anticipé. C'est donc un processus de
3 repriorisation, en cours d'année, qui nous demande
4 de réattribuer des budgets vers des éléments plus
5 urgents plutôt que celles que nous avons
6 planifiées.

7 (9 h 22)

8 Alors, une fois qu'on fait face à cette
9 réalité, quel est le rôle d'un gestionnaire
10 d'actifs? Alors, mon rôle à moi et le reste de mon
11 équipe c'est de définir un juste équilibre entre la
12 fiabilité et le rendement des équipements désirés,
13 les ressources que nous avons besoin d'y attribuer
14 et, évidemment, tout ça par rapport à un A/risque.
15 Alors, encore une fois, le rôle que nous avons
16 c'est de maintenir cet équilibre.

17 Nous sommes convaincus que la demande
18 déposée en deux mille dix-neuf (2019) nous
19 permettra de le faire. C'est essentiel pour nous
20 d'obtenir les budgets nécessaires à la réalisation
21 de ce plan pour nous permettre de réaliser cent
22 pour cent (100 %) de notre maintenance adaptée et,
23 ainsi, maintenir le niveau de risque à un niveau
24 acceptable.

25 La demande tarifaire deux mille dix-neuf

1 (2019) se veut donc, une fois de plus, une demande
2 qui supporte notre mission de base : maintenir la
3 fiabilité et le service à la clientèle québécoise.
4 Cette demande nous permet aussi d'intensifier la
5 maintenance en tenant compte des contraintes
6 d'exploitation, de santé et sécurité et exigences
7 de nos clients avec le personnel et l'organisation
8 transformée que nous avons en place et ça, en
9 déployant un programme d'amélioration continue. La
10 demande deux mille dix-neuf (2019) nous permettra
11 aussi de poursuivre la modernisation de notre
12 réseau.

13 Alors donc, la demande tarifaire deux mille
14 dix-neuf (2019) se chiffre à trois point quatre
15 huit six milliards de dollars (3,486 G\$), c'est une
16 hausse de revenus requis de cent quarante-six
17 millions (146 M) par rapport à ceux autorisés pour
18 deux mille dix-huit (2018), ce qui représente trois
19 pour cent (3%) d'augmentation. Nous avons besoin
20 de votre soutien et votre confiance pour continuer
21 ce que nous avons commencé.

22 Et donc, en conclusion, j'en suis déjà à
23 mon troisième dossier tarifaire depuis mon arrivée.
24 Nous avons transformé l'organisation, nous nous
25 sommes dotés d'une équipe; maintenant ce que nous

1 voulons faire c'est en maximiser le potentiel. Nous
2 sommes rendus à consolider et à déployer nos
3 actions afin d'appuyer nos équipes à pied d'oeuvre
4 et les rendre plus efficaces.

5 Le budget additionnel demandé s'appuie à la
6 fois sur le MGA et un retour d'expérience
7 opérationnelle. Ces budgets nous permettront de
8 réaliser le défi de maintenance à l'horizon pour
9 les prochaines années. Pour réaliser cent pour cent
10 (100 %) de nos stratégies, nous nous sommes aussi
11 engagés à concrétiser et à maximiser nos pistes
12 d'efficience. Nous sommes confiants d'être en
13 mesure de procurer un service fiable et au meilleur
14 coût à la clientèle québécoise.

15 Je vous remercie de votre attention et je
16 suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Q. **[4]** Alors merci Monsieur Boucher. Alors, ça
19 complète la présentation du panel 1. Les témoins
20 sont disponibles pour contre-interrogatoire.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Merci beaucoup Maître Fréchette. Alors, nous
23 passerons à l'AHQ-ARQ. Maître Cadrin, vous aviez
24 annoncé quelques questions?

25

1 Me DELPHINE PITTET :

2 Oui, Delphine Pittet pour la FCEI. On avait convenu
3 d'échanger l'ordre mais la FCEI n'a pas de
4 questions. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je vous remercie. Je pense que ça vous ramène,
7 Maître Cadrin. Ah, vous étiez à la fin. O.K. Mais,
8 en fait, l'AQCIE n'avait pas de questions et j'ai
9 EBM, Maître Dubé, voulez-vous passer en premier?
10 Vous n'avez pas de questions non plus. Maître
11 Cadrin? C'est maintenant.

12 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

13 Je m'excuse de cette discussion hors micro que nous
14 avons eue. Alors, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.
15 Alors j'ai demandé à mes confrères de passer avant
16 moi parce que j'avais une conférence téléphonique
17 avec un juge ce matin alors j'ai eu un petit délai
18 de préparation mais je vais être capable de me
19 rattraper.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je peux vous offrir une petite pause si vous le
22 souhaitez.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Pas besoin, merci.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça va aller?

3 Me STEVE CADRIN :

4 C'est gentil. À la rigueur, en cours de route, si
5 jamais par hasard je me perds, je vous fais signe
6 ou vous me faites signe que je suis perdu, un des
7 deux, c'est selon le cas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça risque d'être maître Fréchette qui fasse ça.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Maître Fréchette, s'il vous plaît, aidez-moi.

12 Alors donc, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ, bonjour à
13 nos panelistes, bonjour à la Régie, également à
14 tous les participants.

15 (9 h 25)

16 Q. [5] Je vous amène dans quelques questions,
17 certaines que vous allez reconnaître, Monsieur
18 Boucher, les objectifs corporatifs deux mille dix-
19 huit (2018) et pour la pièce de référence il s'agit
20 de la pièce B9-HQT-3, document 2, pages 27 et 28,
21 tableau 17.

22 Alors, l'année dernière, on s'était parlé
23 puis on s'était posé la même question, en fait,
24 vous avez posé la même question, tout simplement
25 nous parler de l'état des résultats à ce stade-ci

1 donc au niveau des objectifs corporatifs, vous avez
2 donné les résultats en date de la date de
3 l'audience, alors, peut-être que je vous pose
4 exactement la même question, pouvez-vous nous en
5 parler de ces douze (12) objectifs deux mille
6 dix-huit (2018)? En date déjà d'aujourd'hui,
7 comment sont-ils en voie d'être réalisés, cibles,
8 dépassement idéal, etc.?

9 R. Alors, d'abord, on peut prendre la première
10 catégorie qui est la catégorie clients.

11 Q. **[6]** Absolument.

12 R. Donc, au niveau des clients, évidemment, la
13 satisfaction de la population, on est en bonne voie
14 de réaliser l'objectif.

15 Si on regarde au niveau des CHI, on est
16 aussi... aujourd'hui, on les suit de façon
17 mensuelle, on est aujourd'hui en train de voir une
18 belle évolution au niveau de nos CHI. Le sondage
19 des clients...

20 Q. **[7]** Quand vous dites « une belle évolution », vous
21 voulez dire que ça s'améliore comparativement...

22 R. Jusqu'à maintenant, on a quand même une belle
23 performance, une bonne performance. En termes de
24 réalisation de la maintenance stratégique, on se
25 souviendra qu'il y a quatre axes à ce

1 sous-élément-là, alors, encore une fois, on a des
2 axes projets, on a des axes MALT, on a la
3 maintenance systématique et conditionnelle, on a
4 certains enjeux présentement qu'on essaie de clore
5 l'année, alors, cet objectif-là est plus difficile
6 à atteindre.

7 Maintenant, le taux de fréquence, on pense
8 aux employés. Malheureusement, chez TransÉnergie
9 cette année c'est pas une très bonne année malgré
10 tous les efforts qu'on fait en santé et sécurité,
11 alors, on a des enjeux importants. On pourra y
12 revenir. Les actions transversales que nous avons
13 mises en place par rapport au plan vont
14 relativement bien.

15 Ensuite de ça, on avait la transformation
16 organisationnelle. Vous savez, on est en plein
17 changement culturel chez Hydro-Québec TransÉnergie,
18 donc, on s'est donné certains indicateurs de moyens
19 plutôt qu'indicateurs de résultats, ça, c'en est
20 un. On veut s'assurer qu'on transporte et qu'on
21 transforme l'organisation à travers un changement
22 culturel qui nous a demandé de mettre l'emphase sur
23 certains moyens importants.

24 Au niveau des bénéfices nets, au niveau de
25 l'actionnaire, vous avez vu comme moi possiblement

1 les résultats du troisième trimestre, donc,
2 évidemment, Hydro-Québec va relativement bien.

3 En termes de réalisation des mises en
4 service des projets, on est toujours à la poursuite
5 de terminer l'ensemble des projets. On a déjà
6 annoncé le retard de certains de ces projets-là.
7 Donc, l'année n'est pas terminée, on essaie
8 toujours de conclure l'année avec la mise en
9 service du plus grand nombre de projets.
10 Finalement, le projet de pérennité du MSCR est en
11 cours.

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. En ce qui concerne le taux de sondage de
14 satisfaction des clients, le sondage est en cours
15 présentement auprès des clients, que ce soit le
16 Distributeur ou les clients de point à point, donc,
17 le résultat n'est pas encore connu, mais je vous
18 dirais qu'avec tous les efforts qu'on a faits cette
19 année de communiquer auprès des clients puis de
20 répondre aux enjeux qu'ils ont pu soulever au
21 courant de l'année, on espère que les résultats
22 vont être encore très bons cette année.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Q. **[8]** Dans vos objectifs deux mille dix-huit (2018),
25 dans le tableau de la page 28, on a discuté de la

1 page 27, sauf erreur ici, on voit le premier
2 projet, la nouvelle ligne à sept cent trente-cinq
3 (735 KV) de Chamouchouane-Bout-de-l'Ile dont la
4 mise en service était prévue en deux mille dix-huit
5 (2018), qu'en est-il maintenant de la mise en
6 service de cette ligne?

7 M. MARC BOUCHER :

8 R. Donc, pour ce qui est de la ligne de
9 Chamouchouane-Bout-de-l'Ile, on devrait terminer.
10 Présentement, l'objectif est mai deux mille
11 dix-neuf (2019). Alors, on a dû retarder une
12 section bien spécifique de la ligne suite au décès
13 d'un des moteurs de ligne et à une série d'autres
14 mesures qu'on voulait prendre pour améliorer la
15 performance en santé et sécurité sur le chantier.
16 Alors, nous avons tout mis en oeuvre et l'objectif
17 était de terminer en deux mille dix-huit (2018),
18 pour des événements malheureux, on a décidé de
19 ralentir le projet et donc présentement mi deux
20 mille dix-neuf (2019).

21 (9 h 32)

22 Q. **[9]** Vous avez parlé de santé et sécurité, je vois
23 également que vous avez un objectif... Je reviens à
24 une page en arrière, je m'excuse, page 27, je vous
25 emmène en centre de page dans la section

1 « employés » et au centre de cette section-là, vous
2 avez réalisé le nombre d'observations prévues,
3 accompagnements à titre de président de HQT au
4 programme d'observation-terrain de chaque unité,
5 prévue au plan d'entreprise en santé et sécurité au
6 travail. Vous en avez parlé, il y a eu
7 malheureusement un décès là, dans le cas de
8 Chamouchouane-Bout-de-l'île, vous le mentionniez
9 tout à l'heure. Mais quant à cet objectif que vous
10 avez ajouté, cet objectif corporatif, qu'on se
11 comprenne bien, le mot « observation » veut dire
12 « votre présence » je pense, pendant un certain
13 temps, à ces rencontres?

14 R. Maître Cadrin, encore une fois, j'aimerais juste
15 expliquer un peu le concept. Donc, ce qu'on dénote
16 chez Hydro-Québec depuis quelques années, c'est
17 clairement une amélioration en santé-sécurité. Le
18 problème, c'est qu'on a atteint tous et chacun un
19 espèce de plateau où on a perdu ou on ne voit plus
20 d'amélioration. En termes de trop de fréquences,
21 d'une part. D'autre part, ce qu'on voit, c'est
22 qu'on a malheureusement, dans les dernières années,
23 eu des décès. Alors, ce qu'on veut faire, c'est de
24 changer la culture et pour changer la culture,
25 c'est de ramener nos gens, incluant moi-même, de

1 plus en plus près des opérations. Alors, on a
2 exigé, à chacun de nos employés, de nos cadres
3 pardon, de faire quarante-deux (42), donc au moins
4 une sortie par semaine, qui soit spécifiquement en
5 santé-sécurité. Et moi, je me suis aussi fait un
6 devoir, avec mes équipes, de faire des observations
7 santé-sécurité. Et l'objectif étant de sortir les
8 gens des bureaux, les ramener proche du terrain et
9 d'identifier avec eux les conditions à risque
10 qu'ils font face à tous les matins et essayer de
11 changer la culture de l'entreprise. Vous savez,
12 chez Hydro-Québec, nous sommes pleins de bons
13 moyens, on a les encadrements, on a absolument tout
14 ce qu'on devrait avoir pour améliorer. Ce qu'il
15 faut maintenant, c'est changer l'approche et la
16 culture et pour ça, ça passe par une présence
17 terrain.

18 Q. [10] Peut-être juste... C'est peut-être moi qui ai
19 mal compris là, la référence que je vous donnais,
20 c'est, je vous laisse la lire. La référence que je
21 vous donnais était votre présence à vous. Comme
22 président de HQT là je comprends que les quarante-
23 deux (42) rencontres aux différents chefs des
24 différents départements, et je m'excuse si je
25 phrase mal, ce n'est pas un objectif corporatif que

1 je voyais là, à moins que vous me disiez qu'il fait
2 partie de cet objectif-là, je ne l'ai pas compris
3 comme ça. Oui, c'est écrit petit, je vous le
4 confirme.

5 R. Oui. Ce qu'on a décliné là, malheureusement je ne
6 sais pas si je répons bien à votre question. Ce
7 qu'on a décliné évidemment, c'est quarante-deux
8 (42) observations au niveau des chefs maintenance.

9 Q. **[11]** Oui.

10 R. Au niveau des directeurs, des vice-présidents, à
11 mon niveau à moi c'était quatre, il fallait que
12 j'en fasse quatre.

13 Q. **[12]** Mais il n'y a pas d'objectif corporatif
14 ailleurs là qui parle des quarante-deux (42) ou ces
15 déclinaisons-là?

16 R. Ils sont déclinés à plus bas niveau, au niveau de
17 nos chefs cinq directement, ce n'est pas
18 corporatif. Donc, c'est un objectif qui est décliné
19 au...

20 Q. **[13]** Exact.

21 R. C'est ça.

22 Q. **[14]** Et à votre niveau à vous, au niveau corporatif
23 là, à votre niveau de présidence. Là, à ce moment-
24 là, vous, vous avez quatre rencontres de prévues,
25 si je comprends bien, d'une certaine durée. Quelle

1 est la durée de la rencontre? Je pense que...

2 R. En fait, la durée n'est pas tellement prescrite ou
3 définie. Ce qu'on fait, c'est qu'on se déplace avec
4 les équipes et on prend le temps de s'asseoir le
5 matin avec les employés, on fait une observation
6 avec eux, on prend le temps de se « débriefier », de
7 faire une rétroaction sur la façon que les
8 opérations se passent. On écoute aussi les
9 observations de nos employés à savoir qu'est-ce
10 qu'ils ont besoin pour améliorer leur performance.
11 Donc, c'est ça qui est l'objectif.

12 Q. **[15]** On peut toujours, comme on le dirait au
13 pluriel ou à... Moi, je pense que c'est les
14 rencontres de présidents, mais est-ce que c'est les
15 rencontres avec la présidence ou est-ce que c'est
16 rencontres avec vous particulièrement? Les quatre
17 rencontres qu'on prévoit faire ici comme étant
18 l'idéal, la cible étant trois?

19 R. C'est avec moi, moi personnellement.

20 Q. **[16]** C'est avec vous spécifiquement.

21 R. Oui.

22 Q. **[17]** D'accord. Alors, vous dites que la durée n'est
23 pas vraiment pertinente?

24 R. Ça peut durer une heure (1 h), ça peut durer une
25 heure et demie (1 h 30). On a eu une intervention,

1 à un moment donné, qui était beaucoup plus
2 importante suite au décès... Des gens, sur le
3 chantier, on a fait venir les monteurs de lignes,
4 on a fait un grand rassemblement, on a fait une
5 rencontre à l'interne. Donc, dépendamment de
6 l'ampleur et des sujets discutés, la durée peut
7 être plus grande.

8 Q. **[18]** Je comprends que vous les avez probablement
9 faites à ce stade-ci, ces rencontres-là, en deux
10 mille dix-huit (2018)?

11 R. Elles sont déjà faites.

12 Q. **[19]** Vous avez déjà dépassé quatre ou vous êtes
13 déjà à quatre?

14 R. J'ai déjà dépassé quatre.

15 (9 h 37)

16 Q. **[20]** D'accord. Merci. Allons maintenant sur un
17 autre sujet, c'est la question des sujets, du
18 budget de maintenance. Alors, depuis deux ans et
19 encore aujourd'hui, pour justifier vos demandes de
20 budgets de maintenance additionnels, on se comprend
21 ce sont des budgets additionnels depuis deux ans
22 dont on parle. Cette année, c'est encore le cas.
23 Vous mettez beaucoup d'emphase sur l'indicateur du
24 nombre des IF. La quantité d'IF, tout simplement.

25 Alors, pourquoi ne voit-on pas... ne voit-

1 on plus, pardon, l'objectif deux mille dix-huit
2 (2018) sur cet indicateur, nombre d'IF, alors que
3 vous n'aviez pas atteint le seuil pour cet objectif
4 en deux mille dix-sept (2017)? Et, pour fins de
5 référence, vous pouvez reculer quelques pages
6 derrière, dans le même document où vous étiez, à la
7 page 23, au tableau 16.

8 R. Alors, l'impact clients au niveau des IF est déjà
9 capté par les CHI. Alors, ce qu'on pensait c'était
10 qu'on était en train de faire un suivi de deux
11 indicateurs qui, à la fin, peut-être, avaient un
12 peu le même résultat.

13 Par contre, nous, à l'interne, on continue
14 à suivre les IF et les IFD, donc de deuxième
15 génération. Et donc, c'est un suivi qu'on continue
16 à faire à l'interne.

17 Q. [21] Mais je comprends que les CHI dont vous avez
18 parlé, là... on connaissait votre réponse sur cette
19 question-là. Les CHI dont vous avez parlé, quand
20 vous êtes arrivé deux mille seize (2016) vous avez
21 parlé d'un budget de maintenance additionnel,
22 quarante-cinq millions (45 M). L'année suivante,
23 cinquante-quatre (54), je peux me tromper, là,
24 millions. Là, maintenant, c'est un autre budget
25 additionnel qui vient maintenant s'ajouter, tout

1 simplement, au cinquante-quatre millions (54 M)
2 qu'on a en place. Et là vous nous enlevez un des
3 objectifs corporatifs qui parlait des IF, qui
4 étaient bien importants pour vous.

5 Les CHI étaient là en deux mille seize
6 (2016), ils étaient là en deux mille dix-sept
7 (2017). Et vous suiviez l'indicateur IF pour
8 justifier vos demandes de budget.

9 R. Si on regarde au niveau corporatif, l'ensemble
10 des... des objectifs qui nous sont donnés et le
11 nombre grandissant d'objectifs qui nous sont
12 données, on a pris... on a cru important d'enlever
13 le IF de cet objectif corporatif là pour faire
14 place à autre.

15 Encore une fois, par contre, c'est un
16 indicateur, nous, qu'on se sert à la fois à
17 l'interne et aussi pour suivre nos interventions et
18 l'impact de nos interventions sur le réseau. Alors,
19 ça sera un indicateur qu'on continuera à suivre de
20 façon intensive.

21 Q. **[22]** Vous ne jugiez pas pertinent de continuer à le
22 suivre même si vous n'aviez pas atteint votre
23 objectif en deux mille dix-sept (2017), ça adonne
24 que c'est un des indicateurs que vous n'aviez pas
25 atteint, là, en deux mille dix-sept (2017). En deux

1 mille dix-huit (2018), vous ne le suivez plus. Vous
2 dites : « C'est parce qu'on le suit ailleurs »?

3 R. On le suit ailleurs et on l'a remplacé. On a
4 remplacé cet objectif-là par d'autres objectifs au
5 niveau corporatif.

6 M. STÉPHANE VERRET :

7 R. Maître Cadrin, on aura certainement la chance d'en
8 parler davantage au panel numéro 2. Mais vous allez
9 voir que cet indicateur-là des IF est au coeur de
10 la stratégie. Vous avez certainement pu le
11 constater dans le dossier. Est au coeur de la
12 stratégie de maintenance étant corrélé avec le
13 niveau de risque qui est prévu par le modèle de
14 gestion des actifs.

15 Donc, ce n'est pas parce qu'on ne le
16 retrouve pas dans les objectifs corporatifs, qui
17 eux doivent refléter un ensemble de priorités, que
18 ce n'est pas un indicateur qui est important pour
19 la division, là. Je pense que le dossier est très
20 transparent, le dossier est très éloquent à cet
21 égard-là, c'est un indicateur qui est absolument
22 clé pour évaluer l'état de dégradation en lien avec
23 le risque du modèle.

24 Q. [23] J'en prends note. Je vais peut-être reporter
25 certaines des questions, effectivement. Je ne veux

1 pas rentrer dans le menu détail avec vous, Monsieur
2 Boucher, puis vous retenir trop longtemps
3 aujourd'hui sur cette question-là.

4 Je vous amène maintenant dans une autre
5 question. En fait, toujours dans le budget
6 additionnel de maintenance. Vous aviez mentionné,
7 Monsieur Boucher, lorsqu'on s'était rencontrés le
8 dix-huit (18) novembre deux mille seize (2016), la
9 phrase suivante, je vais vous la lire. En fait,
10 c'est deux phrases, puis ça va vous remettre dans
11 le contexte. Et on parle toujours du quarante-cinq
12 millions (45 M) qui était demandé à cette époque-
13 là.

14 Donc, en conclusion, le choix que nous
15 avons fait requiert une mise à niveau
16 en ce moment de quarante-cinq millions
17 de dollars (45 M\$) pour faire une
18 maintenance additionnelle. Je suis
19 convaincu que ce requis-là est
20 nécessaire. Notre objectif, d'abord,
21 c'est d'infléchir la tendance à la
22 hausse des indisponibilités forcées.
23 Donc, il faut absolument prendre
24 action sur les équipements qui,
25 aujourd'hui, nous donnent du fil à

1 R. À la page 9.

2 Q. **[25]** La réponse 2.1. Est-ce qu'il y a une erreur de
3 page? Je m'excuse. FCEI? Je m'excuse, je vous ai
4 dit... Je pense que je vous ai induit en erreur sur
5 la quote de la pièce. C'est 69? B-69.

6 R. C'est la réponse à la FCEI? C'est ça?

7 Q. **[26]** Oui. La réponse à la FCEI.

8 R. Parfait. C'est ça.

9 Q. **[27]** La réponse vous aide plus que le numéro là.

10 R. O.K. Parfait, on l'a. Oui. Merci.

11 Q. **[28]** Mais je suis désolé là, on m'aide derrière. Je
12 vous l'avais dit que si j'étais égaré, je me ferais
13 aider là, mais je ne pensais pas avoir autant
14 d'aide.

15 Alors, donc, vous êtes à la réponse 2.1,
16 vous êtes au tableau 2.1. Ça va? Et vous y voyez
17 deux relations, en fait, le trente (30) septembre
18 deux mille dix-sept (2017) et le trente (30)
19 septembre deux mille dix-huit (2018). Dans le fond,
20 vous avez deux années où on regarde les IF et les
21 IFD dont monsieur Verret vient de nous parler il y
22 a quelques instants là. Vous voyez que d'abord, on
23 parlait d'infléchir la tendance, je vous rappelle,
24 en deux mille seize (2016), quand vous êtes venu
25 nous voir avec une augmentation du budget de la

1 maintenance, une augmentation additionnelle du
2 budget de maintenance que vous aviez déjà quand
3 même. Nous avons appris que non seulement vous avez
4 infléchi la tendance, mais que maintenant elle est
5 à la baisse en deux mille dix-huit (2018). C'est ce
6 qu'on voit du tableau.

7 Donc, voyant la situation réelles des IF en
8 deux mille dix-huit (2018), est-ce que c'est encore
9 nécessaire de demander un quarante-six millions
10 (46 M\$) additionnel pour deux mille dix-neuf
11 (2019), puis comment pouvez-vous le justifier si ça
12 a baissé, cette question des IF et des IFD, je me
13 permets de le dire, les deux. Alors, non seulement
14 vous avez infléchi la tendance, mais elle semble
15 être allée dans un autre sens.

16 M. MARC BOUCHER :

17 R. Alors, d'entrée de jeu, ce que j'aimerais qu'on
18 fasse d'abord, c'est de faire attention de prendre
19 une année par rapport à l'autre. Donc, la période
20 est, à mon avis, beaucoup trop courte. Ce qu'il
21 faut plutôt voir, c'est une tendance. La bonne
22 nouvelle, honnêtement, c'est ce que ça démontre,
23 c'est que pour certaines grandes familles où on
24 avait un taux de défaillance important, le
25 programme de maintenance adapté qu'on a mis en

1 place fonctionne jusqu'à un certain point. Donc, on
2 peut déjà voir, pour certaines grandes familles
3 d'équipements, un contrôle sur l'évolution des
4 indisponibilités forcées et comme je vous le
5 disais, d'entrée de jeu, évidemment, ça va prendre
6 un certain temps avant qu'on en voit à termes, le
7 résultat. Et pour illustrer mon propos, c'est qu'on
8 a à peu près deux mille (2 000) gros
9 transformateurs de courant dans le réseau.

10 Évidemment, quand on en fait de la maintenance sur
11 un nombre restreint par année, avant qu'on ait fait
12 le tour de tout le parc, ça prendra des années.

13 Alors, encore une fois, la bonne nouvelle,
14 c'est que si on regarde de façon plus précise, on
15 voit que l'évolution des IF, pour certaines grandes
16 familles, nos programmes d'intervention
17 fonctionnement. Évidemment, ce qu'on voit
18 aujourd'hui, c'est qu'on voit dans certains autres
19 cas une augmentation des indisponibilités forcées
20 avec d'autres familles d'équipements. Alors, je
21 pense que c'est très risqué de regarder une fenêtre
22 de douze (12) mois pour définir le résultat d'une
23 intervention, c'est plutôt une tendance. Et
24 clairement le requis de maintenance additionnelle
25 qui était à l'époque cinquante-quatre millions

1 (54 M\$), qui reste toujours cinquante-quatre
2 millions (54 M\$) en termes du MGA, donc le volume
3 d'intervention reste cinquante-quatre (54 M\$), le
4 reste des budgets additionnels cette année, c'est
5 pour les éléments qui en supportent et le coût
6 associé qui est en croissance. Évidemment, mes
7 collègues au panel 2 passeront beaucoup de temps
8 pour expliquer tout ça.

9 Q. [29] Oui, mais vous êtes le président de la
10 division puis vous nous demandez un budget
11 additionnel quand même important. Je me souviens
12 d'une discussion que j'avais avec vous, je pense
13 l'année dernière. Ce n'était pas avec vous, peut-
14 être avec votre Panel 2, comme vous le dites, où je
15 vous disais : « Bien. Peut-être l'année prochaine
16 on va se revoir puis vous allez me parler d'un
17 autre budget de cinquante-quatre millions (54 M\$)
18 additionnels. J'étais préoccupé déjà par la
19 question, je pense que je n'étais pas le seul. Je
20 vous pose la question maintenant, vous me dites, un
21 an de tendance, vous me dites ce n'est pas bon, pas
22 un bon indicateur, pas suffisant comme indicateur
23 pour pouvoir faire des changements, donc arrêter,
24 admettons, d'investir des sommes additionnelles de
25 maintenance, vous en faites déjà, on s'entend.

1 Alors, moi, je vous pose la question à l'inverse,
2 qu'est-ce qui vous justifie d'en demander plus?

3 (09 h 47)

4 L'année passée, on s'entend, le requis de
5 cinquante-quatre millions (54 M), vous étiez bien à
6 l'aise avec, là cette année, qu'est-ce qui s'est
7 passé qui fait en sorte que... puis j'aurais
8 tendance à vous dire : quelle tendance de plus
9 d'une année pouvez-vous me parler pour justifier
10 quarante (40) quelques millions de plus?

11 R. Donc, vous faites bien de me remettre en position.

12 Donc, comme président de TransÉnergie, ma
13 responsabilité, j'ai une responsabilité d'abord
14 sociale de remplir la mission qu'on me confie
15 envers une clientèle et que le réseau fonctionne à
16 plein... au mieux... le mieux possible.

17 D'entrée de jeu, je vous disais que
18 l'expérience passée d'une année m'a permis avec
19 l'équipe de faire des visites terrain et de
20 constater pour quelle raison est-ce que malgré le
21 fait que nous avons cinquante-quatre millions
22 (54 M\$) de plus, des gens à pied-d'oeuvre
23 additionnels, comment ça se fait qu'on arrive pas à
24 réaliser l'ensemble de la mission et de la
25 maintenance qu'on s'est données?

1 Alors, ce qu'il faut constater quand on
2 fait ce constat-là c'est qu'il manque des éléments
3 présentement, au-delà de tous les efforts qu'on a
4 faits, de la réorganisation qu'on a faite, ce que
5 ça nous prend c'est des éléments de supports
6 additionnels pour rendre nos employés au pied du
7 pylône, au pied du poteau encore plus efficaces.

8 Alors, mon objectif demeure toujours de
9 rendre la meilleure fiabilité au meilleur coût mais
10 en même temps en fonction des indicateurs qu'on a
11 aujourd'hui, en fonction de l'ensemble des constats
12 qu'on en fait, on continue et je continue à être
13 convaincu qu'il faut apporter des ajustement au
14 budget pour nous donner les moyens additionnels
15 pour remplir notre mission.

16 Q. [30] Monsieur Boucher, savez-vous, sur la tendance
17 dont vous parlez sur plus d'un an peut-être qui
18 serait plus pertinente que les IFD, alors, les
19 indicateurs avec l'impact que vous avez calculé
20 tout récemment, on constate que c'est en baisse ces
21 IFD-là et depuis deux mille seize (2016), en deux
22 mille seize (2016), deux mille dix-sept (2017) et
23 maintenant deux mille dix-huit (2018), vous en avez
24 deux déjà dans le tableau R-2.1. Vous demandez un
25 budget additionnel alors que vos indicateurs, les

1 indisponibilités forcées avec impact, donc, avec
2 durée, IFD qui sont considérés baissent. Alors,
3 vous nous dites que vous n'arrivez pas à réaliser
4 sur le terrain l'ensemble de la maintenance, je ne
5 vous suis pas. Je m'excuse.

6 R. Donc, j'aimerais peut-être... je ne répéterai pas
7 tous les mêmes arguments que je viens de faire avec
8 les IF. Les IFD, évidemment, la durée, une chose
9 qui est importante c'est le nombre plus que la
10 durée comme telle. Encore une fois, le panel numéro
11 2 ira dans le détail de tout ça. Quand on s'assoit
12 avec les équipes et on révise l'ensemble de la
13 stratégie, l'ensemble des risques à la fois en
14 pérennité et en maintenance, on est convaincu que
15 les sommes qu'on demande et les actions qu'on prend
16 sont les bonnes.

17 M. STÉPHANE VERRET :

18 Maître Cadrin, si vous permettez.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Q. **[31]** Oui.

21 R. J'aimerais apporter un complément d'information.
22 Peut-être revenir un peu... remettre ça en
23 perspective par rapport à la stratégie qui a été
24 adoptée dès deux mille huit (2008). On se souvient
25 qu'en deux mille huit (2008)...

1 Q. **[32]** Deux mille huit (2008), O.K. Excusez-moi.
2 R. Oui, deux mille huit (2008), effectivement.
3 Q. **[33]** D'accord. Allez-y.
4 R. On se souvient qu'en deux mille huit (2008), la
5 stratégie qui a été adoptée c'était une stratégie
6 de permettre des lissages d'investissements dans le
7 temps et de suivre de façon serrée, de façon
8 détaillée l'évolution de la dégradation du réseau,
9 l'évolution justement des IF, pour pouvoir ajuster
10 les budgets de maintenance au fur et à mesure que
11 les besoins allaient se présenter. Donc, les deux
12 stratégies allaient de pair. Et au moment du choix
13 de ces stratégies-là, il a été clairement démontré
14 que c'était la stratégie qui était la plus
15 économique à poursuivre, c'est-à-dire de lisser les
16 investissements puis d'ajuster la maintenance au
17 fur et à mesure qu'on progressait dans le temps
18 puis c'est ce qu'on vit, c'est ce qu'on est en
19 train d'arriver.

20 Monsieur Boucher vient également de parler
21 du changement de l'organisation et de l'information
22 supplémentaire qu'on a d'un point de vue de
23 réalisation de cette maintenance-là. Alors, c'est
24 ces éléments d'information-là qui nous permettent
25 aujourd'hui de vous dire ce que ça prend pour

1 pouvoir réaliser le signal du MGA, c'est-à-dire en
2 termes de volume de maintenance qui est requis
3 annuellement pour maintenir un niveau de risque qui
4 est acceptable.

5 Donc, vous avez vu également lorsque
6 monsieur Boucher a projeté l'évolution des tarifs,
7 on voyait clairement que les tarifs ont été
8 maintenus sous l'inflation sur toute la période
9 depuis l'année deux mille un (2001) puis nettement
10 sous l'inflation. Donc, c'est un choix qui a été
11 économique, c'est un choix qui a été payant pour
12 l'ensemble de la clientèle, mais force est de
13 constater qu'aujourd'hui, cette stratégie-là, on
14 évolue dedans puis il est requis d'ajuster les
15 budgets de maintenance de manière à pouvoir la
16 réaliser sur le réseau.

17 Prenez l'année deux mille dix-huit (2018)
18 et avec le panel 2, on aura le temps d'en parler
19 amplement de tout ça, mais prenez l'année deux
20 mille dix-huit (2018), l'année avec laquelle on
21 opère avec le cinquante-quatre millions (54 M\$)
22 d'argent supplémentaire et en deux mille dix-huit
23 (2018), on arrive pas à réaliser cent pour cent
24 (100 %) de la maintenance qui est prévue, le niveau
25 de maintenance prévue par le modèle de gestion des

1 actifs.

2 (9 h 52)

3 Et en plus, ce qu'on a annoncé dans le
4 dossier, c'est qu'on est, au niveau des charges
5 nettes d'exploitation, défavorables de l'ordre de
6 près de trente millions de dollars (30 M\$). Donc,
7 avec le cinquante-quatre millions (54 M)
8 défavorables de près de trente millions (30 M), on
9 n'est pas en mesure de réaliser cent pour cent
10 (100 %) de la maintenance pour l'année deux mille
11 dix-huit (2018).

12 Alors, je pense que l'équation est assez
13 claire en termes de besoins supplémentaires pour
14 pouvoir réaliser puis le panel numéro 2 avec madame
15 Roby va vous expliquer l'importance de réaliser
16 cent pour cent (100 %) de cette stratégie de
17 maintenance adaptée là qui est au coeur du modèle
18 de gestion des actifs, l'importance de le réaliser
19 pour pouvoir amener le risque à un niveau
20 acceptable dans les dix (10) prochaines années.

21 Q. **[34]** Je reste sur les questions sur HQT-1, Document
22 1 mais vous me direz si je dois les déporter ces
23 questions-là vers le panel 2, si vous m'y invitez à
24 le faire en ce moment ou, enfin, j'aurai peut-être
25 d'autres explications aussi sans même poser de

1 questions, me dites-vous.

2 Alors, HQT-1, Document 1, donc pièce B-0004
3 pour les fins de la traduction, et c'est à la page
4 7.

5 R. Pas de problème.

6 Q. **[35]** Mon collègue, maître Fréchette, m'a demandé un
7 petit moment pour se retrouver dans ses papiers.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Quand moi je suis arrivé...

10 Me STEVE CADRIN :

11 Ils sont déjà là depuis longtemps, Maître
12 Fréchette.

13 Q. **[36]** Alors, j'étais à la page 7, blague à part ici,
14 page 7, lignes 18 à 26. On est toujours un peu dans
15 le même thème.

16 La bonne performance du Transporteur
17 pourrait toutefois se détériorer. La
18 tendance à la hausse des IF s'est
19 poursuivie en 2017 créant un effet
20 perturbateur sur la planification et
21 l'organisation des travaux.

22 On parle évidemment des IF et pas des IFD.

23 De plus, les constats réalisés sur le
24 terrain en 2017 et durant les 6
25 premiers mois de 2018 mettent en

1 évidence la pression à la hausse sur
2 les coûts de maintenance créée.

3 Et le premier boulet :

4 L'accroissement de la maintenance
5 corrective.

6 Je vous fais grâce des autres boulets pour les fins
7 de la lecture, pour les fins de la question.

8 Alors, on a vu tout à l'heure que le nombre
9 des IF a légèrement baissé en deux mille dix-huit
10 (2018) et on prend ici les IF et non pas les IFD.
11 Alors, comment pouvez-vous expliquer
12 l'accroissement de la maintenance corrective durant
13 les six premiers mois de deux mille dix-huit
14 (2018). Alors, je vois que le nombre
15 d'interruptions forcées a baissé mais vous avez de
16 la maintenance corrective qui augmente en
17 parallèle. Alors, comment se fait-il que ça soit le
18 cas, comment est-ce possible?

19 M. MARC BOUCHER :

20 R. Le panel numéro 2 prendra beaucoup de temps pour
21 vous expliquer, donner des exemples concrets mais,
22 peut-être juste pour illustrer le point, donc, une
23 maintenance corrective n'est pas nécessairement
24 liée directement à une indisponibilité forcée.

25 Alors, je m'explique. Il y a des endroits

1 où il y a des moments où on doit faire des
2 inspections, on doit aller faire des inspections
3 spécifiques sur un équipement qui a pas
4 nécessairement eu de défaillance. Donc, on va faire
5 une inspection conditionnelle. Dépendamment de ce
6 qu'on trouve, il faut corriger.

7 Alors, il n'y a pas un lien direct entre
8 une IFD, une indisponibilité forcée, et la
9 maintenance corrective. À bien des égards, on fait
10 de la maintenance corrective pour corriger un
11 défaut qu'on trouve durant la maintenance.

12 Q. **[37]** On était juste sur les IF spécifiquement et
13 non pas sur les IFD ici, juste pour, sur cette
14 question-là. Est-ce que ça change quelque chose sur
15 les IF?

16 R. Ça ne change pas ma réponse.

17 Q. **[38]** Ça ne change pas votre réponse, d'accord.

18 M. STÉPHANE VERRET :

19 R. Et effectivement...

20 Q. **[39]** Oui.

21 R. ... sur toute la question de la maintenance
22 corrective, l'augmentation du coût de cette
23 maintenance corrective là, monsieur Veci au panel
24 numéro 2 va aborder ce sujet-là particulièrement
25 puis aura toutes les explications, tel qu'il le vit

1 sur le terrain, associées à cette croissance-là.
2 Donc, vous aurez le loisir de lui poser toutes les
3 questions sur le niveau de maintenance corrective
4 puis l'augmentation qu'on a pu constater dans les
5 dernières années, notamment en deux mille dix-huit
6 (2018).

7 Q. [40] O.K. Je reste toujours dans le même document,
8 à la page suivante, c'est ma dernière ligne de
9 questions, page 8. Les lignes 20 à 25, et je vous
10 en fais lecture pour recadrer la question.

11 En 2018, le Transporteur s'est doté
12 d'un nouvel objectif corporatif afin
13 de s'assurer de la réalisation de la
14 maintenance stratégique...

15 Cette fois-ci, dont on parle.

16 ... telle que planifiée. L'objectif
17 « Taux de réalisation de la
18 maintenance stratégique » s'articule
19 autour d'éléments sensibles et
20 critiques en matière de maintenance,
21 de projets et de sécurité. Le taux de
22 réalisation de la maintenance
23 stratégique a été de 98 % en 2017,
24 soit une performance au-delà de
25 l'idéal qui était fixé à 85 %.

1 Ma question : pourquoi l'idéal de quatre-vingt-cinq
2 pour cent (85 %) n'était-il pas de réaliser plutôt
3 autour de cent pour cent (100 %) de ce qui est
4 stratégique? L'idéal était-il vraiment suffisamment
5 ambitieux, Monsieur Boucher, pour les fins de cet
6 objectif corporatif là?

7 (9 h 57)

8 M. MARC BOUCHER :

9 R. Donc, juste pour vous rappeler quatre éléments de
10 cette maintenance stratégique là. Évidemment, il y
11 a l'ensemble des projets qui sont... on fait un
12 suivi d'à peu près soixante-quatre (64) projets
13 importants. On fait le suivi de maintenances
14 stratégiques importantes, donc d'interventions qui
15 sont qualifiées de stratégiquement importantes sur
16 le réseau.

17 On avait aussi le nombre de malts, donc le
18 programme de malts qui faisait partie de cet
19 objectif-là. Et d'entrée de jeu, en début d'année
20 quand on regarde l'ensemble de soixante-quatre (64)
21 projets et les malts qu'on devait faire évidemment
22 avec nos collègues du groupe équipement, on s'était
23 dit à l'époque que quatre-vingt-cinq pour cent
24 (85 %) c'était un objectif ambitieux.

25 Bonne nouvelle, c'est qu'on a réussi

1 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) de ce sous-
2 groupe d'éléments là. Et donc en rétrospective,
3 est-ce qu'on aurait dû être plus élevé? Peut-être,
4 mais on s'était donné quatre-vingt-cinq (85 %)
5 comme objectif.

6 Q. **[41]** Ce qui vous a été expliqué pour dépasser,
7 parce que là je comprends que l'objectif
8 corporatif, ça se passe à votre niveau. Il y a une
9 décision qui est prise à votre niveau de ce que
10 vous allez fixer. Quatre-vingt-cinq pour cent
11 (85 %), c'était le chiffre basé sur les
12 informations qu'on vous avait données à l'époque,
13 la réalisation, le réel, là, très peu de temps plus
14 tard, quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), ce
15 que vous me dites, la différence entre les deux,
16 c'est qu'est-ce qui s'est passé exactement pour que
17 vous dépassiez d'autant votre cible?

18 R. En fait...

19 Q. **[42]** L'idéal, en fait, je dis « la cible », là,
20 mais l'idéal, c'est même pas la cible.

21 R. En fait, on établit les objectifs une année pour
22 l'année suivante.

23 Q. **[43]** Bien sûr.

24 R. Hein! Et basé sur les informations qu'on a sur
25 l'ensemble, je vous donne une exemple, des projets

1 qu'on doit réaliser, on s'assoit puis on regarde
2 quels sont les risques associés à la performance et
3 à la capacité une année avant pour l'année
4 d'ensuite. L'année commence et là on fait un suivi
5 serré de ces éléments-là. Et comme c'est une...
6 c'est stratégique, hein, c'est la maintenance
7 stratégique, on a un suivi très serré et on
8 s'assure que, pour ces éléments-là particuliers, on
9 rencontre nos objectifs.

10 Donc, si je comprends bien, ce qui fait que
11 vous avez dépassé l'idéal de treize (13) points,
12 là, à quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) alors
13 que c'était quatre-vingt-cinq pour cent (85 %)
14 l'idéal, c'est que vous avez fait un suivi très
15 serré de ces projets-là?

16 R. On a priorisé, on a priorisé le résultat de ces
17 éléments-là qui sont stratégiques pour nous par
18 rapport à d'autres.

19 Q. **[44]** Et quand vous dites « priorisé », c'est en
20 termes de temps homme passé ou en temps de budget
21 que vous avez amené à aller faire plus de
22 maintenance stratégique? Parce que si l'idéal c'est
23 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), je comprends,
24 on se comprend qu'à la fin de l'année vous êtes
25 heureux d'avoir fait quatre-vingt-cinq pour cent

1 (85 %), c'est l'idéal, comme son nom l'indique.

2 (10 h00)

3 Alors, vous en avez fait quatre-vingt-dix-
4 huit pour cent (98 %) alors j'essaie de comprendre
5 qu'est-ce que vous avez fait puis comment vous avez
6 déplacé les budgets, comment vous avez priorisé les
7 choses pour que ça dépasse d'autant l'idéal. C'est
8 surprenant, avouons-le.

9 M. MARC BOUCHER :

10 R. On a priorisé en mettant les ressources nécessaires
11 aux bons endroits.

12 Q. [45] Et au détriment de quoi?

13 R. Au détriment de rien.

14 Q. [46] J'ai pas d'autres questions, ça complète,
15 merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci Maître Cadrin. J'ai quelques questions. Oh,
18 vous avez des questions finalement.

19 Me DELPHINE PITTET :

20 Oui, Delphine Pittet de la FCEI. Suite aux réponses
21 données par monsieur Boucher, j'aurais une seule
22 petite question.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Allez-y.

25

1 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DELPHINE PITTET :

2 Q. **[47]** Et laissez-moi savoir si c'est plus à propos
3 de poser ma question au panel 2 mais vous avez
4 mentionné un petit peu plus tôt qu'il y avait
5 certains projets de mise en service qui avaient dû
6 être repoussés, qui ne seront pas faits en deux
7 mille dix-huit (2018).

8 Là, je peux vous référer au document HQT-7,
9 Document 1, la cote B-0024 où on a le tableau de
10 mise en service pour l'année deux mille dix-huit
11 (2018). Je ne sais pas s'il vous est possible de
12 m'indiquer les projets.

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. Juste un instant, je vais prendre la pièce.

15 Q. **[48]** Oui. Page 24, tableau 23.

16 R. Donc, vous avez dit 7, 1?

17 Q. **[49]** Oui.

18 R. HQT-7, Document 1, page 23?

19 Q. **[50]** Page 24, pardon.

20 R. 24.

21 Q. **[51]** Tableau 23. Puis là, laissez-moi savoir si je
22 suis mieux de poser la question au panel 2.

23 R. Oui, effectivement.

24 Q. **[52]** O.K.

25 R. Bien, je ne vous dirais pas le panel 2, je vous

1 dirais le panel 3.

2 Q. **[53]** O.K. Parfait, merci.

3 INTERROGÉS PAR LA FORMATION :

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. On va donner un petit peu de place. Alors,
6 bonjour Monsieur Boucher.

7 M. MARC BOUCHER :

8 R. Bonjour.

9 Q. **[54]** Alors, la dernière fois quand nous avons
10 discuté dans un contexte similaire, ça faisait à
11 peu près six mois que vous étiez en poste. Alors,
12 vous veniez d'arriver chez TransÉnergie et vous
13 nous aviez indiqué à ce moment-là être encore en
14 mode apprentissage de votre organisation. Ce que
15 vous nous avez dit tantôt c'est que, deux ans plus
16 tard, vous êtes définitivement en contrôle de la
17 situation.

18 Est-ce que je peux comprendre, quand vous
19 nous avez indiqué dans votre plan directeur que
20 vous aviez des rencontres, je vais reprendre les
21 termes, vous aviez des rencontres de gestion au
22 quotidien et puis pour agir en temps opportun. Est-
23 ce que je peux en comprendre que vous tenez à être
24 informé régulièrement du déroulement des activités
25 dans votre organisation, particulièrement quand ça

1 peut avoir une influence sur votre capacité comme
2 organisation à rendre un service de transport
3 d'électricité.

4 M. MARC BOUCHER :

5 R. Exactement. Donc, ce qu'on a mis en place c'est une
6 gestion de performance au quotidien. Donc, on a une
7 salle avec des indicateurs de performance. À tous
8 les jours on révise cinq éléments de façon
9 quotidienne. Donc, à tous les jours, le premier
10 élément qu'on révise c'est la santé et sécurité,
11 qu'est-ce qui s'est passé sur le territoire en
12 santé et sécurité. Ça, c'est le premier des
13 éléments.

14 Le deuxième élément c'est la clientèle, la
15 condition du réseau, à quel endroit on a des
16 retraits, quels problèmes on peut avoir dans
17 l'exploitation du réseau avec nos marges, donc la
18 clientèle, les interruptions planifiées qu'on doit
19 faire chez nos grands clients, alors ça c'est le
20 deuxième axe.

21 Le troisième axe c'est un axe qui se veut
22 un axe sur les opérations, la maintenance même du
23 réseau. Donc, un peu au point de maître Cadrin, on
24 révise à tous les jours l'avancement des différents
25 travaux à travers la province.

1 (10 h 05)

2 Le quatrième élément c'est un élément en
3 termes financiers. Donc, avec nos équipes, on
4 révise, évidemment, les budgets alloués, le temps
5 supplémentaire, ainsi de suite. Et cinquième
6 élément, c'est les éléments qui sont plus, nos
7 partenaires si veut, la Régie en faisant partie.

8 Donc, on révise un peu à tous les jours, de
9 onze (11 h), dix heures quarante-cinq (10 h 45) à
10 onze heures et quart (11 h 15), c'est un ce qu'on
11 appelle un « stand up meeting », une gestion au
12 quotidien de nos activités.

13 Q. [55] Alors, je comprends que quand il y a une
14 audience tarifaire comme aujourd'hui ou en fait,
15 comme il va y en avoir dans les prochains jours,
16 c'est sûr que dix heures quarante-cinq (10 h 45),
17 onze heures et quart (11 h 15) ça va être plus
18 difficile pour vous aujourd'hui, mais vous suivez
19 les audiences qui peuvent avoir cours et est-ce que
20 vous demandez, je ne sais pas si c'est à monsieur
21 Verret ou à quelqu'un d'autre, de vous faire un
22 rapport, le soir, de ce qui se dit? Comment ça
23 fonctionne? Parce que je comprends que vous ne
24 pouvez pas être ici les trois jours, alors comment
25 vous tenez-vous informé de ce qui se passe?

1 R. Une bonne question. Peut-être juste pour terminer,
2 donc juste pour finir la « loop ». Donc, vers onze
3 heures et quart (11 h 15) moi, je me rends de
4 l'autre côté avec mon patron qui est Éric Martel et
5 ont fait un rendu de la journée. Alors, moi,
6 j'emmène à Éric Martel ce qui s'est passé de mon
7 côté, mes collègues font la même chose. Donc, ce
8 qu'on fait, c'est qu'au quotidien, on a un rapport
9 sur nos cinq axes et l'avancement de ça pour la
10 division Hydro-Québec dans son ensemble.

11 Au moment où on est absent, comme
12 aujourd'hui si je suis absent, les gens évidemment,
13 le « meeting » se poursuit avec les gens qui
14 travaillent pour moi. Si je suis absent de la
15 rencontre avec le PDG, j'envoie un délégué ou un
16 représentant. Et donc, on a ou une présence
17 constante ou une délégation qui se fait.

18 Q. **[56]** Mais le suivi des audiences, comment vous
19 tenez-vous informé de ce qui peut être d'intérêt
20 dans les audiences? Est-ce qu'on vous tient
21 informé? Je prends pour acquis que oui, mais c'est
22 peut-être une erreur de ma part.

23 R. Non. Non, mais avant qu'il réponde, il a envie de
24 répondre. Nous, les affaires réglementaires sont
25 suivies à tous les jours aussi. Donc, ce qu'on dit

1 dans ça, c'est que le cinquième (5e) élément de
2 notre rencontre, c'est qu'est-ce qui se passe
3 autour de toute la réglementation, ce qui se passe
4 dans les médias. Et on se tient informé, oui, de
5 l'avancement des différents dossier à la Régie.

6 Q. [57] Monsieur Verret, je vous sens...

7 M. STÉPHANE VERRET :

8 R. Non. Je voulais simplement mentionner que j'ai mon
9 temps d'antenne, effectivement.

10 Q. [58] Seriez-vous d'accord avec moi que la Régie
11 s'attend à ce que le Transporteur fasse preuve de
12 transparence à son égard, dans l'étude des travaux
13 ou des travaux du Transporteur?

14 M. MARC BOUCHER :

15 R. En fait, non seulement je suis d'accord avec vous,
16 je pense que c'est notre devoir de l'être.

17 Q. [59] Je vous remercie. Alors, si vous deviez vous
18 apercevoir, lorsqu'on vous rapporte ce qui s'est
19 passé dans la journée? Si vous vous apercevez qu'un
20 des témoins de TransÉnergie induit ou peut induire
21 involontairement bien sûr, la Régie en erreur d'une
22 omission, que faites-vous.

23 R. Une erreur ou une omission. Écoutez. Ce qu'on
24 souhaite tous, c'est d'être ici et de donner notre
25 plein rendement avec ce qu'on connaît. Moi, je dis

1 aux gens : « Vous arrivez ici. » Ce qui est
2 important, c'est d'expliquer aux gens ce qu'on sait
3 puis ce qu'on ne sait pas, bien on dit : « On ne le
4 sait pas. » Si de façon organisée, on était ici
5 pour ne pas dire la vérité, on a un problème, un
6 vrai problème. Alors, si on me rapportait que
7 quelqu'un ici, ne pas dire la vérité, on prendrait
8 des moyens.

9 Q. [60] O.K. Je suis d'accord avec vous, on aurait un
10 vrai problème, mais ce n'est pas la situation à
11 laquelle je faisais référence. Il se peut que des
12 témoins, Monsieur Verret par exemple, ne soit pas
13 au courant d'information que vous, vous détenez.
14 Alors, par exemple, alors, monsieur Verret, au
15 meilleur de sa connaissance nous informe, mais de
16 par vos fonctions vous en savez plus. Ou du moins
17 on le présume.

18 Alors, si vous vous apercevez qu'un témoin
19 d'Hydro-Québec, avec toute la bonne foi possible,
20 c'est pour ça que je voulais le dire, induit la
21 Régie en erreur parce que vous êtes au courant
22 d'une information qu'eux, ne sont pas, est-ce que
23 vous, comment réagissez-vous face à ça? Et comment
24 pensez-vous que vous devriez avertir la Régie si ça
25 devait être le cas?

1 R. Je ne suis pas sûr de la question et à quel endroit
2 vous voulez aller avec. Une chose est certaine,
3 c'est que si je savais que, prenons Stéphane en
4 exemple, il n'était pas tout au courant de tout ce
5 que je sais et qu'il donnait une information
6 erronée à la Régie, bien erronée dans la mesure où
7 il ne sait pas qu'il y a autre chose, ce n'est pas
8 erroné pour lui, comment je réagirais et à quel
9 moment il faudrait rectifier la position? Comment
10 on le ferait? Aide-moi Stéphane! Je demanderais à
11 Stéphane de rectifier là.

12 (10 h 10)

13 M. STÉPHANE VERRET :

14 R. Bien. Tout à fait, dépendamment si l'audience est
15 toujours en cours. Je pense qu'il y a toujours
16 possibilité de rectifier les faits si
17 effectivement, il y a une nouvelle information qui
18 est disponible. Autrement, bien, il y a toujours
19 par voie... par voie administrative où on peut...
20 Bien, j'ai dit administrative, dans le cadre de
21 l'audience par écrit ou par voie administrative que
22 ça peut être fait. Il y a différents moyens de
23 communication avec la Régie.

24 Q. [61] Je vais donner un exemple précis, je pense que
25 ça va aider. L'an passé, au vingt-sept (27)

1 novembre, alors, c'est vraiment à une journée près,
2 monsieur Talbot et madame Boucher ont affirmé avec
3 beaucoup de force qu'aucune portion du facteur de
4 glissement ne pouvait pas être associée avec le
5 projet Chamouchouane-Bout-de-l'Ile parce que le
6 projet était trop important pour vos opérations.
7 Alors, ce qu'on a appris avec les DDR cette année
8 c'est qu'au même moment où ils faisaient ces
9 affirmations-là, le projet était en suspens,
10 c'était pas la même suspension mais ils ont omis
11 d'informer la Régie que le projet était en suspens
12 à ce moment-là. Alors, je ne sais pas si monsieur
13 Talbot et madame Boucher étaient au courant de la
14 suspension, c'est quand même votre directeur
15 planification et votre contrôleur, mais si vous
16 aviez été mis a courant de la situation, à votre
17 avis, qu'est-ce qui aurait pu être fait?

18 M. MARC BOUCHER :

19 R. J'essaie de me souvenir exactement de la
20 chronologie des événements mais en novembre, on a
21 eu une suspension du projet, on a eu une suspension
22 du projet en décembre, on a eu une suspension du
23 projet, je pense, en mars, alors qu'on a eu la
24 mortalité.

25 Ce que je pense qui est important de penser

1 c'est qu'on a un millier de projets actifs,
2 Chamouchouane étant un des grands et celui
3 important. Évidemment, au fur et à mesure de ces
4 grands projets-là, il y a des choses qui arrivent
5 et des fois, on suspend des projets. Ça ne veut pas
6 dire nécessairement que le projet sera retardé par
7 la suite.

8 On a décidé de retarder le projet suite à
9 la mort de l'individu parce que là l'impact et la
10 suspension du projet étaient pour une longue
11 période de temps. Est-ce que madame... monsieur
12 Talbot et madame Boucher auraient dû vous
13 dire : « Il est suspendu au moment où on se
14 parle. »? Peut-être et peut-être pas dans la mesure
15 où la suspension à l'époque, et si je me souviens
16 bien, en novembre, on l'avait suspendu parce qu'on
17 avait un problème avec un équipement particulier
18 qu'on avait... on avait demandé de revoir et on
19 pourra, si vous voulez bien, clarifier la
20 situation.

21 Mais ce que j'essaie de vous dire c'est que
22 je pense que quand on a un retard important, il
23 faudrait l'annoncer, sinon, on serait ici
24 constamment à vous dire qu'on a des enjeux puis...
25 des effets perturbateurs, il y en a toujours.

1 Q. **[62]** Ça, je comprends ça, mais je pense, et puis je
2 ne veux pas argumenter avec vous mais je voulais
3 faire le point cependant, que la transparence
4 aurait pu demander, puisque c'est un point
5 important puisqu'on parlait de quarante pour cent
6 (40 %) des mises en service pour l'année, de faire
7 la mention que le projet est en suspens et qu'on
8 pouvait croire que ça n'amènerait pas de retard au
9 final mais qui aurait pu être plus transparent de
10 la part du Transporteur d'en faire mention.

11 R. Je prends notes.

12 Q. **[63]** Alors, si vous deviez vous apercevoir dans les
13 audiences qui auront cours cette semaine que les
14 témoins, comme je vous dis là, sans mauvaise
15 volonté, c'est pas... devaient donner une
16 information, est-ce qu'on pourrait s'attendre de
17 votre part, si c'est dans le cours des audiences,
18 que monsieur Verret ou quelqu'un d'autre de vos
19 témoins nous en fassent mention ou avant le
20 délibéré? Évidemment, une fois que la décision est
21 sortie, elle est sortie, mais qu'on puisse
22 s'attendre de votre part si ça devait avoir un
23 impact qu'on nous en fasse part.

24 R. Oui.

25 Q. **[64]** Je vous remercie. Et peut-être juste une

1 dernière question sur ce point. Parce
2 qu'évidemment, on amène cette question-là parce que
3 ça amène à la question de la crédibilité du
4 Transporteur auprès de la formation, auprès de la
5 Régie en tant que telle, et je me demandais, comme
6 vous agissez à titre de président, sur quel critère
7 ou facteur vous vous basez pour accorder de la
8 crédibilité aux propos de votre personnel, de vos
9 fournisseurs ou de vos clients.

10 R. Une bonne question. En fait, j'ai vingt-cinq (25)
11 ans dans l'industrie, j'ai travaillé à l'intérieur
12 de différents environnements réglementés, que ce
13 soit militaire, que ce soit dans l'aéronautique,
14 dans le transport, et ce qui est important dans un
15 environnement réglementé et dans une industrie
16 comme la nôtre c'est d'être entouré d'experts et de
17 gens qui sont crédibles, ils connaissent leur
18 travail .

19 (10 h 15)

20 Et, honnêtement, moi, j'ai... moi, chez
21 TransÉnergie, une équipe absolument extraordinaire.
22 Donc, en termes de connaissance technique, en
23 termes de connaissance de réseaux, en termes de
24 connaissance de fiabilité, non seulement j'ai des
25 gens extraordinaires, on a des outils

1 extraordinaires. On a réussi, à travers les années,
2 probablement avec la Régie, à être une organisation
3 qui est reconnue mondialement pour ce qu'on a
4 réussi à faire.

5 Alors, moi, ce que j'ai, d'abord, c'est des
6 gens qui sont loyaux, des gens qui travaillent
7 fort, des gens qui sont, évidemment,
8 intellectuellement capables, ça, ce n'est pas le
9 problème. C'est aussi de travailler en équipe pour
10 être en mesure de présenter les dossiers, d'une
11 part, mais aussi de travailler à remplir la mission
12 qu'on nous donne. Et, à ce niveau-là, je pense que,
13 chez TransÉnergie, on n'a rien à envier à personne.

14 Q. [65] Je vous remercie. Je vais vous amener sur le
15 sujet des bonis corporatifs ou des objectifs
16 corporatifs, en fait. Je ne les prendrai pas
17 nécessairement en ordre. Et je vais revenir un
18 petit peu sur le point que maître Cadrin faisait
19 sur l'objectif intitulé « Réaliser le nombre
20 d'observations prévues en accompagnement à titre de
21 président de HQT au programme d'observation
22 terrain ».

23 Je veux juste bien comprendre. Pour...
24 l'idéal, pour vous, c'est quatre... donc, pour
25 avoir accès à la rémunération incitative, on parle

1 de quatre visites et, dans la DDR, on parlait de
2 trente (30) à soixante (60) minutes. Vous nous avez
3 dit tantôt que ça pourrait être plus long. Mais
4 c'est bien ça, c'est ce que j'ai compris?

5 R. C'est ce qu'on dit, oui.

6 Q. [66] Ça fait qu'on parle d'une demi-journée de
7 votre temps pour avoir accès à une pondération d'un
8 point cinq (1.5) sur trente (30)?

9 R. Ce qu'il faut... La question, de la façon qu'elle
10 est posée... Mais je tiens quand même à vous
11 expliquer le contexte. Et je répète encore une
12 fois, ce qui n'est pas arrivé chez TransÉnergie, et
13 je pense, chez Hydro-Québec, depuis plusieurs
14 années, c'est qu'un président se déplace. Quand on
15 dit « se déplacer », c'est aller sur le plancher,
16 s'asseoir avec ses gens et parler de santé et
17 sécurité.

18 Et ce qu'on veut faire, je répète, c'est à
19 mon niveau C4 et on descend avec les différents
20 niveaux puis on en remet de plus en plus, c'est un
21 changement de culture. On veut rapprocher nos gens
22 et on veut que les gens sentent que la gestion est
23 proche d'eux et qu'on prenne ça au sérieux.

24 Alors, l'année passée, ce qu'on s'est donné
25 comme objectif, tous et chacun, c'est que chaque

1 personne, chaque relevant d'Éric Martel devait se
2 présenter au moins quatre fois dans un site pour
3 aller faire une observation terrain en santé et
4 sécurité.

5 Mon style de gestion à moi, quatre,
6 honnêtement, ce n'était pas très élevé parce que
7 j'ai fait quarante (40) journées de terrain. Par
8 contre, les journées terrain ne sont pas
9 nécessairement particulièrement sur la santé et
10 sécurité. Là on met une emphase particulière sur
11 ça. Pour certains autres de mes collègues c'était
12 un changement de paradigme et de culture important.

13 Alors, oui, en deux mille dix-sept (2017),
14 on était tous solidaires et pour tous les relevants
15 d'Éric Martel c'était quatre qui était l'objectif.

16 Q. [67] Mais vous vous apercevez sûrement que vous
17 avez mis la même pondération pour une demi-journée
18 de votre travail que la pondération pour aucun
19 décès. Donc, l'équivalence, dans les faits, c'est
20 pour un membre... pour préserver la vie d'un membre
21 de votre équipe, vous mettez... puis là je ne veux
22 pas viser monsieur Verret, il est à côté de vous.
23 Sur un chantier, ça vaut...

24 M. STÉPHANE VERRET :

25 R. Je me sens victime aujourd'hui.

1 Q. **[68]** ... quatre heures de votre temps en
2 équivalence?

3 M. MARC BOUCHER :

4 R. En fait, d'éviter d'avoir une mort sur un chantier,
5 c'est binaire, hein, tu as un mort ou tu ne l'as
6 pas, c'est zéro ou un. Et les moyens pour éviter
7 qu'on ait une mortalité sur les chantiers, c'est de
8 ça qu'on parle, c'est de se rapprocher des gens,
9 d'avoir une culture proactive, de démontrer un
10 intérêt.

11 Maintenant, la pondération a été faite et
12 révisée par nos gens, donc c'est ce qu'on aurait en
13 deux mille dix-huit (2018).

14 Q. **[69]** Je vais... Merci beaucoup, ça... Si vous
15 reprenez la liste des projets de deux mille dix-
16 huit (2018). C'est à la page 29, je pense. Je l'ai
17 ici mais c'est tellement écrit petit que... J'ai
18 mes lunettes ici.

19 (10 h 20)

20 Vous nous avez parlé tout à l'heure que, bon,
21 évidemment la nouvelle ligne...

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. C'est bien à la page 24, juste pour être certain?

24 Q. **[70]** 28 de 37, HQT... en langage HQT, là, c'est
25 HQT-3, Document 2, page 28 de 37. Non? B-0009 en

1 langage Régie.

2 R. C'est bon, merci.

3 Q. [71] Donc, si on les reprend ligne par ligne, vous
4 nous avez dit : nouvelle ligne à sept cent trente-
5 cinq (735 kV) Chamouchouane, mai deux mille dix-
6 neuf (2019). Est-ce qu'il y en a d'autres dans
7 la... dans la liste qui est là, qui risquent d'être
8 reportées en deux mille dix-neuf (2019)?

9 M. MARC BOUCHER :

10 R. Premièrement, on a la ligne Paugan-Maniwaki, numéro
11 3, aussi à risque. Et juste pour vous donner un
12 lien à faire entre les deux, la ligne... le projet
13 numéro 3 demandait aussi la mobilisation de
14 monteurs de ligne et de connaissances. Et
15 présentement, le marché des monteurs de ligne est
16 complètement saturé, donc le numéro 3 est aussi à
17 risque.

18 Les autres, on est en train de travailler à
19 les réaliser et donc, ce que je demanderais
20 c'est... à l'équipe, de vous donner le plus de
21 détails. On est au mois de novembre et on est en
22 train d'essayer de terminer les autres. On avait un
23 autre des risques, un autre projet à risque, le
24 rouge, deux jaunes. Le panel numéro 2 pourra aller
25 dans le détail de ça s'il vous plaît.

1 Q. [72] Je vous remercie, il n'y a pas de problème.

2 R. Oui.

3 Q. [73] Ça va? Juste pour la compréhension de ma... ce
4 que vous avez dit tantôt, bien ce qui a été dit
5 dans les DDR, ce que vous aviez répété à maître
6 Cadrin c'est que vous aviez enlevé l'objectif
7 corporatif des IF, parce que l'objectif CHI
8 remplaçait ou permettait de suivre l'impact auprès
9 des clients. Donc, juste pour bien comprendre votre
10 réponse, le client heure interrompue, là, cet
11 indicateur-là repose sur la somme des durées en
12 heures d'interruption multipliée par la somme des
13 clients qui ont été affectés. C'est exact? C'est
14 donc un indicateur qui est dérivé de l'indicateur
15 IC transport. C'est aussi exact?

16 M. STÉPHANE VERRET :

17 R. Il fait partie du calcul de l'IC transport,
18 effectivement, là.

19 Q. [74] Donc, de votre point de vue ce qui est assez
20 important pour justifier sa présence, donc c'est
21 son impact chez le client.

22 M. MARC BOUCHER :

23 R. L'impact sur le client, oui.

24 Q. [75] Est-ce que vous diriez que le Transporteur est
25 en contrôle de l'indicateur IC ou qu'il vous

1 inquiète?

2 R. Si on regarde l'évolution de l'IC ou du CHI, je
3 dirais qu'on est relativement en contrôle
4 présentement. Et quand on regarde les causes
5 derrière les CHI, évidemment il y a les CHI qui
6 sont opérationnels, d'une part. T'as des CHI qui
7 sont dus à l'environnement, les animaux, les
8 effets... les avaries des conditions
9 météorologiques. Alors quand on dit on est en
10 contrôle, évidemment les conditions météorologiques
11 et tout ça, on les contrôle moins. Une année, on a
12 eu une tempête dans un poste à Québec, puis le CHI
13 venait de... d'exploser. Alors on est en contrôle
14 sur la portion qu'on peut dire opérationnelle. Ce
15 qu'on constate aussi, c'est qu'on a malheureusement
16 des bris importants, des bris majeurs sur le
17 réseau. Et ces bris majeurs-là, évidemment,
18 occasionnent des fois des clients heure
19 interrompue, d'autres fois on réussit à les éviter.
20 Alors on a les IC opérationnels et autres que je
21 vous mentionnais tantôt et on est, oui, en contrôle
22 sur certains des éléments, moins par rapport à
23 d'autres.

24 Q. [76] Ce que je comprends de vos réponses tantôt
25 c'est que... c'est que l'IF, l'indicateur IF vous

1 inquiète, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle
2 vous demandiez des sommes supplémentaires. Il vous
3 inquiète donc plus que l'IC ou du moins au niveau
4 opérationnel. Donc, ce qui fait la différence dans
5 l'incorporation des objectifs corporatifs c'est
6 l'impact chez le client.

7 (10 h 25)

8 R. L'impact chez le client. Vous savez le réseau est
9 bien conçu, l'architecture du réseau, elle est bien
10 conçue. Donc, on disait les IF, on peut avoir une
11 interruption forcée sans avoir un impact client
12 parce qu'on a de la redondance parce que le réseau
13 est capable de reprendre la charge. Alors qu'à la
14 fin, quand on a un CHI, donc on a un client qui est
15 interrompu, celui-là on a un impact chez notre
16 client même.

17 Q. [77] Je suis contente que vous m'ouvriez la porte à
18 cette question-là puis je vais faire une analogie
19 par image puis je vais même prendre le véhicule
20 pour continuer avec la tradition que monsieur Veci
21 a instituée depuis deux mille quatorze (2014).
22 Alors, ça va être un peu long, mais restez avec
23 moi, je vais essayer de voir si mon analogie
24 fonctionne.

25 Alors, si je devais offrir le service de

1 transport par autobus dans une ville et que, pour
2 offrir mon service de transport, je dois avoir huit
3 cents (800) autobus qui fonctionnent en tout temps,
4 je vais en avoir mille (1000). Ça, c'est votre
5 redondance que vous avez comme inclus dedans. Parce
6 que j'en ai deux cents (200) que je vais mettre en
7 maintenance, hein, je vais faire mes cent cinquante
8 (150) points, je vais faire ma maintenance
9 préventive et ma maintenance corrective. Il y en a
10 je vais faire mes changements d'huile dans la
11 maintenance préventive. Ça se peut aussi que j'aie
12 des crevaisons qui serait ma maintenance
13 corrective.

14 Alors, jusque-là ça va? J'essaie d'imaginer
15 simplement, hein, je ne suis pas ingénieure, alors
16 on essaie de voir où on s'en va. Alors là, c'est là
17 où j'arrive à mon analogie et j'aimerais que vous
18 me disiez que je me trompe dans mon analogie.

19 Alors, si parmi... si j'ai toujours deux
20 cents (200) autobus dans ma cour de garage pour
21 faire de la maintenance préventive puis de faire
22 une maintenance progressive et/ou maintenance
23 corrective. Alors, si j'en ai vingt (20) pour
24 lesquels j'ai des travaux majeurs qui sont
25 nécessaires, ça, est-ce que ça a un impact chez le

1 client?

2 R. Les vingt (20), non. S'ils sont à l'intérieur des
3 deux cents (200), il n'y a pas d'impact client.

4 Q. **[78]** Alors, ça veut dire que ma marge de manoeuvre
5 en maintenance est diminuée, mais ça n'affecte pas
6 l'exploitabilité de mon réseau?

7 R. Vous avez raison.

8 Q. **[79]** Est-ce que c'est la même réponse si on parle
9 de travaux mineurs comme l'installation de caméra
10 de sécurité là dans les autobus? Ça n'affecte pas
11 non plus l'exploitabilité de mon réseau?

12 R. Non plus. Est-ce que je peux...

13 Q. **[80]** Absolument, vous êtes là pour ça.

14 R. ... vous interrompre? Parce que c'est intéressant
15 comme discussion. Évidemment, monsieur Veci a amené
16 les voitures, moi, je vous amène ailleurs.

17 Q. **[81]** O.K.

18 R. Parce que dans une flotte de voitures, évidemment
19 chaque équipement, chaque voiture peut être
20 considérée indépendante une de l'autre. Alors,
21 l'analogie que vous en faites est la bonne. Donc,
22 sur les deux cents (200) véhicules en retrait, s'il
23 y en a vingt (20) qui sont en majeur, c'est la
24 bonne. Mais, moi, ce que j'essaie de vous dire,
25 c'est que dans un réseau électrique, on est maillé

1 un équipement par rapport à un autre, donc c'est
2 une interrelation forte entre les équipements.

3 Alors, si je fais une intervention majeure
4 sur un équipement qui est interrelié avec un autre
5 équipement, l'interrelation de ces équipements-là
6 est importante. Donc, la redondance peut être faite
7 parce que j'en ai deux, mais ça peut être aussi
8 fait parce que je peux la contourner ou
9 l'architecture, de la façon qu'elle est faite, est
10 différente.

11 Ce que j'essaie de vous dire par là, c'est
12 qu'une défaillance, qui peut être vue mineure ou
13 moins importante, peut avoir un impact sur un
14 équipement en service. Et donc, l'analogie
15 fonctionne, mais pas tout à fait.

16 Q. [82] Mais, si on regarde le réseau maillé, parce
17 que je suis d'accord avec vous, le réseau de
18 transport est en ligne, mais ça, c'est mon service
19 de transport d'autobus, donc je dois offrir mes
20 huit cents (800) autobus en tout temps. Si j'en ai
21 un qui est en ligne en ce moment dans mes autobus
22 et puis il fait une crevaison, il faut que
23 j'appelle le garage puis dire : « Bien, écoute,
24 celui qui était dû pour un changement d'huile -
25 vous allez voir que je ne connais rien en voiture -

1 qui était dû pour un changement d'huile, on arrête
2 la maintenance préventive, il va aller remplacer
3 celui qui a une crevaison. On ramasse les passagers
4 puis on continue pareil. » Et puis celui qui est a
5 eu la crevaison est amené au garage pour le
6 remplacement.

7 Est-ce que c'est pas ça la redondance?
8 Parce que vous, si vous ne pouvez pas passer sur
9 une ligne, ce que vous nous avez dit, bien c'est :
10 « Je le fais passer ailleurs. »

11 R. Vous avez raison, mais encore une fois, imaginons
12 maintenant que vous êtes l'exploitant de ce réseau-
13 là puis vous devez servir votre client le matin.
14 Vous devez enlever une voiture qui est en service
15 pour la remplacer par une autre, donc vous en
16 prenez. Mais, l'exploitation pendant le moment où
17 on fait le changement de cette voiture-là dans
18 votre réseau, il y a un impact client certain. Il y
19 a des retards, il faut redistribuer ou redéfinir ou
20 redistribuer des ressources qui étaient
21 possiblement en train de faire une réparation X
22 pour remplacer l'équipement dans le réseau.

23 (10 h 30)

24 Alors, il y a trois niveaux. D'abord, il y
25 a l'impact sur la maintenance, il y a de l'impact

1 sur l'exploitant même puis l'impact à la fin sur la
2 clientèle. Alors ce qu'on veut éviter dans ce que
3 vous décrivez c'est que le client ultime à la fin
4 ne voit pas d'impact. Donc, ça c'est... le CHI, on
5 veut s'assurer qu'il n'y ait pas de client heure
6 interrompue. Maintenant dans l'exploitabilité du
7 réseau, alors que je prévoyais avoir huit cents
8 (800) voitures de prêtées le matin, il y en a cinq
9 qu'il faut que je remplace, il faut que je fasse
10 des permutations, ça c'est un effet perturbateur,
11 ça vient perturber ma planification et donc je dois
12 malheureusement prendre certains des véhicules, les
13 envoyer, en ramener d'autres et la maintenance que
14 je devais faire, les heures que je devais passer à
15 faire de la maintenance, maintenant il faut que...
16 Alors il y a l'impact au niveau exploitation, puis
17 la personne qui était en maintenance évidemment,
18 qui avait un programme de maintenance pour la
19 journée, elle doit corriger maintenant les cinq
20 voitures qui doivent avoir un remplacement d'huile,
21 alors qu'elle avait planifié de faire autre chose
22 sur des voitures qui étaient présentes. Donc, c'est
23 des niveaux de perturbation et des niveaux
24 d'interférence qui se font à différents niveaux.

25 Q. [83] Mais si on revient sur vos IF ou les IFD, peu

1 importe. Lorsque... parce que là, ce que j'en
2 comprends, puis le panel 2 pourra revenir, là, mais
3 je veux juste avoir votre perception à vous. Quand
4 ça arrive, ça arrive plus souvent qu'autrement
5 quand ils sont déjà dans la cour du garage. Et
6 c'est pas... c'est pas ça qui va... parce qu'on
7 nous dit quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) des
8 IF sont détectés alors qu'il est déjà mis hors
9 tension. Alors ils sont dans la cour du garage, là.
10 Le nombre... c'est parce que j'essaye de voir
11 pourquoi le nombre est important, dans la mesure où
12 ils sont déjà mis hors tension. Alors j'essaye de
13 voir l'impact sur l'exploitabilité du réseau.

14 R. Il va falloir qu'on vous clarifie ça, parce que
15 clairement si quatre-vingt-quatorze pour cent
16 (94 %), vous dites, des IF sont hors tension, je...

17 Q. **[84]** Sont... sont découverts.

18 R. Ils sont détectés, découvertes.

19 Q. **[85]** HQD-4, bougez pas. C'est votre réponse à la
20 DDR-4. Langage HQ, c'est HQD-13, Document 1.4, page
21 7 de 69 et en document Régie, B-0117. Alors on nous
22 dit que pour mesurer la fiabilité du service, et
23 c'est dans la citation, : « Environ 94 % des IF sur
24 le réseau font suite à une mise hors tension en
25 urgence d'un appareil effectué [...] » Bon, alors

1 ils sont déjà dans la cour du garage. Pourquoi le
2 nombre est important? Si je fais un examen de
3 l'autobus en cent cinquante (150) points puis que
4 je m'aperçois qu'il y a vingt (20) point sur les
5 cent cinquante (150) qui ont besoin, que ce soit
6 vingt (20) ou que ce soit trente-cinq (35), il est
7 en maintenance.

8 R. Honnêtement, vous demanderez au panel 2 d'expliquer
9 ça.

10 Q. **[86]** Ça va me faire plaisir. Et puis... et puis...
11 je vais juste voir si j'ai d'autres... Ah, toujours
12 votre DDR-4, hier vous m'avez fait peur quand j'ai
13 lu ça. Vous avez dans une... dans votre réponse
14 concernant « le raccordement des clients du secteur
15 à l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de
16 blocs » et le potentiel de traitement particulier
17 de ces demandes qui pourraient être proposées par
18 le Transporteur. C'est à votre question 18.4 de la
19 fameuse DDR-4. Vous mentionnez que cela pourrait
20 avoir cours dans le cadre du dossier R-3888-2014,
21 Phase 2. Pourriez-vous m'en dire plus?

22 M. STÉPHANE VERRET :

23 R. Certainement. Non, je pense que la réponse ici
24 c'est pour signifier qu'à ce jour il n'y a pas de
25 demande particulière de la part du Distributeur

1 pour ce type de projet-là. Donc, si... si jamais on
2 a... lorsqu'on aura ce type de demande-là, on
3 regardera si ça cause des... des enjeux
4 particuliers par rapport à nos tarifs et
5 conditions, par rapport à notre politique d'ajout
6 qui est existante. Et dans la mesure où c'est
7 quelque chose qui pourrait être urgent d'agir, bien
8 étant donné que ce dossier-là est ouvert, on aurait
9 pu le demander dans ce dossier-là, mais si je
10 comprends de votre réaction, vous préférez qu'on
11 procède autrement.

12 Q. **[87]** Non, ça peut... ça peut être...

13 R. On le fera autrement.

14 (10 h 35)

15 Q. **[88]** ... dans le dossier. Je veux juste m'assurer
16 que le calendrier ne soit pas tout décalé de six à
17 huit mois parce qu'on le fait.

18 R. Non, non, c'est pas l'intention du tout. Puis comme
19 je vous dis, aujourd'hui, nous n'avons pas reçu de
20 demande qui demanderait qu'on ajuste les tarifs et
21 conditions ou la politique d'ajouts qui est
22 existante.

23 Q. **[89]** Je vous remercie beaucoup. Alors ça va être
24 l'ensemble de mes questions. Avez-vous un
25 réinterrogatoire, Maître Fréchette?

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Non, je vous remercie, ça complète.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, ça va compléter les questions pour le panel
5 1, je vous remercie beaucoup Monsieur Boucher,
6 Monsieur Verret. Monsieur Boucher est libéré mais
7 pas vous. On va prendre la pause.

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Me permettez-vous de vous suggérer vingt (20)
10 minutes, le temps de réinstaller le panel. Il y a
11 plusieurs personnes cette fois-ci alors...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Pas de problème.

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Je vous remercie.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, on va prendre une pause de vingt (20)
18 minutes, on va revenir à moins cinq (10 h 55).

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20 REPRISE

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Bonjour Maître Fréchette. Effectivement, le panel
23 est un peu plus imposant.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, effectivement. En sagacité, en nombre, alors

1 effectivement. Pas que le panel 1 n'était pas
2 sagace, au contraire, au contraire, il était très
3 élevé au niveau intellectuel, en partie grâce à vos
4 questions pour lesquelles on vous remercie.

5 Maintenant, je vais vous présenter
6 rapidement, et puis je vais le faire rapidement,
7 puis vous me permettez, je fais toujours ça avec
8 les nouveaux témoins, question que vous sachiez qui
9 sont-ils, que font-ils.

10 Alors, je vais débiter avec madame Ayoub,
11 Marie-Christine, dont vous trouverez le pedigree,
12 si je peux m'exprimer, à HQT-15, 1.2 qui est son
13 CV. Rapidement, je vais vous en faire la lecture,
14 vous n'avez pas besoin de le prendre. Rapidement,
15 madame Ayoub est chef, planification et gestion des
16 actifs. Elle est responsable d'élaborer les
17 stratégies de gestion des actifs d'Hydro-Québec
18 TransÉnergie. Elle est détentrice d'un baccalauréat
19 en comptabilité de management de l'Université du
20 Québec à Montréal depuis quatre-vingt-treize (93)
21 et elle est membre, évidemment, de l'Ordre des
22 comptables professionnels agréés. Elle a occupé
23 différents postes à Hydro-Québec depuis mil neuf
24 cent quatre-vingt-douze (1992).

25 Vous avez à sa droite, vous pouvez dire

1 bonjour, je vous défile ça, c'est parce que, quand
2 même, question de vous situer. Si vous me dites que
3 ce n'est pas nécessaire, je vais cesser mais je
4 crois que c'est requis.

5 Vous avez madame Roby, les années
6 antérieures on avait madame Roquet, maintenant
7 c'est madame Roby qui est directrice, gestion des
8 actifs dont la responsabilité est d'assurer - vous
9 retrouvez ça à HQT-15, 1.9 - dont la responsabilité
10 est d'assurer la pérennité et l'efficience, la
11 rentabilité des actifs, de la division Hydro-Québec
12 TransÉnergie et, évidemment, d'élaborer la
13 stratégie de gestion des actifs.

14 Et madame Roby est ingénieur, membre de
15 l'Ordre des ingénieurs du Québec, qui occupe
16 différents postes à Hydro-Québec depuis deux mille
17 sept (2007) mais qui est diplômée de l'École de
18 polytechnique depuis quatre-vingt-quatorze (94).

19 Madame Roby, madame Ayoub sont les deux
20 personnes ressources qui seront en mesure de vous
21 parler du MGA, de ce qu'il contient, de ce qu'il ne
22 contient pas, de ce qu'il simule, de ce qu'il ne
23 simule pas. Vous vous souviendrez que dans la DDR 4
24 il y avait un aspect que vous nous demandiez sur
25 lequel on n'était pas en mesure de vous le livrer à

1 court terme. Si vous avez des questions, des
2 interpellations à nous faire sur ce sujet-là, elles
3 sont les deux personnes appropriées pour le faire.

4 Maintenant, la personne à la droite de ces
5 deux dames, il s'agit de monsieur Steve Chagnon,
6 monsieur Steve Chagnon qui est directeur, expertise
7 et soutien opérationnel responsable d'assurer la
8 performance et de gérer les risques associés aux
9 équipements du réseau.

10 Il est titulaire d'un baccalauréat en génie
11 électrique de l'École polytechnique depuis l'année
12 mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), membre
13 de l'Ordre des ingénieurs du Québec et il occupe
14 différents postes à Hydro-Québec depuis deux mille
15 dix (2010), ayant été dans le secteur privé
16 auparavant.

17 Alors, vous vous souviendrez de monsieur
18 Maxime Lajoie qui était présent les années
19 antérieures, alors monsieur Chagnon est là
20 maintenant, il prend ni plus ni moins cette balle
21 au rebond et il sera en mesure de vous expliquer
22 toutes les stratégies qui sont mises en place par
23 le Transporteur et de vous donner, vous avez
24 entendu, les priorisations et les repriorisations
25 alors monsieur Chagnon sera en mesure de vous

1 répondre à cet égard-là.

2 Bien, monsieur Verret, monsieur Veci, je
3 pense qu'eux je ne vous ferai pas leur CV, il est
4 déjà là et c'est comme moi, c'est des personnes que
5 vous avez vues et revues alors...

6 Mais vous avez à la toute fin monsieur
7 Patrick Doyle, monsieur Patrick Doyle qui est chef
8 stratégies et orientation de l'exploitation. Et ça,
9 c'est l'exploitant, c'est vraiment les gens
10 d'exploitation qui vont peut-être répondre à la
11 séquence des autobus, Madame la Présidente, et qui
12 pourront vous donner le point de vue de
13 l'exploitant, à quel point ses défis sont grands.

14 (10 h 59)

15 Alors, il est responsable d'élaborer les
16 stratégies et orientation d'exploitation du réseau
17 de transport de TransÉnergie. Il est titulaire d'un
18 baccalauréat en génie électrique de l'Université
19 Laval depuis mil neuf cent quatre-vingt-onze
20 (1991), membre de l'Ordre des ingénieurs et il
21 occupe différents postes à Hydro-Québec depuis mil
22 neuf cent quatre-vingt-onze (1991). Alors, c'est le
23 panel qui sera en mesure, là, de vraiment vous
24 exposer notre efficience, nos besoins de
25 maintenance, et caetera. Alors, vous avez

1 présentement, là, les présentations sont faites.
2 Peut-être que nous en sommes à l'assermentation,
3 Madame.

4

5 PREUVE DE HQT - PANEL 2 - Efficience et maintenance

6

7 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce vingt-sixième
8 (26e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

9

10 MARIE-CHRISTINE AYOUB, chef - planification et
11 gestion des actifs, ayant une place d'affaires au
12 Complexe Desjardins, 19e étage, Montréal (Québec);

13

14 MARIE-JOSÉE ROBY, directrice - gestion des actifs,
15 ayant une place d'affaires Complexe Desjardins,
16 Tour Est, 19e étage, Montréal (Québec);

17

18 STEVE CHAGNON, ingénieur, directeur - expertise et
19 soutien opérationnel, ayant une place d'affaires au
20 Complexe Desjardins, Tour Est, 19e étage, Montréal
21 (Québec);

22

23 LOUIS VECI, directeur principal - exploitation des
24 installations, ayant une place d'affaires au
25 Complexe Desjardins, Tour Est, 13e étage, Montréal

1 (Québec);

2

3 PATRICK DOYLE, chef - stratégies et orientation de
4 l'exploitation, ayant une place d'affaires au
5 Complexe Desjardins, Local 238, Montréal (Québec);

6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :

9

10 STÉPHANE VERRET

11

12 SOUS LA MÊME AFFIRMATION SOLENNELLE, dépose et
13 dit :

14

15 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien. Alors, je vous ai fait distribuer la
17 pièce HQT-14, Document 3 qui est la pièce B-0120
18 qui sera la présentation qui vous sera faite par le
19 Panel 2.

20

21 B-0120 : Présentation du panel 2.

22

23 Alors, rapidement, avant de passer à la
24 présentation, je vais passer rapidement, si vous me
25 permettez, avec la formalité d'adoption de la

1 preuve et je vais vous identifier, encore une fois,
2 les sujets sur lesquels les témoins vont, en même
3 temps, là, de façon... ça pourra vous permettre
4 d'identifier les sujets qui seront couverts par les
5 témoins.

6 Q. [90] Alors, en commençant par madame Ayoub, s'il
7 vous plaît. Alors, les pièces HQT-3, Documents 1,
8 1.1, 2 et 3 sur les sujets... et ainsi que les
9 réponses aux demandes de renseignements s'entend,
10 sur les sujets de l'efficience, du modèle de
11 gestion des actifs, indicateurs de performance et
12 balisage ont été préparés sous votre contrôle et
13 vous les adoptez comme étant votre témoignage?

14 Mme MARIE-CHRISTINE AYOUB :

15 R. Excusez. Oui, je l'adopte.

16 Q. [91] Bien, ils sont excusés, hein! C'est la
17 première fois. La Régie est indulgente. Alors,
18 Madame Roby, les mêmes pièces, alors HQT-3,
19 Documents 1, 1.1, 2 et 3 au sujet de l'efficience,
20 MGA, indicateurs de performance et balisage, ces
21 pièces ont été préparées sous votre contrôle et
22 vous les adoptez comme étant votre témoignage?

23 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

24 R. Oui, je l'adopte.

25 Q. [92] C'est bien. Monsieur Chagnon maintenant, HQT-

1 3, Documents 1, 2, HQT-6, Documents 2 et 4 au sujet
2 des IF, IFD, de deuxième génération, l'efficience,
3 budget de maintenance additionnel, budget
4 spécifique malt ainsi que les réponses aux demandes
5 de renseignements correspondantes. Ces pièces ont
6 été préparées sous votre contrôle et vous les
7 adoptez comme étant votre témoignage?

8 M. STEVE CHAGNON :

9 R. Oui, je les adopte.

10 Q. **[93]** C'est bien. Monsieur Veci maintenant. Monsieur
11 Veci, HQT-3, Document 1, HQT-6, Documents 2 et 4,
12 au sujet de l'efficience, des effets perturbateurs,
13 des besoins et de mises en oeuvre de la maintenance
14 additionnelle, alors... ainsi que les réponses aux
15 demandes de renseignements, ces pièces ont été
16 préparées sous votre contrôle et vous les adoptez
17 comme étant votre témoignage?

18 M. LOUIS VECI :

19 R. Oui.

20 Q. **[94]** C'est bien. Monsieur Doyle maintenant, HQT-3,
21 Document 1, HQT-6, Document 3, les sujets des
22 effets perturbateurs avec la tangente de
23 l'exploitant, bien sûr, ainsi que la croissance des
24 effectifs en exploitation, ces éléments... ainsi
25 que les réponses aux demandes de renseignements

1 correspondantes, ces pièces ont été préparées sous
2 votre contrôle et vous les adoptez comme étant
3 votre témoignage?

4 M. PATRICK DOYLE :

5 R. Oui, je l'adopte.

6 Q. [95] C'est bien. Alors, ces formalités qui sont
7 toujours un peu lourdes, mais malheureusement
8 essentielles. On ne peut pas y couper, c'est la
9 force probante qui en dépend. Alors, sur ce, je
10 cède donc la parole à nos témoins pour la
11 présentation du panel 2. Je vous remercie.

12 M. STÉPHANE VERRET :

13 R. Alors, bonjour à nouveau. Alors, je vais faire une
14 brève introduction des sujets qui seront discutés
15 par le panel ainsi que des témoins qui vont aborder
16 chacun de ces sujets-là.

17 (11 h 09)

18 Alors, l'objectif de ce panel, le panel numéro 2,
19 est vraiment de vous expliquer dans le détail les
20 activités qui sont réalisées par le Transporteur
21 pour maintenir un réseau fiable. Donc, on est ici
22 au panel 2 pour parler des activités, décrire les
23 besoins, tout ce qui sera comment ça se traduit en
24 termes de revenu requis et en termes de données,
25 c'est le panel numéro 3 qui va pouvoir aborder les

1 chiffres en tant que tels. Mais on voulait vraiment
2 avoir un panel ici qui va vous permettre de
3 comprendre puis d'exposer, de répondre à vos
4 questions sur les activités en tant que telles.

5 Et ces activités-là vont du niveau
6 stratégique, avec madame Roby, qui va débiter la
7 présentation avec un rappel des principales
8 stratégies sur... les stratégies qui composent la
9 gestion des actifs, donc stratégie de pérennité et
10 stratégie de maintenance. Allant jusqu'au niveau
11 opérationnel en passant par le tactique.

12 Donc, comme je le mentionnais, madame Roby
13 va débiter. Ensuite, mon collègue, monsieur Chagnon
14 va aborder tout l'aspect de priorisation. C'est-à-
15 dire comment on... monsieur Chagnon utilise les
16 extrants du modèle de gestion des actifs en termes
17 de volume de travaux à réaliser et traduit le tout
18 en termes de liste d'équipements prioritaires qui
19 doivent être... sur lesquels la maintenance doit
20 être réalisée durant l'année à venir.

21 Monsieur Chagnon va vous parler de ce
22 travail-là, qu'il fait en tout début d'année pour
23 établir un plan. Et par la suite, en cours d'année,
24 lorsqu'il y a plusieurs perturbations ou d'autres
25 priorités qui arrivent en cours d'année, comment il

1 procède pour faire une repriorisation de l'ensemble
2 des interventions. Ça, c'est le bout que monsieur
3 Chagnon va vous présenter.

4 Ensuite, monsieur Doyle, au niveau de
5 l'exploitation. Et, si vous me permettez, je vais
6 faire une petite parenthèse. Je sais que mon
7 collègue, monsieur Veci, va revenir là-dessus mais,
8 en relisant les réponses et les questions aux
9 demandes de renseignements, on a réaliser qu'il y a
10 peut-être une confusion au niveau du terme
11 « exploitation », ce que ça veut dire, ce que ça
12 signifie et ce que ça englobe comme activité et ce
13 que ça n'englobe pas comme activité. Puis peut-être
14 que la confusion vient au niveau des titres des
15 directeurs principaux à TransÉnergie.

16 Monsieur Veci est directeur principal,
17 exploitation des installations. Et non pas
18 exploitation du réseau. Donc, en termes de
19 responsable de l'exploitation des installations, il
20 est responsable des équipes qui réalisent la
21 maintenance sur le réseau ainsi que les équipes qui
22 vont réaliser certaines des activités associées à
23 la réalisation de projets. Donc, ça, ce sont les
24 équipes de monsieur Veci.

25 Lorsqu'on parle d'exploitation du réseau,

1 c'est davantage la direction principale, contrôle
2 des mouvements d'énergie et exploitation du réseau.
3 C'est davantage tout ce qui est le contrôle en
4 temps réel du réseau pour permettre le transit sur
5 le réseau et permettre également le retrait
6 d'équipements du réseau pour que les équipes de
7 monsieur Veci puissent aller intervenir sur le
8 réseau. Alors, lorsqu'on parle d'opérateurs
9 mobiles, ce sont des personnes qui travaillent en
10 exploitation du réseau. Ce sont les personnes qui
11 vont intervenir sur le réseau pour permettre,
12 justement, de retirer un équipement du réseau et
13 laisser les équipes de maintenance intervenir par
14 la suite sur les équipements. Donc, je voulais...
15 une petite parenthèse, je pensais que c'était utile
16 pour la compréhension de tous.

17 Alors, monsieur Doyle va vous entretenir
18 sur cet équilibre difficile, auquel il fait face
19 quotidiennement, de maintenir un réseau disponible
20 pour les transactions des clients, telles que
21 demandées par les clients. Et, de l'autre côté,
22 permettre des retraits, donc c'est-à-dire permettre
23 de retirer des équipements du réseau pour que les
24 travaux de maintenance puissent se réaliser. Alors,
25 il va vous présenter ça puis les enjeux qu'il vit

1 avec ça.

2 Par la suite, monsieur Veci va là vous
3 parler vraiment de la réalité terrain. Comment les
4 équipements priorités par monsieur Chagnon sont par
5 la suite traduits dans un plan opérationnel
6 consolidé et comment tout ça culmine au niveau d'un
7 ordonnancement puis une réalisation de travaux,
8 avec une plage, là, de... un horizon temporel qui
9 se réduit dans le temps au fur et à mesure qu'on
10 s'en va vers la réalisation des travaux. Et il sera
11 en mesure de vous exposer l'ensemble des
12 difficultés qui sont vécues, qui font en sorte
13 qu'on constate qu'on n'est pas en mesure de
14 réaliser cent pour cent (100 %) du volume de
15 maintenance qui est dicté par le modèle de gestion
16 des actifs.

17 Je reviendrai à la fin pour faire une
18 courte conclusion.

19 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

20 R. Alors, merci, Monsieur Verret. Madame la
21 Présidente, Messieurs les Régisseurs, bonjour.
22 Bonjour aux membres de la Régie et participants à
23 l'audience. Ça me fait plaisir d'être avec vous
24 aujourd'hui pour débiter ce panel 2.

25 Donc, mon intervention... ma première

1 intervention va être principalement en lien avec un
2 retour sur la stratégie de gestion des actifs et
3 aussi des indicateurs de suivi de l'état et de la
4 dégradation du parc, de la performance des
5 équipements.

6 Donc, la mission du Transporteur est
7 d'assurer la fiabilité et la disponibilité du
8 réseau de transport. L'objectif de la stratégie des
9 actifs est de permettre au Transporteur de réaliser
10 sa mission à moindre coût. Donc, à gérer le risque
11 tout en limitant l'impact sur les tarifs, et ce,
12 malgré le vieillissement des actifs.

13 (11 h 10)

14 La gestion des actifs se base sur la
15 connaissance de l'état de l'actif. Donc, on part
16 avec un premier état actuel, principalement lié à
17 la dégradation et au vieillissement des équipements
18 et par la suite, on fait vieillir cet équipement-là
19 à travers notre modèle de gestion des actifs, le
20 MGA. Donc, on le fait vieillir et on réalise
21 différentes itérations, différentes simulations, on
22 étudie différents scénarios et tout ça pour
23 déterminer la trajectoire optimale qui va nous
24 permettre d'avoir un état futur de nos équipements
25 le plus aligné sur les orientations du

1 Transporteur.

2 Donc, les deux messages clé ici sont
3 vraiment état actuel que l'on souhaite le plus
4 réaliste possible et état futur que l'on souhaite
5 le mieux anticipé possible.

6 La stratégie de gestion des actifs, ça a
7 été mentionné beaucoup ce matin, donc, est composée
8 de deux stratégies, comme vous le savez, la
9 stratégie de pérennité et la stratégie de
10 maintenance adaptée.

11 La stratégie de pérennité présentée et
12 entérinée à la Régie depuis deux mille huit (2008),
13 incluant le dépôt de deux bilans, dicte le
14 remplacement des équipements à un rythme qui permet
15 de contrôler le risque de défaillance au meilleur
16 coût. Cette stratégie de pérennité, ce rythme de
17 remplacement doit être accompagné d'une stratégie
18 de maintenance qui lui est adapté.

19 Depuis deux mille huit (2008), il était
20 déjà annoncé que pour compenser le vieillissement
21 des équipements du parc, un accroissement de la
22 maintenance serait requis.

23 La stratégie de gestion des actifs la moins
24 coûteuse pour le client repose sur la combinaison
25 de la stratégie de pérennité et la stratégie de

1 maintenance adaptée.

2 Notons que la stratégie de pérennité et la
3 stratégie de maintenance adaptée sont liées, elles
4 sont indissociables, elles sont les deux éléments
5 clé d'un processus hautement sophistiqué. L'une de
6 ces stratégies ne fonctionne pas sans l'autre. La
7 stratégie de maintenance adaptée est au coeur de la
8 stratégie de gestion des actifs, on ne saurait
9 répéter assez à quel point il est important de la
10 réaliser à cent pour cent (100 %).

11 La vigie liée à l'état et la performance
12 des actifs repose sur trois indicateurs qui,
13 ensemble, permettent d'effectuer un suivi adéquat
14 de la stratégie de maintenance adaptée. Ces trois
15 indicateurs sont présentés ici et on va les
16 regarder maintenant un à un en agrandi, donc, on
17 pourra avancer. Parfait.

18 Alors, le premier indicateur c'est le ratio
19 de la maintenance préventive et de la maintenance
20 corrective, graphique que vous voyez, je pense,
21 depuis quelques années à la Régie. Donc, en vert,
22 on a le ratio de la maintenance préventive et en
23 orange le ratio de la maintenance corrective.

24 Ce que l'on peut voir en regardant ce
25 graphique et peut-être pour vous situer, l'année

1 deux mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018 -
2 2019) c'est à peu près au centre du l'histogramme.
3 Donc, la hausse du correctif dans les dernières a
4 nées ne cesse d'augmenter. C'est le premier constat
5 que l'on fait.

6 En deux mille dix-sept (2017), malgré les
7 montants octroyés, on a pas réussi à réaliser la
8 stratégie de maintenance en raison de différents
9 éléments dont entre autres l'effet perturbateur
10 dont monsieur Veci tout à l'heure vous
11 entretiendra.

12 Ce qui est préoccupant ici en fait c'est la
13 diminution des heures de maintenance préventive au
14 bénéfice des heures de la maintenance corrective et
15 ce dans un parc où le réseau est vieillissant et où
16 les besoins sont précisément à l'inverse. On peut
17 avancer.

18 Le troisième indicateur de suivi est
19 l'indisponibilité forcée. Alors, vous voyez ici en
20 histogramme l'IF réel de deux mille dix (2010) à
21 deux mille dix-sept (2017) et la projection du
22 Transporteur de deux mille dix-neuf (2019) à deux
23 mille vingt-deux (2022) au niveau de l'IF.
24 L'augmentation des IF que l'on voit au niveau du
25 réel démontre une dégradation du parc.

1 Il y a deux éléments ici que je
2 souhaiterais amener. Le premier, l'augmentation des
3 IF passés a été compensée par des mesures
4 compensatoires mises en place par le Transporteur.
5 Tel que présenté à la Régie en deux mille dix-sept
6 (2017) et en deux mille dix-huit (2018), ces
7 mesures compensatoires, en fait, le Transporteur
8 estime avoir atteint les limites de ces mesures
9 compensatoires-là. Donc, monsieur Doyle tout à
10 l'heure saura vous en parler un peu plus.

11 L'autre élément que je souhaiterais vous
12 amener au niveau des indisponibilités forcées,
13 c'est que l'indicateur IF est un bon indicateur de
14 l'état du parc. De toutes les défaillances vécues
15 par le Transporteur, seulement deux pour cent (2 %)
16 sont pris en compte par les indicateurs SAIFI,
17 SAIDI et l'IC puisque ces indicateurs ne prennent
18 en compte que les défaillances ayant eu un impact
19 chez le client alors que l'indisponibilité forcée
20 prend en compte l'ensemble des défaillances vécues
21 par le Transporteur.

22 (11 h 15)

23 Donc, on va regarder ici le graphique
24 d'évolution du taux de risque en maintenance
25 simulée. Donc, sur le graphique, tout d'abord la

1 courbe en jaune représente le taux de risque en
2 maintenance simulée, tel que présenté à la CT2017.
3 En vert, on voit le taux de risque en maintenance,
4 on est dans l'appareillage électrique, on voit le
5 taux de risque en maintenance tel que présenté à la
6 CT2019. Les deux point en rouge représentent, et
7 liés par une droite, représentent le taux de risque
8 en fin d'année, le taux de risque mesuré en fin
9 d'année.

10 Ce taux de risque est basé sur les ordres
11 et avis de maintenance conditionnels non complétés
12 à la fin de l'année. On dit « le taux de risque
13 mesuré » parce que considérant qu'il y a un certain
14 nombre d'interventions en maintenance systématique
15 qui n'ont pas été réalisées et qu'à chaque fois
16 qu'on fait une intervention en maintenance
17 systématique, on identifie un certain nombre
18 d'interventions en maintenance conditionnelle. Le
19 fait de ne réaliser que quatre-vingt pour cent
20 (80 %) de la maintenance systématique fait en sorte
21 qu'il y a un nombre d'interventions en maintenance
22 conditionnelle qui n'a pas été identifié, mais qui
23 est réel sur l'équipement. Donc, c'est la raison
24 pour laquelle on parle davantage d'un taux de
25 risque mesuré.

1 Maintenant, si on avait voulu estimer ce
2 qu'aurait pu être le risque en deux mille dix-sept
3 (2017) à la fin de l'année, mais d'un point de vue
4 un peu plus réaliste, on a tenté, par nos outils de
5 simulation, d'estimer ce qu'aurait pu être le taux
6 de risque si nous avions réalisé cent pour cent
7 (100 %) de la maintenance systématique. Et ça,
8 bien, c'est le point, le triangle gris que vous
9 voyez ici.

10 Je vais vous mentionner quatre éléments en
11 lien avec ce graphique. Le premier (1er), le taux
12 de risque. La projection du taux de risque en
13 maintenance pour la simulation de la CT2017 et
14 celle de la CT2019, démontre une importante
15 augmentation du risque en deux mille dix-neuf
16 (2019). On a augmenté de presque un demi (0,5)
17 point au niveau du taux de risque.

18 Le deuxième (2e) élément, tel que présenté
19 dans les causes tarifaires précédentes, il est
20 important de mentionner que ce n'est pas
21 souhaitable que le taux de risque en maintenance
22 dépasse le niveau de sept. Ce niveau est
23 préoccupant en raison de l'effet spirale qui arrive
24 à un stade où le retard en maintenance préventive
25 ne cesse d'augmenter en raison des ressources qui

1 sont de plus en plus dirigées vers le correctif. Et
2 le taux de risque devient alors plus difficile à
3 gérer dans le temps.

4 Le troisième (3e) élément, bien, en
5 observant la courbe d'évolution du risque, telle
6 que présentée à la CT2019. On observe que non
7 seulement le risque dépasse ce niveau de sept, mais
8 en plus, considérant que la stratégie de
9 maintenance ne sera pas réalisée à cent pour cent
10 (100 %) en deux mille dix-huit (2018), cette courbe
11 verte est donc sous-estimée.

12 Le quatrième (4e) et dernier élément,
13 mentionnons de plus que ces courbes d'évolution du
14 taux de risque simulées ne prennent pas en compte
15 ni l'effet spirale ni l'effet perturbateur. Et
16 l'hypothèse, une des hypothèses prises quand on
17 simule ces courbes de taux de risque, c'est que
18 cent pour cent (100 %) de la stratégie de
19 maintenance est réalisée année après année. Donc,
20 ces courbes prennent ça en hypothèse.

21 Donc, à la lumière de ces résultats, en
22 fait on constate que ces résultats sont
23 préoccupants. On n'a pas réussi à faire de la
24 stratégie durant les deux dernières années et le
25 niveau de risque augmente plus rapidement que ce

1 qui avait été simulé. Tout scénario inférieur à la
2 présente demande, conduira à un déséquilibre entre
3 la stratégie de pérennité et la stratégie de
4 maintenance adaptée. On se retrouvera alors en
5 terrain inconnu et nous aurons à relever un
6 important défi avec la fiabilité du parc. Il est
7 donc important de réaliser à cent pour cent (100 %)
8 notre stratégie de maintenance adaptée.

9 Le Transporteur confirme que le scénario D
10 du MGA est le scénario recommandé pour deux mille
11 dix-neuf (2019), soit le cinquante-quatre millions
12 (54 M\$).

13 On vous présente ici un processus à haut
14 niveau lié à la gestion des actifs. Ce processus
15 est à la fois stratégique, tactique et opérationnel
16 représenté par le bleu foncé, le bleu moyen et le
17 bleu pâle respectivement.

18 (11 h 19)

19 Donc, tout d'abord à gauche, la stratégie
20 de gestion des actifs dont je viens de vous parler.
21 Une fois la tendance découlant de la trajectoire
22 optimale établie, bien, une priorisation technique
23 est réalisée. Donc, elle sera discutée par monsieur
24 Chagnon dans quelques instants.

25 Par la suite, une planification

1 opérationnelle est établie et celle-ci est
2 ordonnancée puis réalisée. Monsieur Veci, à son
3 tour, vous entretiendra sur ces deux étapes du
4 processus de gestion.

5 Nous pouvons visualiser que l'exploitation
6 du réseau est transversale à l'ensemble de ces
7 niveaux de gestion et monsieur Doyle vous partagera
8 à son tour, tout à l'heure, ces enjeux liés à
9 l'exploitation.

10 Finalement, un retour d'expérience et une
11 calibration suivant le niveau opérationnel,
12 tactique et stratégique est réalisé. Mentionnons
13 qu'un important exercice de diagnostic du retour
14 d'expérience a été fait en deux mille dix-huit
15 (2018) suite au constat de la non-réalisation de la
16 stratégie afin de bien en comprendre les raisons et
17 de préciser les besoins de calibration au niveau du
18 MGA et aussi les besoins de calibration au niveau
19 de la planification opérationnelle.

20 Ce processus est un travail
21 pluridisciplinaire nécessitant l'expertise de
22 plusieurs et dans plusieurs domaines. Sur ce, je
23 passe maintenant la parole à monsieur Chagnon qui
24 vous entretiendra sur la priorisation technique.

25

1 M. STEVE CHAGNON :

2 R. Merci Madame Roby, Madame la Présidente, Messieurs
3 les Régisseurs. Tel que mentionné, à cette étape,
4 les équipes techniques du Transporteur priorisent
5 la maintenance à réaliser en fonction des volumes
6 de maintenance du MGA et de l'état des équipements
7 selon quatre axes.

8 En premier lieu, l'axe de la santé et
9 sécurité des travailleurs. Sous cet axe, les
10 équipes techniques priorisent, entre autres, les
11 obligations réglementaires auxquelles nous sommes
12 soumis ainsi que les maintenances de type programme
13 de rappel, ou maintenance conditionnelle, ayant des
14 impacts sur la santé et sécurité de nos
15 travailleurs.

16 Ensuite, un second axe, l'axe client. Sous
17 l'axe client, les travaux sous tension, tout ce qui
18 permet au Transporteur de réaliser des
19 interventions sous tension et au Distributeur aussi
20 car certains équipements du Transporteur permettent
21 au Distributeur de réaliser des travaux sous
22 tension lorsqu'ils sont entretenus adéquatement.
23 Donc, on priorise ces interventions-là.

24 Ensuite, nous avons aussi sous l'axe client
25 tous les aspects associés à la qualité de service,

1 que ce soit les interventions associées à la
2 variation de fréquence ou de tension. Finalement,
3 sous l'axe client, on retrouve la fiabilité,
4 l'ensemble des interventions associées à la
5 fiabilité des équipements donc qui pourraient
6 entraîner avec le temps une dégradation qui impacte
7 la fiabilité.

8 Ensuite, le troisième axe, la
9 maintenabilité et l'exploitabilité. Sous cet axe,
10 nous priorisons les interventions qui permettent le
11 retrait de restrictions d'exploitation. Certains
12 équipements sur le réseau présentent des
13 restrictions d'exploitation par la présence d'une
14 dégradation. Ces restrictions empêchent
15 l'exploitant du réseau de faire fonctionner tel que
16 prévu le réseau.

17 Donc, on priorise ces interventions-là afin
18 de retirer les restrictions. Aussi sous cet axe, on
19 retrouve l'ensemble des interventions associées aux
20 contraintes opérationnelles. Un exemple bien connu,
21 je crois, ici, les zones d'accès limité, donc les
22 interventions qui permettent de retirer les zones
23 d'accès limité dans nos postes, ces zones qui
24 empêchent les gens de maintenance et d'exploitation
25 de circuler librement.

1 Un quatrième axe, la conformité. Donc, sous
2 cet axe, nous retrouvons certains engagements
3 réglementaires associés, entre autres, à
4 l'environnement et aussi à nos engagements en
5 conformité pour la NERC.

6 Ces axes sont les mêmes qui sont utilisés
7 pour la priorisation en cours d'année. Donc,
8 lorsqu'il y a des travaux non prévus qui
9 apparaissent et qu'on doit se repositionner sur
10 est-ce qu'on le planifie cette année ou on reporte
11 à l'année suivante, on utilise ces quatre axes là
12 ainsi que l'état de la problématique vécue.

13 Ce qu'on observe depuis quelques années,
14 c'est une hausse des repriorisations en cours
15 d'année, donc associées, entre autres, au
16 vieillissement et à l'augmentation des
17 défaillances. Prochaine slide.

18 (11 h 24)

19 Cette augmentation des repriorisations de
20 la charge de travail en cours d'année associée aux
21 défaillances est en hausse. Suite aux événements
22 sur le réseau, nous observons de plus en plus de
23 bris nécessitant la mise en place d'actions
24 immédiates afin de contrôler le risque.

25 Les équipes techniques du Transporteur

1 réalisent, suite à ces événements et à la
2 maintenance du réseau, des analyses techniques afin
3 d'apprécier le risque et de recommander des actions
4 pour en assurer le contrôle.

5 Aussi il est important de comprendre que la
6 hausse du correctif représente une pression
7 supplémentaire sur les équipes techniques puisque
8 ces actions de maintenance associées doivent être
9 déterminées à la pièce et ce ne sont pas des
10 actions qui sont normalisées, contrairement à la
11 maintenance systématique.

12 En résumé, il est important de souligner
13 que les défaillances d'équipements, dans un
14 contexte de parc vieillissant, représentent une
15 pression sur les requis d'interventions des équipes
16 techniques du Transporteur pour réaliser les
17 analyses, soutenir les équipes maintenance ainsi
18 que réaliser et appliquer la repriorisation de la
19 charge de travail.

20 À ce stade-ci, je passerais la parole à mon
21 collègue, monsieur Doyle, afin que celui-ci vous
22 explique comment la priorisation et la
23 repriorisation en cours d'année se traduisent dans
24 les activités de l'exploitant du réseau.

25

1 M. PATRICK DOYLE :

2 R. Merci, Monsieur Chagnon. Alors, Madame la
3 Présidente, Messieurs les Régisseurs, bonjour.
4 L'exploitant de TransÉnergie a trois messages
5 importants à vous communiquer aujourd'hui.

6 Il est de plus en plus complexe d'assurer
7 la disponibilité du réseau pour la maintenance à
8 cause du nombre de retraits en hausse tout en
9 assurant la fiabilité du réseau et en desservant
10 nos clients. On a atteint actuellement la limite
11 des mesures compensatoires. Il nous faut réaliser à
12 cent pour cent (100 %) la stratégie de maintenance
13 adaptée et obtenir les ressources additionnelles
14 pour assurer notre mission.

15 Prochain acétate. Alors, dans cet acétate-
16 ci vous avez deux graphiques. On va commencer par
17 le graphique de gauche où on voit le graphique de
18 la sollicitation du réseau de transport en deux
19 mille dix-sept (2017) au fil des mois de l'année.

20 La marge qui est disponible pour les
21 retraits est l'espace en blanc entre la courbe en
22 rouge, qui constitue la capacité disponible et
23 acheminable, et la courbe en beige, le besoin en
24 réserve qui s'ajoute au besoin des clients, soit la
25 charge et les ventes. On constate, bien sûr, que

1 cette marge est mince.

2 De l'autre côté, on vous présente
3 l'historique des retraits de deux mille quatorze
4 (2014) à deux mille dix-sept (2017). On constate
5 une hausse accrue de quatre-vingt-cinq pour cent
6 (85 %) du nombre de retraits durant cette période.

7 Ainsi, l'équilibre entre le maintien de la
8 disponibilité du réseau, tout en assurant sa
9 fiabilité, est grandement complexifié par la hausse
10 importante du nombre de retraits et les besoins de
11 maintenance préventive et corrective.

12 Prochain acétate. Nous avons mis de
13 l'avant, par contre, une série de mesures
14 compensatoires afin de nous aider à réaliser notre
15 mission. Parmi celles-ci nous avons remplacé des
16 installations et des sous-réseaux vétustes par des
17 réseaux modernes, offrant une meilleure redondance,
18 et ajouté des points d'alarme qui permettent une
19 meilleure supervision.

20 Durant ces remplacements le suivi des
21 premières contingences de charge est toujours une
22 priorité. Qu'est-ce qu'une première contingence de
23 charge? C'est lorsque le réseau est dans une
24 configuration où le prochain événement amène à une
25 perte de charge.

1 (11 h 29)

2 Ces situations peuvent survenir de façons
3 planifiées, lors d'un retrait d'appareils, ou de
4 façons non planifiées, lors d'un événement en
5 réseau. Plus il y a d'indisponibilités planifiées
6 ou non sur le réseau, plus le risque est élevé
7 d'avoir des situations de première contingence et
8 plus il devient complexe d'éviter des pertes de
9 charge dans ces situations-là.

10 Une autre mesure compensatoire consiste à
11 gérer étroitement les incidents d'exploitation. Un
12 incident d'exploitation survient lorsqu'on effectue
13 une manoeuvre qui a un impact inattendu sur le
14 réseau. Plus il y a d'événements ou des retraits
15 d'appareils sur le réseau, plus il y a de
16 manoeuvres et plus l'exposition au risque d'un
17 incident se présente.

18 On a mis beaucoup d'efforts ces derniers
19 temps à suivre les incidents, les analyser, évaluer
20 la tendance, se renseigner sur la façon de
21 diminuer, de les diminuer, et rencontrer les
22 employés pour éviter leur récurrence.

23 On a également privilégié les travaux sous
24 tension lorsqu'il était possible de les faire dans
25 nos méthodes de travail afin d'éviter d'impacter

1 nos clients. Lorsque c'était pas possible de faire
2 ça, on devait procéder à une interruption du
3 client, ça devenait nécessaire, et nous avons mis
4 en place un suivi rigoureux des heures de début et
5 de fin d'interruption du client.

6 Enfin, nous avons innové dans la
7 technologie afin d'augmenter nos limites de
8 transit. Nous avons mis en place la commande
9 globale et locale des compensateurs sur le réseau
10 ou l'automatisme qu'on appelle CGLC. Tel que
11 mentionné dans la preuve HQT-3, cet automatisme
12 nous permet un rehaussement de nos limites de
13 transit jusqu'à quatre cents mégawatts (400 MW).

14 Une autre mesure qui permet d'utiliser au
15 maximum nos capacités de transit est l'ajout de la
16 télécommande des sectionneurs de barres à la
17 Baie-James. Donc, cette mesure nous permet un gain
18 de cinq mille (5 000) à six mille mégawatts
19 (6 000 MW) dans certaines configurations de réseaux
20 précaires. Nous croyons avoir atteint la limite des
21 mesures compensatoires actuelles, ce qui induit une
22 augmentation des défis en exploitation.

23 Alors, prochaine acétate. Nous avons un
24 réseau de plus en plus complexe à exploiter. D'un
25 côté, on constate une hausse du nombre de retraits

1 sur le réseau principal, de l'autre, on constate
2 une hausse du nombre de pannes, d'événements et de
3 restrictions ou contraintes sur le réseau. La
4 hausse des retraits et événements crée une hausse
5 du risque de bris d'équipements lors des
6 manipulations. Ceci crée une pression à la hausse
7 sur la priorisation des interventions en temps réel
8 dans les installations par nos opérateurs mobiles
9 et demande des besoins additionnels de ressources
10 en exploitation.

11 Ainsi, il nous faut réaliser à cent pour
12 cent (100 %) la stratégie de maintenance adaptée et
13 que les besoins en ressources nous soient accordés
14 afin de permettre à l'exploitant d'assurer sa
15 mission.

16 Je cède maintenant la parole à monsieur
17 Veci qui vous entretiendra sur le domaine de la
18 maintenance.

19 M. LOUIS VECI :

20 R. Merci, Monsieur Doyle. Alors, j'enchaîne avec la
21 réalisation de nos travaux dans ma direction.

22 Alors, en tant que directeur principal
23 exploitation des installations, mon équipe compte
24 plus de deux mille (2000) employés à travers la
25 province qui, quotidiennement, font preuve

1 d'agilité et de flexibilité pour surmonter les
2 répercussions du vieillissement et de la
3 sollicitation du réseau.

4 Les messages clé à retenir que nous verrons
5 ensemble dans ma présentation c'est que malgré
6 cette agilité et cette flexibilité démontrées par
7 mes équipes, malgré le niveau historique de
8 maintenance en deux mille dix-sept (2017), malgré
9 les budgets octroyés depuis deux mille dix-sept
10 (2017) pour l'intensification de la maintenance qui
11 nous ont permis de mieux apprécier l'état réel de
12 nos actifs sur le terrain, le Transporteur ne
13 réalise pas cent pour cent (100 %) de sa stratégie
14 de maintenance adaptée.

15 (11 h 34)

16 Je vous parle, dans quelques minutes, des
17 raisons pour lesquelles la réalisation est
18 inférieure à cent pour cent (100 %) et comment le
19 Transporteur vise à changer cela.

20 Prochain acétate. Alors avant même d'entrer
21 dans les boîtes bleues, en amont des fameux effets
22 perturbateurs que vous avez vus expliqués au
23 dossier, je tiens à revenir sur la planification
24 opérationnelle. Et donc, ça c'est notre plan de
25 début d'année avec lequel on part l'année. Ce plan

1 opérationnel consolidé, le POC, est l'avant-dernier
2 maillon de la planification de la maintenance et
3 des stratégies de réalisation.

4 C'est à ce moment qu'on prévoit la charge
5 de travail priorisée par mon collègue, monsieur
6 Chagnon, ainsi que la capacité de réalisation de
7 cette charge de travail-là, qu'elle soit par ma
8 main-d'oeuvre interne ou par de la main-d'oeuvre
9 externe ou des services externes et les stratégies
10 de réalisation.

11 Vous comprendrez qu'une fois la charge de
12 travail déterminée et priorisée et la capacité de
13 réaliser, je me retrouve donc avec des ressources
14 limitées, associées à ce que nous avons planifié.
15 De quelle ressource parle-t-on? Par exemple, on
16 peut parler de heures de maintenance préventive.
17 Alors on a un certain nombre d'heures avec
18 lesquelles on commence et avec les travaux qu'on
19 planifie.

20 On planifie également les plages de retrait
21 lorsqu'on fait notre plan opérationnel consolidé et
22 le nombre de retraits qu'on aura besoin. Ça se
23 trouve à être une deuxième ressource fort
24 importante. On a des heures de transport qui sont
25 prévues également. Alors, vous comprendrez qu'en

1 mode planifiée, les heures de transport, d'année en
2 année, ça veut dire quelque chose. Mais à mesure
3 qu'il y a des événements non planifiés, qu'on
4 consomme ces heures-là, on vient qu'à manquer de
5 cette ressource.

6 On vous a mentionné l'année dernière que
7 mes équipes, au nombre d'à peu près cent cinquante
8 (150) unités de maintenance au travers la province,
9 elles desservent trois ou quatre postes de
10 transport chacune. Il peut y avoir entre cent
11 cinquante (150 km) et deux cents kilomètres
12 (200 km) entre ces postes-là. À la grandeur
13 d'Hydro-Québec, pour frapper l'imaginaire, il se
14 fait près de quatre-vingt-quinze millions (95 M) de
15 kilomètres de voitures par année. Alors, chez nous,
16 c'est plus de dix millions (10 M) de kilomètres qui
17 se fait et vous comprendrez la perturbation que ça
18 peut emmener lorsqu'on est dans du non planifié et
19 du correctif.

20 Autre ressource financière, par exemple, le
21 coût du matériel ou encore les services externes.
22 Alors, une fois que le plan est établi, on se lance
23 dans la réalisation avec les équipes terrain et
24 c'est à ce moment-là que les équipes vont vivre des
25 effets perturbateurs dont je vais vous décrire à

1 cet acétate-ci.

2 J'ai mentionné, d'entrée de jeu, notre
3 contexte de réseau vieillissant. Qui dit
4 vieillissement des actifs dit aussi bris
5 d'équipements. Ces bris se traduisent en
6 maintenance corrective sur le terrain qui
7 correspond à l'un des premiers facteurs de
8 perturbation de la planification initiale. Je
9 souligne que la maintenance corrective existe
10 depuis toujours. Donc, en planification, on
11 considère annuellement un certain niveau d'heures
12 de correctifs à réaliser.

13 Là où c'est différent, c'est que la hausse
14 du correctif est très significative. Comme ce que
15 nous avons vécu en deux mille dix-sept (2017),
16 continuons de vivre en deux mille dix-huit (2018)
17 et que nous vivrons en deux mille dix-neuf (2019).
18 En effet, en deux mille dix-sept (2017), par
19 rapport à deux mille seize (2016), les heures de
20 correctifs ont augmenté de plus de vingt-quatre
21 pour cent (24 %), soit environ trente-cinq mille
22 heures (35 000 h) de correctifs en plus en deux
23 mille dix-sept (2017).

24 Ça se traduit en plus ou moins cinq mille
25 sept cents (5700) équipements en mode non planifié,

1 à visiter pour mes équipes. Une augmentation de
2 plus de mille (1 000) équipements par rapport à
3 deux mille seize (2016). En deux mille dix-huit
4 (2018), au trente (30) septembre, le correctif
5 poursuit sa hausse par rapport à la même période en
6 deux mille dix-sept (2017), soit une hausse
7 d'environ dix-sept pour cent (17 %) des heures.

8 J'aimerais vous décrire comment cette forte
9 hausse du correctif perturbe plus qu'avant
10 l'organisation des équipes. Avant de le faire,
11 j'aimerais revenir un peu sur une mention de
12 monsieur Boucher lors de son allocution où on
13 mentionnait que le conditionnel et le correctif,
14 pour lui était du correctif.

15 Dans l'industrie, ce type de réparation-là
16 peut être vu comme étant fusionnel. Ceci étant dit,
17 dans ce qu'on vous a présenté nous, on a du
18 correctif séparé du conditionnel et séparé du
19 systématique. Et ce que vous voyez dans les
20 graphiques proportionnels, le vert et le jaune
21 qu'on vous a montrés, c'est vraiment la proportion
22 « correctif » versus « préventif ». Et pour nous,
23 « le préventif » contient « le conditionnel » et le
24 « systématique ». Alors, c'est une précision que je
25 voulais faire.

1 (11 h 39)

2 Alors, qu'arrive-t-il lorsqu'on a une panne
3 ou un bris? Alors, on se retrouve ici, lié aux IF,
4 on a des perturbations de planification des travaux
5 et reprise des tâches. Je vais vous donner un
6 exemple. Et si on ne le comprend pas du premier
7 coup, monsieur Chagnon a un exemple récapitulatif à
8 la fin.

9 Alors lors d'un bris, d'abord l'équipe
10 terrain interrompt ses travaux planifiés en cours.
11 Il va en découler un retrait planifi... que le
12 retrait planifié va être annulé ou va se prolonger
13 et devenir échu là où on travaillait. J'ouvre une
14 parenthèse pour ceux et celles qui sont moins
15 familiers avec le concept. La grande majorité des
16 interventions de maintenance s'effectue en rendant
17 indisponible au transit l'équipement et en le
18 retirant du réseau, ce que nous appelons donc un
19 retrait. Alors l'équivalent de vos autobus dans le
20 garage, Madame la Présidente. Le retrait à ce
21 moment-là, là où on travaillait devient échu. C'est
22 la première perturbation.

23 L'équipe est maintenant dépêchée sur la
24 panne qui consomme des heures de maintenance et de
25 transport non planifiées et ils se rendent donc à

1 cette panne. Un opérateur mobile de chez monsieur
2 Doyle va devoir être dépêché en urgence vers la
3 panne pour isoler l'équipement. Comme l'opérateur a
4 été dépêché sur le bris, un second retrait planifié
5 par une autre équipe ailleurs en province dont il
6 devait s'occuper risque également d'être annulé ou
7 retardé, faute d'opérateur, ou en raison de
8 l'indisponibilité de l'équipement défaillant.
9 L'équipe sur le terrain répare l'équipement
10 défectueux, sollicite le support technique et
11 certaines pièces requises pourraient être
12 disponibles avec un certain délai, car les travaux
13 n'ayant pas été planifiés d'avance. Ça se trouve à
14 être la troisième perturbation.

15 Une fois réglé le problème sur le bris, les
16 travaux planifiés vont être repris. Vous
17 comprendrez qu'on aura consommé alors deux fois
18 pour le même travail, le transport. On reprendra
19 certains processus d'intervention, que ce soit la
20 planification des retraits avec l'exploitant, les
21 étapes de sécurisation, certains essais. Alors un
22 peu de gaspillage, comme disait mon collègue
23 monsieur Tessier l'année dernière. Ça se trouve à
24 être la quatrième perturbation pour un même bris.

25 En plus, tout cela va venir défaire les

1 regroupements, dont je vais vous parler tantôt, à
2 l'intérieur d'un même retrait prévu là où
3 l'équipement brisé... parce que là où l'équipement
4 est brisé, on prévoyait certainement des
5 interventions de maintenance dans l'année ou dans
6 une année suivante, où on aurait regroupé cet
7 équipement-là avec d'autres et minimisé le nombre
8 de retraits.

9 Cette inefficience dans nos activités,
10 celle du support technique, celle de l'exploitant
11 qui doit multiplier le nombre de retraits non
12 planifiés octroyés, affectera l'obtention des
13 retraits ailleurs en province. Quand on prend le
14 temps d'analyser la chaîne de perturbations qu'un
15 seul bris peut causer, on prend vite conscience de
16 l'ampleur que mille (1000) bris additionnels
17 d'équipements entre deux mille seize (2016) et deux
18 mille dix-sept (2017) peuvent avoir comme
19 conséquence. L'impact des effets perturbateurs
20 devient non négligeable et freine la réalisation du
21 plan initial des travaux, en plus de consommer une
22 ou plusieurs ressources déjà limitées.

23 Je passe maintenant... On regarde la même
24 acétate. Je passe maintenant sur le deuxième axe
25 des effets perturbateurs dont on vous mentionnait

1 au dossier, les contraintes opérationnelles.

2 Pour ce qui est de la première, au niveau
3 de la volumétrie des nouvelles priorités et
4 fréquences repriorisation. Je vais donner, à titre
5 d'exemple, les programmes de rappel. Alors comme
6 dans l'industrie de l'automobile ou des autobus, il
7 y a des rappels de modèles de véhicules pour des
8 années de fabrication précise, où on doit remplacer
9 des pièces rapidement, que l'on sait susceptibles
10 de dysfonctionnement. C'est exactement ce que
11 monsieur Chagnon fait dans son équipe et dans un
12 réseau vieillissant on a de plus en plus. On doit
13 alors régler le problème de façon accélérée, même
14 si on est dans du conditionnel dans ce cas-ci. Et
15 donc, ça perturbe tout ce qui est planifié
16 d'avance. Et ça a, dans les dernières années, été
17 amplifié par une meilleure visibilité, une
18 meilleure gouvernance sur tout l'axe santé et
19 sécurité et l'axe clientèle. On aura l'occasion,
20 j'en suis sûr, d'en reparler dans le cadre de
21 l'audience.

22 Au niveau des mesures compensatoires sur
23 l'équilibre transit-retrait, monsieur Doyle en
24 parlé, on a atteint les limites compensatoires
25 actuelles au niveau de la marge de manoeuvre et

1 l'exploitant, pour assurer sa mission, nous a
2 octroyé beaucoup plus de retraits, mais on atteint
3 un peu le potentiel maximum à l'heure actuelle.

4 En conséquence, les interventions non
5 planifiées et les pannes généreront l'annulation ou
6 le report de retraits, perturbant l'organisation du
7 travail et par le fait même les travaux planifiés.

8 (11 h 44)

9 En conclusion, la manifestation plus
10 significative de ces effets, une hausse du
11 correctif de vingt-quatre pour cent (24 %) depuis
12 deux mille dix-sept (2017), une hausse des retraits
13 réalisés de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %)
14 depuis deux mille quatorze (2014), une hausse de la
15 fréquence et de repriorisation et de complexité des
16 bris, tout cela a un coût.

17 Le temps d'intervention plus long en
18 maintenance planifiée, la réallocation d'heures
19 planifiées et de ressources vers du non planifié et
20 d'autres travaux planifiés qui ne peuvent être
21 réalisés. Et ce coût n'est que partiellement capté
22 dans le MGA. Alors, à retenir : les effets
23 perturbateurs freinent la réalisation de la
24 maintenance planifiée.

25 Maintenant, on n'est pas resté béat devant

1 ce qui s'en venait. Monsieur Boucher en a parlé un
2 peu. Nous avons tenté de se structurer pour mieux
3 agir. Vous comprendrez que les effets perturbateurs
4 ont un impact entre autres sur l'efficience des
5 processus du Transporteur, c'est pourquoi je vous
6 rappelle ici que les mesures déployées ou en
7 déploiement aident à contrer ces effets
8 perturbateurs.

9 Ces images que vous voyez à l'écran peuvent
10 sembler anodines, mais elles ont toutes une
11 importance dans le quotidien des équipes de
12 planification et des équipes terrain.

13 D'abord, sur l'organisation du travail pour
14 une agilité améliorée. Au dossier deux mille dix-
15 sept (2017), nous avons parlé de la mise en place
16 du CGAT, Centre de gestion des activités de
17 transport. Nous avons mentionné comme mission, au
18 départ, de former une meilleure interface
19 opérationnelle avec le MGA, les stratégies
20 techniques et la réalisation terrain qui facilite
21 la mise en place de la stratégie maintenance
22 adaptée. On voulait faire un retour d'expériences
23 opérationnelles également pour le calibrage du
24 modèle. Vous conviendrez qu'on l'a fait cette année
25 dans le dossier et on est ici pour le représenter.

1 On a également réorganisé les territoires
2 de trois à cinq territoires, recherchant une valeur
3 ajoutée en termes de proximité de gestion pour
4 régler les enjeux le plus rapidement possible et
5 également pour changer notre culture en termes de
6 performance et de santé et sécurité.

7 En deux mille dix-huit (2018), on a été un
8 petit peu plus loin. On a fait une démarche
9 structurée d'accompagnement terrain pour renforcer
10 les rôles et les processus associés à la
11 réalisation de la maintenance. Monsieur Tessier
12 n'est pas ici cette année puisque nous l'avons fait
13 parcourir avec son bâton de pèlerin toute l'année
14 l'ensemble du territoire pour améliorer et
15 transposer les meilleures pratiques et enlever les
16 irritants dans tout le processus de maintenance.

17 Les trois rôles visés étaient les chefs de
18 maintenance, les ordonnanceurs et les agents
19 principaux de transport. Le but était d'enraciner
20 et améliorer nos processus et notre performance et
21 faire contribuer les employés à soulever les
22 irritants et à proposer des idées d'amélioration.
23 On est donc allé à la rencontre de plus de deux
24 cents (200) personnes partout en province. On a
25 passé cinq à six semaines pour chacune des

1 directions à aller dans le détail de leurs
2 processus et de voir comment ils travaillaient sur
3 le terrain.

4 On a identifié des améliorations et on vise
5 à transposer les bonnes pratiques. Donc, transposer
6 les bonnes pratiques, on a eu un premier bon
7 exemple de ce que le CGAT pouvait faire, vous le
8 savez, en termes de la réalisation et stratégies de
9 réalisation des PK. On voulait être capable de le
10 faire en mode récurrent dans à peu près toutes nos
11 activités et c'est l'ampleur de l'investissement
12 qu'on a fait en deux mille dix-huit (2018) pour se
13 projeter vers le futur et être capable d'avoir ce
14 type de mode et stratégie de réalisation là pour le
15 futur.

16 Alors, sur l'image de gauche, Madame la
17 Présidente, vous parliez de rencontres quotidiennes
18 au niveau de monsieur Boucher. Vous savez, moi,
19 celles qui m'importent le plus à mon niveau, ce
20 sont celles de mes équipes le plus près du travail
21 et des interventions à réaliser.

22 À partir de... ces équipes de travail là
23 vont se rencontrer maintenant à tous les jours,
24 vont regarder sur le schéma unifilaire que vous
25 voyez ici les travaux qui sont en cours et les

1 travaux à venir. Ils vont, à ce moment-là, tenter
2 de définir la maintenance préalable, les prérequis
3 avec l'agent principal transport, prérequis pouvant
4 être « est-ce qu'on a fait les essais de
5 sectionneurs avant de faire le retrait? Est-ce
6 qu'on a la liste des pièces nécessaires? Est-ce
7 qu'on a commandé et loué les Beco et les chariots
8 élévateurs ». Tous ces éléments-là vont être pris
9 en compte maintenant journalièrement pour regarder
10 les travaux en cours et les travaux à venir devant
11 nous.

12 On l'a vu tantôt, monsieur... une des
13 principales sources de non-réussite du premier
14 coup, pourrait être une maintenance qui n'est pas
15 terminée ailleurs sur le réseau. Et monsieur Doyle
16 ne nous accordera pas le retrait suivant si les
17 travaux ne sont pas terminés. On va avoir une vue
18 sur ces éléments-là préalables maintenant avec la
19 venue du CGAP et ce qu'on a mis en place.

20 (10 h 15)

21 Au centre, nous avons la notion de
22 regroupement des travaux. Donc, dans ces schémas-
23 ci, on va dire le travail numéro 1 comprend tout le
24 regroupement en vert ici et le travail numéro 2,
25 pour un retrait suivant, va comprendre le reste.

1 Nous aurons des équipements à l'intérieur
2 de ça pour lesquels nous allons faire de la
3 maintenance systématique pour un cycle donné et
4 nous allons tenter de resynchroniser les
5 équipements autour sur le même cycle de maintenance
6 pour pouvoir faire plus de travaux, minimiser les
7 déplacements et, sur le cycle de sept, huit ans, ne
8 pas revenir et demander une même zone de travail
9 pour ne pas surconsommer les retraits.

10 Alors, c'est ce qu'on tente de faire en
11 termes de regroupement des travaux. Est-ce que ça
12 commence à porter fruit? Nous avons fait un
13 exercice, le regroupement des travaux pour cent
14 vingt-trois (123) postes de réseau de transport
15 principal en deux mille dix-huit (2018) et, à ce
16 jour-ci, très heureux de dire qu'en deux mille dix-
17 huit (2018) nous avons réussi à réduire de trente-
18 cinq pour cent (35 %) le nombre de retraits
19 planifiés deux mille dix-huit (2018) par rapport à
20 deux mille dix-sept (2017) et cette optimisation va
21 contribuer à réduire le nombre de retraits pour
22 monsieur Doyle sur le réseau de transport
23 principal.

24 Dernier élément important, monsieur Doyle
25 mentionnait les interruptions planifiées auprès de

1 grands clients industriels, par exemple, du Québec.
2 Vous savez, plus on doit intervenir sur les
3 équipements, plus on va devoir normalement, si on
4 ne change rien, interrompre les clients pour
5 effectuer notre maintenance.

6 Alors, aujourd'hui ce qu'on tente de faire
7 à l'avance dans notre plan opérationnel consolidé
8 c'est de se synchroniser avec ce qu'on appelle
9 communément les shutdowns dans les grandes
10 industries et prendre les mêmes dates qu'eux pour
11 faire nos travaux. Alors, c'est une donnée
12 supplémentaire dans le contexte actuel qu'on doit
13 prendre en compte.

14 Finalement, le renforcement de la
15 flexibilité opérationnelle. Vous comprendrez ici,
16 on en a fait état, au niveau de mes équipes de
17 maintenance, ça ne me fait pas une très, très
18 grande marge au niveau annuel pour aller faire
19 l'ensemble des interventions qu'on a besoin de
20 faire puisqu'elles se retrouvent principalement du
21 premier (1er) avril jusqu'à la fin novembre.

22 Alors, on a mis des mesures en place pour
23 avoir augmenté la capacité de réaliser dans la
24 période qu'on appelle la haute saison. Alors
25 l'année dernière, par exemple, on a utilisé des

1 clauses de la convention collective pour pouvoir
2 faire dix (10) heures en haute saison et faire
3 seulement huit heures en basse saison, plutôt que
4 neuf point vingt-cinq (9,25) heures toute l'année,
5 étant donné que les travaux hivernaux ne nous
6 permettent pas d'avancer notre maintenance la plus
7 stratégique.

8 On se dirige également vers plus de
9 flexibilité opérationnelle ne serait-ce qu'en
10 embauchant des employés temporaires à la bonne
11 période de haute saison et en les libérant
12 lorsqu'on a terminé le gros de notre saison de
13 maintenance ou de projet.

14 On a également exercé beaucoup de mobilité
15 entre nos équipes, de la mobilité interrégionale,
16 intrarégionale, des assignations. Donc, on a pu
17 faire envoyer des équipes plutôt que d'embaucher
18 d'autres personnel sur de plus grandes distances
19 lorsque nécessaire. Alors, on a utilisé la
20 surcapacité d'une des cent quarante-neuf (149)
21 équipes pour aller aider dans une sous-capacité
22 ailleurs. On a été jusqu'à gérer les vacances des
23 gens pour ne pas avoir tout le monde qui prennent
24 leurs vacances au mois de juillet tous ensemble -
25 éminemment populaire comme gestionnaire de ma part!

1 On a externalisé également des travaux de
2 maintenance pour la première fois. C'était quelque
3 chose qui était réservé, si vous voulez, à
4 l'interne mais à un endroit où on avait un déficit
5 de dotation depuis plusieurs années sur l'île de
6 Montréal et on a donc pris toutes les mesures
7 nécessaires sur une base annuelle pour travailler
8 le plus possible en haute saison.

9 Ce graphique vous démontre là où on peut
10 travailler annuellement. De façon hebdomadaire, si
11 on avait un autre graphique, vous comprendrez que
12 la forte sollicitation se retrouve du lundi au
13 jeudi lorsque les industries sont en place, lorsque
14 les écoles sont ouvertes et donc, même du lundi au
15 dimanche, on a voulu adapter le moment où on allait
16 travailler pour mieux étaler les demandes de
17 retraits et de travailler à des périodes où on est
18 moins sollicités, où c'est plus facile.

19 On est passés d'une amplitude du lundi au
20 jeudi à une amplitude cinq jours. On a, tel que
21 monsieur Boucher l'a mentionné, négocié ardemment
22 depuis un an maintenant pour obtenir une sixième
23 journée d'amplitude et obtenir douze (12) heures
24 d'amplitude plutôt que dix (10) de la part de nos
25 travailleurs.

1 éléments qui ont eu un impact positif sur la
2 réalisation. Bien évidemment, les budgets octroyés
3 depuis deux mille dix-sept (2017) pour la mise à
4 niveau de la maintenance et les pistes
5 d'efficacités dont on vient de parler à l'acétate
6 précédent.

7 Les deux éléments sont importants car une
8 bonne performance serait de faire le même niveau de
9 maintenance dans ce contexte de hausses
10 significatives de perturbations. Alors que de
11 réaliser un grand défi serait d'intensifier le
12 volume de maintenance dans un contexte de hausses
13 significatives des perturbations.

14 La structure améliorée du Transporteur
15 ainsi que son agilité et sa flexibilité lui ont
16 permis de matérialiser l'intensification de la
17 maintenance, et cela se reflète dans la figure à
18 l'acétate que l'on voit actuellement.

19 Donc, on note que la réalisation est passée
20 de quarante-neuf pour cent (49 %) en deux mille
21 seize (2016) pour ces équipements stratégiques à
22 soixante-quinze pour cent (75 %) en deux mille dix-
23 sept (2017) et on projette autour de quatre-vingts
24 pour cent (80 %) pour deux mille dix-huit (2018).

25 Je tiens à souligner cependant que, cette

1 performance, elle a un coût. Alors, en effet, au
2 trente (30) septembre deux mille dix-huit (2018),
3 le coût de maintenance était de vingt-neuf millions
4 (29 M) supérieurs au coût estimé pour l'année
5 témoin deux mille dix-huit (2018).

6 Alors, juste pour faire un petit lien,
7 peut-être, avec maître Cadrin et son message
8 d'ouverture à l'égard de... de la suffisance de
9 cinquante-quatre millions (54 M) pour maîtriser ou
10 non des IF dans une année donnée, qu'elle soit une
11 tendance ou non, j'aimerais préciser que cette
12 année nous nous dirigeons vers un coût de
13 maintenance supérieur de vingt-neuf millions (29 M)
14 par rapport à deux mille dix-huit (2018), donc au-
15 delà du cinquante millions (54 M) pour réaliser
16 quatre-vingts pour cent (80 %) de la maintenance
17 projetée initialement planifiée. C'est donc dire
18 que ça a pris beaucoup plus de sous pour faire ce
19 qu'on est en train de faire.

20 Alors, en conclusion, l'intensification de
21 la maintenance, l'amélioration du taux de
22 réalisation et les mesures d'efficience déployées
23 ne suffisent pas à réaliser cent pour cent (100 %)
24 de la maintenance... de la stratégie de maintenance
25 adaptée.

1 Je passerais maintenant la parole à
2 monsieur Chagnon qui va vous parler d'exemples
3 concrets ainsi que du programme de MALT.

4 M. STEVE CHAGNON :

5 R. Merci, Monsieur Veci. À ce stade-ci nous allons
6 vous présenter comment l'ensemble de ce qui a été
7 dit précédemment se traduit dans le quotidien du
8 Transporteur.

9 Donc, on retrouve ici, à la gauche, une
10 photo d'un transformateur pour lequel on avait
11 planifié une maintenance systématique au POC. Donc,
12 cette maintenance-là avait été planifiée selon les
13 quatre axes de priorisations que je vous ai énoncés
14 précédemment. Et les retraits ont été prévus au
15 plan annuel des retraits. Monsieur Veci a aussi
16 réalisé, avec ses équipes, l'ensemble des
17 préparatifs associé à la réalisation de cette
18 maintenance systématique planifiée.

19 Au cours des travaux on a découvert une
20 problématique au niveau du rupteur. Le rupteur est
21 une composante du changeur de prises des
22 transformateurs. Et cette problématique-là n'est
23 pas habituelle, donc est liée au vieillissement de
24 l'équipement et était imprévisible dans le contexte
25 de la maintenance systématique. On ne pouvait pas

1 prévoir découvrir ce problème-là initialement.

2 Donc, on a travaillé fort, au niveau des
3 équipes techniques, pendant la période du retrait
4 de la maintenance systématique pour trouver une
5 solution adéquate et ça a requis la communication
6 avec le fabricant d'origine. Malheureusement,
7 malgré tous les efforts qui ont été mis, autant à
8 pied d'oeuvre et la prolongation du retrait, on ne
9 pouvait pas retourner l'équipement en réseau dans
10 sa condition normale d'opération. Et les équipes
11 d'exploitation mettaient de la pression pour
12 remettre en réseau parce que, évidemment, il faut
13 poursuivre l'exploitation du réseau.

14 Donc, la solution technique retenue a été
15 une restriction d'exploitation sur le changeur de
16 prises. Donc, il était impossible, pendant la
17 période où le transformateur était en exploitation
18 suite à la remise en réseau, de changer les prises
19 du changeur de prises. On appelle ça, bloquer le
20 changeur de prises.

21 (11 h 59)

22 Et cette situation-là a généré pour
23 l'exploitant des enjeux qui ont nécessité
24 l'annulation de quatorze (14) autres retraits
25 associés au fait que le changement de prix du

1 transformateur n'était pas fonctionnel.

2 On avait... A ce stade-ci, on a commandé
3 les pièces requises à la réparation, il y avait
4 cinq mois de délai pour les obtenir, donc, il y a
5 eu un second retrait qui a dû être planifié par les
6 équipes d'exploitation et ça c'est pas... c'est pas
7 sans contrainte. Évidemment, beaucoup d'efforts ont
8 été mis en exploitation autant pour les retraits
9 annulés et à replanifier que le retrait à prévoir
10 sur cet équipement-là.

11 Ça, en exploitation, ça se traduit entre
12 autres via les opérateurs mobiles, donc qui sont
13 les personnes qui gèrent, qui réalisent les
14 manipulations de retraits entre autres sur les
15 équipements au terrain.

16 Au niveau de la maintenance systématique,
17 bien, les quatorze (14) retraits qui ont été... qui
18 ont été annulés, ils sont venus chambouler le plan
19 de match et puis le temps d'intervention associé à
20 ça. En plus, ces quatorze (14) retraits annulés-là
21 ont aussi été une perte de temps, si on veut, pour
22 les équipes de monsieur Veci parce que toutes les
23 visites... tout le travail préparatoire ou une
24 partie du travail préparatoire réalisée va être à
25 recommencer pour la replanification de ces quatorze

1 (14) retraits-là.

2 A la même époque, je vous amène au centre
3 de la planche, à la même époque, on a eu une
4 problématique sur les disjoncteurs vingt-cinq
5 (25 kV), donc, un type d'équipement qui est au
6 départ des artères du Distributeur. La
7 problématique faisait en sorte que cette famille
8 d'équipements-là avait un enjeu au niveau de
9 l'ouverture du disjoncteur et on a dû mettre des
10 restrictions d'exploitation afin de ne pas émettre
11 de retenue. La retenue est un régime de travail que
12 le Distributeur utilise pour travailler sous
13 tension. Donc, pour l'ensemble des disjoncteurs
14 visés, aucun travail sous tension n'était permis
15 sur les lignes du Distributeur évidemment pour la
16 sécurité de nos travailleurs.

17 Malheureusement, vous comprendrez que ça a
18 un impact important parce que s'il y avait des
19 travaux à planifier, bien, c'est les interruptions
20 clients qu'on devait faire. Donc, ces travaux-là
21 pour la réparation des disjoncteurs vingt-cinq
22 (25 kV) ont été priorisés au POC de l'année en
23 cours et on a dû ajouter quatre mille (4 000)
24 heures, en fait, on a dû reprioriser quatre mille
25 (4 000) heures de maintenance par les électriciens

1 sur ces disjoncteurs-là pour réaliser les retraits
2 des restrictions d'exploitation, en plus, sur plus
3 de deux cents (200) appareils, donc, il y avait
4 aussi des retraits associés à ces deux cents (200)
5 appareils-là qui ont dû être priorisés.

6 Dans la même veine, en cours d'année, on a
7 aussi eu un événement, un bris majeur sur un
8 transformateur de courant. Donc, je vous rapporte
9 encore au centre de ma diapositive.

10 Ici, on a le transformateur de courant sept
11 cents (sept cents (700) kV) et à la photo du bas
12 c'est le même équipement avec la... suite au bris.
13 Donc, on comprendra que c'est un bris majeur avec
14 projection, donc, la porcelaine a perdu son
15 intégrité et s'est retrouvée projetée.

16 Ces situations-là nous ont amenés à faire
17 des analyses techniques, évidemment, et à la mise
18 en place de zones d'accès limité sur plus de
19 cinquante-trois (53) appareils sur le réseau, des
20 zones qui avaient cent trente-deux (132) mètres de
21 rayon, donc... Et en plus, on a demandé
22 d'effectuer des échantillonnages à tous les mois de
23 ces équipements-là, cette famille de ces
24 cinquante-trois (53) équipements-là afin d'assurer
25 le contrôle du risque.

1 On voit à la droite un schéma de poste dans
2 lequel une partie des cinquante-trois (53)
3 appareils se retrouvait et en rouge c'est la
4 section du poste qui n'était plus accessible pour
5 la maintenance et l'exploitation. Donc, on comprend
6 pourquoi la maintenance a été priorisée rapidement
7 pour faire les échantillonnages car les
8 échantillonnages d'huile permettaient le retrait
9 des ZAL et d'aller travailler dans ces sections-là
10 pendant le mois pour lequel l'échantillonnage avait
11 été fait.

12 Évidemment, pour ça, on a rajouté huit
13 mille trois cents (8 300) heures au plan
14 opérationnel consolidé, on a repriorisé huit mille
15 trois cents (8 300) heures d'électriciens sur ces
16 cinquante-trois (53) équipements-là. En plus, les
17 équipes de soutien technique devaient accompagner
18 les installations dans le travail parce que c'est
19 un travail qui est complexe.

20 Évidemment, en exploitation, cette
21 situation au niveau des unités de mesure sept cents
22 (sept cents (700) kV) est venue générer de plus en
23 plus d'enjeux en termes de gestion des retraits,
24 donc, plusieurs retraits au POC ont été annulés
25 pour de la maintenance planifiée dans d'autres

1 postes et ils sont venus aussi ajouter de la
2 pression sur les équipes d'exploitation.

3 (12 h 04)

4 On a dû aussi générer certaines
5 interventions planifiées qui ont eu un impact sur
6 notre clientèle. Bon. Évidemment, on est aussi dans
7 le même cas, au niveau de la maintenance, il y
8 avait des enjeux au niveau des équipes de Louis, de
9 monsieur Veci, sur les éléments perturbateurs que
10 je viens de mentionner. Donc, en résumé, on peut
11 voir que lors de la maintenance, on découvre en
12 cours d'année des enjeux et ça, ça génère des
13 effets perturbateurs qui ont un impact sur la
14 sollicitation des équipes de support technique qui
15 ont des contraintes en exploitation, évidemment
16 associées à des impératifs santé et sécurité et
17 clients. Les contraintes de « maintenabilité » qui
18 peuvent être ajoutées, on a vu l'aspect des zones
19 d'accès limités. La sollicitation des opérateurs
20 mobiles de l'exploitant qui doivent faire des
21 retraits supplémentaires pour permettre un retour à
22 la normale dans certains cas. Évidemment, une
23 atteinte des mesures compensatoires en
24 exploitation. Donc, on est obligé d'annuler des
25 retraits planifiés ailleurs. Les effets

1 perturbateurs associés aux correctifs, donc c'est
2 un des exemples au centre. Et évidemment tout ça se
3 traduit par des temps d'interventions plus longs et
4 des coûts plus élevés au niveau de la maintenance.

5 Maintenant, je passerais à la prochaine
6 planche. Le programme de MALT. J'aimerais vous
7 entretenir sur le budget spécifique MALT, qui est
8 un programme sur trois ans. Le Transporteur a
9 présenté, dans sa demande tarifaire deux mille dix-
10 huit (2018), une demande pour un programme de
11 redressement des MALT dans ses postes. Le programme
12 présentait deux cent soixante-dix-huit (278) postes
13 visés. Donc, on voit dans la première colonne, le
14 plan original. Suite à l'expérience vécue, on a une
15 série de postes qui s'est ajoutée. Évidemment, avec
16 les inspections et tout ça, donc on arrive
17 aujourd'hui avec un programme qui contient,
18 aujourd'hui, trois cent vingt-six (326) postes.

19 L'année dernière, on parlait de mises à
20 jour des plans, de réalisations de relevés de
21 continuité et de réparations et correctifs. Donc,
22 deux cent soixante-dix-huit (278) diagnostics et
23 cinquante (50) correctifs qui avaient été présentés
24 dans la demande.

25 Cette année, à la lumière de l'expérience

1 vécue, on a priorisé l'ensemble des postes, les
2 trois cent vingt-six (326) postes et la
3 priorisation s'est faite de P-1 à P-5 et les postes
4 P-1 à P-3 sont des postes qui sont particulièrement
5 volés ou dans des régions pour lesquelles il y a
6 des vols. Donc, la décision qui a été prise pour
7 ces postes-là, au-delà des correctifs, c'est aussi
8 de faire une mise à la norme antivol des MALT du
9 poste parce que tant qu'à aller dans le poste faire
10 des interventions, on sait qu'une partie du poste
11 est convertie, on termine l'ensemble des travaux.
12 Donc, c'est les cent douze (112) postes qu'on voit
13 sur le plan de trois ans, dans le plan révisé.
14 Donc, il y a un diagnostic qui est fait sur ces
15 cent douze (112) postes-là, une ingénierie pour la
16 mise à la norme antivol et les correctifs de
17 conversions antivols qui sont faits sur ces cent
18 douze (112) postes-là, en plus d'autres correctifs
19 qui peuvent être découverts lors des travaux.

20 Ensuite, l'autre portion, les P-4 et P-5,
21 sont les deux cent quatorze (214) postes, eux vont
22 être visés par une mise à jour des plans et un
23 relevé de continuité et eux aussi pourraient
24 générer des correctifs.

25 Pour l'année de base deux mille dix-huit

1 (2018), on vise à réaliser cent douze (112)
2 diagnostics pour les cent douze (112) postes visés
3 pour la conversion antivol et quarante-huit (48)
4 ingénieries, l'ensemble des ingénieries suivantes
5 étant à réaliser majoritairement en deux mille dix-
6 neuf (2019). On vise aussi en deux mille dix-neuf
7 (2019), à réaliser cette conversion antivol-là des
8 cent douze (112), de la majorité des cent douze
9 (112) postes et à réaliser cent (100) postes en
10 continuité et mise à jour des plan.

11 On a quand même, en cours d'année, des
12 correctifs qui peuvent apparaître, qui sont au-delà
13 de ce qui est prévu dans notre base de maintenance.
14 Ça peut être des problématiques que j'apparenterais
15 à l'exemple d'un vice caché là, quand on se met à
16 prendre des relevés de continuité et qu'on trouve
17 des problématiques qui étaient non prévues, bien ça
18 s'élargit plus large qu'un correctif normal qu'on
19 retrouve dans les opérations du Transporteur.

20 Donc, ce que j'aimerais qu'on retienne à ce
21 stade-ci, c'est que le programme, évidemment ici,
22 constitue un programme de trois ans, que le
23 Transporteur a priorisé et qui ne fait pas partie
24 de ses budgets de base et qu'il réalise afin
25 d'assurer la fiabilité et la sécurité de ses

1 travailleurs. La fiabilité du réseau et la sécurité
2 de ses travailleurs. À ce stade-ci, je repasserais
3 la parole à monsieur Veci pour la suite de la
4 présentation. Merci.

5 (12 h 09)

6 M. LOUIS VECI :

7 R. Merci, Monsieur Chagnon. Alors je poursuis avec un
8 condensé des besoins en charge nette d'exploitation
9 additionnels demandés pour l'année-témoin deux
10 mille dix-neuf (2019). Nous avons discuté
11 précédemment de l'impact des effets perturbateurs,
12 le personnel de support à la maintenance nécessaire
13 et maintenant le programme de MALT. Comme vous
14 voyez à l'acétate, nous n'avons pas nécessairement
15 couvert les besoins additionnels en regard de
16 l'innovation et du traitement de la végétation,
17 mais il nous fera plaisir de répondre à des
18 questions à cet égard lors de l'audience.

19 À ce point, et j'aimerais rappeler quelques
20 éléments importants du pourquoi cette mise à niveau
21 est nécessaire de mon point de vue au niveau du
22 terrain. Les bris majeurs, le correctif, les
23 programmes de rappel, les restrictions perturbent
24 grandement nos opérations et ont ou peuvent avoir
25 un impact néfaste sur l'efficience en maintenance,

1 en projet ou en intervention chez nos partenaires,
2 tels que le Distributeur ou encore leur clientèle,
3 mais aussi sur l'environnement sécuritaire que nous
4 nous engageons à maintenir pour nos employés, les
5 entrepreneurs et la population.

6 D'ailleurs, le défi de rattraper notre
7 retard de maintenance est un défi qui s'échelonne
8 sur plusieurs années et seulement si nous réalisons
9 cent pour cent (100 %) de la stratégie de
10 maintenance adaptée. En bref, cette mise à niveau
11 est essentielle pour demeurer en mode de
12 maintenance préventive plutôt que réactive. Je sais
13 que ça faisait l'objet d'une question de la Régie.
14 Et elle est également moins coûteuse, de par le
15 fait qu'elle est planifiée, optimisée et effectuée
16 à temps.

17 La stratégie adoptée par le Transporteur
18 est la plus ambitieuse - je réfère ici à la
19 stratégie de maintenance adaptée - la plus
20 ambitieuse de toutes. Elle impose un contrôle du
21 risque, une agilité extraordinaire sur le terrain
22 et en contre-partie, résulte au meilleur tarif pour
23 le maintien de la fiabilité.

24 Pour ce faire, il a besoin de ressources
25 financières additionnelles lui permettant d'éponger

1 l'allongement des temps d'intervention occasionnés
2 par les effets perturbateurs, ainsi que celles
3 nécessaires en support à la réalisation de la
4 maintenance. C'est pourquoi le Transporteur a
5 besoin - et là, c'est un peu mêlant - a besoin de
6 quarante-trois millions (43 M) additionnels dans
7 ses activités de base pour l'année-témoin deux
8 mille dix-neuf (2019), ainsi que dix millions (10
9 M) pour les éléments traités en budget spécifique.
10 Bien entendu, le panel... les membres du panel 3
11 seront mieux placés pour vous renseigner sur le
12 détail de chacune des lignes composant ces charges
13 nettes d'exploitation.

14 J'aimerais à ce stade-ci passer la parole à
15 madame Roby, qui enchaînera avec le sujet de la
16 calibration du MGA.

17 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

18 R. Merci, Monsieur Veci. Donc, à la lumière de ce qui
19 vient tout juste de vous être présenté, je voulais
20 prendre un moment pour clarifier certains éléments,
21 parce qu'on a eu quand même un certain nombre de
22 questions entre ce qui est inclus au niveau de la
23 calibration du MGA et ce qui ne l'est pas. Les
24 effets perturbateurs sont-ils dans le modèle? Est-
25 ce qu'ils sont pris... pourquoi sont-ils pris à la

1 marge? Donc, on va juste prendre le temps de
2 regarder cela. D'abord, en regardant c'est quoi les
3 éléments de la calibration du MGA, quels sont les
4 effets perturbateurs inclus dans notre modèle et
5 quels sont les effets perturbateurs qui ne sont pas
6 inclus dans le modèle et qui sont traités en marge?

7 Donc, tout d'abord, on peut avancer. Tout
8 d'abord, au niveau des éléments de calibration du
9 MGA, la calibration s'effectue principalement sous
10 deux angles : un premier angle au niveau du retour
11 d'expérience. Tout à l'heure dans le processus de
12 gestion des actifs je vous ai montré, il y avait
13 une flèche en bas qui revenait avec le retour
14 d'expérience calibration, donc on regarde quels
15 sont les programmes, les bris survenus, quel a été
16 le taux de réalisation de la maintenance, quelles
17 ont été les heures réalisées sur chacune des
18 interventions. Donc, on fait un retour d'expérience
19 au niveau de la priorisation technique,
20 planification opérationnelle consolidée et au
21 niveau de l'ordonnancement.

22 Le deuxième angle sur lequel on se fixe
23 pour calibrer notre modèle MGA, en fait c'est les
24 orientations techniques et de fiabilité. Donc, on
25 regarde annuellement nos courbes de vieillissement,

1 nos courbes de dégradation, l'ensemble des arbres
2 décisionnels sont revus, nos normes de maintenance,
3 encadrement, qui inclut les gammes d'opérations en
4 maintenance systématique et nos modèles de coûts.
5 Donc, tout ça est revu.

6 Maintenant, au niveau des normes de
7 maintenance, les normes de maintenance, les gammes
8 d'opérations en maintenance systématique, les
9 heures estimées et prises en compte dans notre
10 modèle MGA ne prennent pas... ne sont pas établies
11 ou ajustées en fonction du retour d'expérience.
12 Donc, les gammes restent pures suivant les tâches,
13 la liste des opérations qui ont été prescrites
14 initialement.

15 Par contre, les modèles de coûts... les
16 modèles de coûts pour la maintenance corrective et
17 la maintenance conditionnelle sont... sont ajustés
18 annuellement, et en l'occurrence pour la cause
19 tarifaire deux mille dix-neuf (2019) ces modèles de
20 coûts incluent un historique réel de deux mille
21 quatorze (2014) à deux mille dix-sept (2017).
22 (12 h 14)

23 J'en profite ici pour glisser un mot sur
24 notre modèle MGA. Il est bâti avec une importante
25 expertise. Il évolue aussi avec beaucoup de

1 rigueur. Ses algorithmes sont fiables et il repose
2 sur un balisage effectué auprès de la communauté
3 scientifique.

4 J'aimerais mentionner, à titre d'exemple,
5 trois éléments qui avaient été dictés par le MGA et
6 qui se sont avérés réels par la suite. Le premier
7 élément, l'effet de spirale annoncé dès deux mille
8 seize (2016) a conduit à un ajustement de la
9 maintenance préventive en deux mille dix-sept
10 (2017). Le ratio du correctif sur le préventif que
11 je vous ai présenté tout à l'heure est donc passé à
12 vingt pour cent (20 %) plutôt que le vingt-trois
13 pour cent (23 %) qu'on aurait noté si on n'avait
14 pas fait un tel ajustement.

15 Deuxième point, l'effet de dégradation
16 présenté en deux mille seize (2016), qui avait été
17 simulé, entraîne une augmentation des coûts de
18 maintenance qui s'est confirmée par la suite. Et le
19 troisième élément, la projection des IF depuis deux
20 mille seize (2016) s'avère juste.

21 La calibration du MGA repose sur la mise en
22 commun de l'expertise et de l'expérience
23 opérationnelles. Les modèles du MGA sont robustes
24 et apportent une vision juste de l'état du parc et
25 des interventions qui sont requises.

1 Donc, nous avons vu ce qui est inclus dans
2 la calibration du MGA. Maintenant, regardons ce qui
3 n'est pas inclus dans cette calibration et qui
4 compose le montant de quatorze millions (14 M\$) lié
5 aux effets perturbateurs et demandés en marge du
6 MGA.

7 Vous voyez dans le bas du dessin
8 illustratif, on a un tableau où on a reproduit, en
9 fait, la maintenance systématique et la maintenance
10 conditionnelle telles que je viens de vous le dire.
11 Donc, au niveau du MGA, on utilise, pour la
12 maintenance systématique, nos gardes génériques, et
13 pour la maintenance conditionnelle, en l'occurrence
14 pour la cause tarifaire deux mille dix-neuf (2019),
15 c'est le modèle de coûts de deux mille quatorze
16 (2014) à deux mille dix-sept (2017), historique
17 réel.

18 Maintenant, prenons quelques instants pour
19 expliquer le dessin illustratif présenté ici. Donc,
20 l'histogramme en bleu représente le coût de main-
21 d'oeuvre à pied d'oeuvre historique de deux mille
22 quatorze (2014) à deux mille dix-sept (2017). La
23 courbe en bleu pointillée représente les coûts
24 moyens estimés pour les années deux mille dix-neuf
25 (2019) à deux mille vingt-deux (2022).

1 Tel que démontré dans le dossier tarifaire
2 de l'an dernier, il existe une corrélation entre
3 les défaillances simulées du MGA et les IF
4 projetés. Cette courbe bleue est basée sur cette
5 corrélation.

6 Les lignes vertes et les lignes rouges
7 représentent respectivement le niveau moyen du coût
8 de main-d'oeuvre à pied d'oeuvre des années deux
9 mille quatorze (2014) à deux mille dix-sept (2017)
10 et le coût anticipé pour deux mille dix-neuf (2019)
11 toujours de main-d'oeuvre à pied d'oeuvre.

12 Donc, la zone en bleu représente le
13 quatorze millions (14 M\$) de l'effet perturbateur
14 qui est considéré en marge du MGA puisque au-delà
15 de la ligne verte.

16 L'utilisation de moyenne aplanie les effets
17 relatifs d'une seule année dans un intervalle
18 analysé. Donc, à partir de deux mille dix-neuf
19 (2019), l'évolution importante projetée des IF
20 suppose une perturbation accrue des interventions
21 en maintenance préventive. L'effet perturbateur en
22 marge du MGA représente donc la différence de coûts
23 entre la moyen historique et le coût anticipé pour
24 deux mille dix-neuf (2019), donc le futur ne sera
25 pas à l'image du passé. Nous confirmons donc ainsi

1 qu'il n'y a pas de double comptage.

2 Je passe maintenant la parole à monsieur
3 Verret pour la conclusion de notre présentation.

4 M. STÉPHANE VERRET :

5 R. Alors, brièvement, pour conclure la présentation.
6 Essentiellement, trois messages clés, pour faire un
7 survol de ce qui vous a été mentionné. Donc, on est
8 revenu sur l'importance de réaliser cent pour cent
9 (100 %) de la stratégie de maintenance adaptée. On
10 vous a exposé toute la situation dans laquelle on
11 vit qui, malgré l'ensemble des initiatives dont
12 monsieur Veci vous a fait part fait en sorte qu'on
13 n'est pas en mesure de réaliser cent pour cent
14 (100 %) de cette maintenance adaptée et prévue.
15 Donc, cent pour cent (100 %) des volumes
16 d'interventions qui sont prévues qui doivent être
17 réalisées annuellement. Et donc tout ça conduit à
18 un besoin financier supplémentaire pour nous
19 permettre de le réaliser le cent pour cent (100 %).
20 Merci.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Alors, voilà! Ça complète. J'espère que cette
23 présentation vous aura mis en appétit, Madame la
24 Présidente et Messieurs les Régisseurs. Mais, vous
25 comprendrez toute l'importance qu'on y mettait de

1 vous offrir un panel retour-terrain pour que vous
2 puissiez incarner, comme vous le posiez ce matin,
3 des questions sur nos opérations, leur crédibilité,
4 le répondant que l'on a par rapport aux sommes que
5 vous nous octroyez à chaque année et les efforts
6 qu'on fait. Pour nous, ça a été fondamental.
7 J'espère que vous aurez pu l'apprécier et que vous
8 serez en mesure de l'apprécier encore après le
9 repas et pour la suite. Bien sûr.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. Et j'espère que vous apprécierez les questions
12 qu'on vous posera sur le sujet.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Tout à fait. Comme à chaque fois, à chaque fois,
15 vous réussissez toujours à capter notre attention,
16 Madame la Présidente. Et je vous dis ça
17 positivement.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, il est midi et vingt (12 h 20). On va
20 prendre une pause d'une heure et quart pour le
21 lunch.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 C'est bien. C'est bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Donc, on va revenir à treize heures et trente-cinq

1 (13 h 35). Ça vous va?

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est bien. Je vous remercie beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je vous remercie.

6 SUSPENSION

7 REPPRISE

8 (13 h 35)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bonjour, Maître Cadrin.

11 Me STEVE CADRIN :

12 Bonjour.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pas de changement à l'horaire cette fois-ci.

15 Me STEVE CADRIN :

16 J'ai remarqué mon inutilité à essayer de faire ça,

17 là, mais... J'ai passé dans le beurre, comme dirais

18 l'autre.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

20 Q. **[96]** Alors bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.

21 Bonjour à nos panelistes. Je ne vous regarderai

22 peut-être pas toujours tous, parce qu'il y en a

23 plusieurs. Alors vous, ne vous gênez pas pour me

24 répondre d'où ça vient. Faites-moi signe, des fois

25 que j'entendrais des voix.

1 Vous me permettez peut-être une petite
2 question en suivi de la discussion que j'ai eue
3 avec monsieur Boucher ce matin dans la pièce B-
4 0008, HQT-3, Document 1.1, à la page 8. Alors page
5 8, lignes 5 à 7 et je vous fais lecture pour vous
6 orienter, vous me faites signe. Bon. Alors :

7 Le Transporteur rappelle qu'il existe
8 une corrélation entre l'augmentation
9 de la maintenance corrective, les
10 risques (maintenance et pérennité) et
11 les IF.

12 Ce matin monsieur Boucher semble nous avoir dit
13 qu'il n'y avait pas de lien entre les IF et la
14 maintenance corrective. Est-ce que vous pouvez me
15 préciser cet aspect-là ou est-ce que ce qui est
16 mentionné ici, c'est qu'effectivement il y a une
17 corrélation entre l'augmentation de la maintenance
18 corrective et les IF.

19 M. STEVE CHAGNON :

20 R. Oui, donc bonjour.

21 Q. [97] Ça risque d'avoir l'air... d'avoir l'air
22 perdu, mais je vous vois.

23 R. Non, pas de souci. Donc, oui, il y a une
24 corrélation entre le IF et la progression de la
25 maintenance corrective. Dans les deux cas, on voit

1 une augmentation.

2 Q. **[98]** D'accord. Ensuite, je vais régler
3 immédiatement la présentation, des questions
4 spécifiques à la présentation. Je vous amène à la
5 page 16 de votre présentation de ce matin. Dans...
6 là où vous avez mis le curseur justement, là,
7 « réaliser les stratégies de maintenance ». On voit
8 « historique des retraits réalisés sur le réseau de
9 transport principal ». Ma question est la
10 suivante : est-ce que ça inclut également les
11 retraits de production?

12 M. ROBERT DOYLE :

13 R. La réponse est oui.

14 Q. **[99]** Merci. Alors je reviens à un tableau dont on a
15 discuté tout à l'heure, je n'avais pas le bon
16 numéro de pièce. C'était la demande de
17 renseignements de la FCEI et en fait c'était une
18 demande de renseignements où il y a eu une
19 deuxième... une deuxième réponse, si je peux dire
20 ça comme ça. Alors à B-0069 cette fois-ci, le bon
21 chiffre, HTQ-13, Document 5.1. C'est le document
22 révisé en page 9 toujours. C'est un test de votre
23 rapidité à vous rendre plus vite que vos voisins à
24 la bonne page. C'est de toute beauté, vous voir
25 tous aller.

1 Blague à part donc, je suis à la page...
2 excusez-moi, 9, tableau 2.1. On voit le nombre d'IF
3 et d'IFD au trente (30) septembre deux mille dix-
4 sept (2017) et trente (30) septembre deux mille
5 dix-huit (2018), qui sont présentés dans ce
6 tableau-là. Une question pour nous. Nous constatons
7 que la ligne IFD montre le nombre d'IFD. Pouvez-
8 vous nous fournir la même information pour
9 l'indicateur « impact des IFD »? Autrement dit au
10 trente (30) septembre deux mille dix-sept (2017) et
11 trente (30) septembre deux mille dix-huit (2018),
12 le chiffre qu'on devrait mettre en dessous de
13 chacune des années. Si vous l'avez avec vous, sinon
14 peut-être prendre l'engagement.

15 (13 h 39)

16 M. STEVE CHAGNON :

17 R. Je ne l'ai pas avec moi, mais on pourrait prendre
18 l'engagement.

19 Q. **[100]** Alors je vais formuler l'engagement
20 correctement maintenant pour être sûr qu'on
21 s'entende bien. Alors, je vous suggérerais de
22 compléter le tableau R2.1 en y ajoutant une ligne
23 qui contient l'information pour l'indicateur impact
24 des IFD. Ça serait l'engagement 1.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Engagement 1.

3 Me STEVE CADRIN :

4 1. Yes.

5

6 E-1 (HQT) : Compléter le tableau R2.1 de la page 9
7 de B-0069 en y ajoutant une ligne qui
8 contient l'information pour
9 l'indicateur impact des IFD (demandé
10 par l'AHQ-ARQ)

11

12 Q. **[101]** Alors, je casse la glace. Je vais aller
13 maintenant à un autre document, alors vous êtes
14 prêts? DDR numéro 4 de la Régie, B-0117, HQT-13,
15 Document 1.4, à la page 14, la figure 3.1. Alors,
16 dans la figure 3.1 on voit l'évolution des
17 indisponibilités forcées historiques et projetées.

18 On regarde les différents bâtonnets, si on
19 regarde les bâtonnets des IF à partir de deux mille
20 quatorze (2014), alors limitons-nous à ceci pour
21 l'instant, on peut deviner une belle courbe avec
22 une inflexion avec pente décroissante qui se
23 termine avec un plateau qu'on peut prolonger avec
24 les tirets rouges.

25 Alors question : connaissant la tendance de

1 la courbe, comment peut-on prétendre
2 scientifiquement, peut-être m'expliquer comment
3 vous faites les calculs, arriver à une prévision
4 qui est présentée par les points verts, peut-être
5 nous expliquer les intrants qui nous manquent. Oui
6 bonjour.

7 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

8 R. Oui bonjour. Donc, la projection des
9 indisponibilités forcées simulée est en lien avec
10 les défaillances correctives simulées au niveau du
11 MGA.

12 Q. **[102]** Oui, je comprends. Mais le dessin que vous
13 présentez ici, si on fait la courbe tout
14 simplement, ce que je vous disais d'entrée de jeu,
15 si on fait la courbe puis on suit la courbe, vous
16 voyez que, en fait, si vous l'avez devant vous, on
17 ne l'a pas à l'écran mais vous voyez que ça
18 s'aplatit, si vous me permettez de le dire de façon
19 plus vulgarisée, par la suite. Mais vous, vous la
20 continuez vers le point vert en haut. Comment vous
21 faites pour y arriver? Ou même le X rouge si vous
22 voulez.

23 R. Le X rouge, en fait, sur ce graphique-là
24 représente...

25 Q. **[103]** La FCEI.

1 R. ... la prévision que la FCEI a faite pour le
2 Transporteur.

3 Q. **[104]** Hum, hum.

4 R. Ce n'est pas une prévision du Transporteur.

5 Q. **[105]** Oui, vous l'avez corrigée, je pense, dans la
6 question en disant c'est pas ça, c'est pas la
7 bonne, c'est pas votre précision à vous. C'est ce
8 que vous mentionnez.

9 R. Ce n'est pas notre prévision.

10 Q. **[106]** Mais ce que je vous dis, là, vous arrivez au
11 point vert, vous, par la suite en deux mille dix-
12 neuf (2019). Vous faites comment pour arriver à ça
13 avec le plateau qu'on voit, entre autres, deux
14 mille dix-sept (2017), deux mille dix-huit (2018)
15 mais incluant aussi partiellement deux mille seize
16 (2016). Vous faites comment pour aller rechercher
17 votre point vert en tendance.

18 R. Donc, les IF projetées ont été établies, comme je
19 vous le disais, par une simulation dans les MGA au
20 niveau des défaillances et vous voyez le même
21 profil, ça correspond à la projection aussi du
22 risque, donc de la projection du taux de risque en
23 maintenance simulée. Les courbes sont corrélées.

24 Q. **[107]** Juste valider avec vous, est-ce que ça tient
25 compte, puis vous me corrigerez si je me trompe, de

1 la réalité deux mille dix-huit (2018)? Moi je pense
2 que non mais...

3 R. La réponse est non.

4 Q. **[108]** Je comprends que vous n'avez pas essayé de
5 tenir compte de ce que vous connaissiez en deux
6 mille dix-huit (2018) à date, rendu à ce stade-ci
7 pour voir si ça n'avait pas un impact sur votre
8 courbe dont on parle à la page 14, figure 3.1, les
9 résultats réels de deux mille dix-huit (2018),
10 j'entends.

11 R. La tendance des IF, en fait, effectuée justement
12 suivant un certain nombre d'années donc, on ne se
13 fie pas seulement sur une année donnée, on regarde
14 vraiment une tendance sur le long terme, on l'a
15 mentionné un petit peu plus tôt ce matin.

16 Q. **[109]** Oui.

17 (13 h 45)

18 R. D'ailleurs, si on s'était fiés à une année ou deux
19 données, on aurait probablement mal prédit nos
20 besoins de maintenance suite aux années deux mille
21 treize (2013) et deux mille quatorze (2014) comme
22 vous pouvez le voir là sur le graphique 3.1. Autre
23 élément, dans la projection que le Transporteur a
24 fait de l'évolution du taux de risque ou de
25 l'évolution des indisponibilités forcées, donc les

1 fameux points verts, dans cette projection-là, il y
2 a le fait aussi que deux mille dix-huit (2018)...
3 deux mille dix-sept (2017), on n'a pas réalisé cent
4 pour cent (100 %) de la maintenance.

5 Q. **[110]** Vous avez dit deux mille dix-huit (2018) et
6 deux mille dix-sept (2017), c'est ça que vous
7 voulez dire? Ou vous vous avez juste corrigé votre
8 réponse?

9 R. Deux mille dix-sept (2017), c'est une correction.

10 Q. **[111]** D'accord. Je m'excuse, alors je veux bien
11 vous comprendre. Mais la question que je vous pose,
12 parce que le reste j'ai tout lu ça dans vos
13 réponses là, la question que je vous pose, c'est
14 deux mille dix-huit (2018), vous ne tenez pas
15 compte de l'année deux mille dix-huit (2018) que
16 c'est une année réelle pour les fins de faire votre
17 prolongement de picots verts là ou de points verts.
18 Alors, je vous demande, si vous n'en aviez...
19 pourquoi vous n'en tenez pas compte de ces
20 résultats-là, à date, de deux mille dix-huit
21 (2018)?

22 R. Nos projections et nos simulations associées au MGA
23 sont réalisées en début d'année deux mille dix-huit
24 (2018) donc au printemps. Donc, à ce moment-là, la
25 donnée réelle de deux mille dix-huit (2018) est

1 huit (2018).

2 Alors, premier constat que je fais en regardant ça
3 avec vous, c'est que les heures de maintenance
4 corrective ont cru de vingt-quatre pour cent (24 %)
5 entre deux mille seize (2016) et deux mille dix-
6 sept (2017) comme vous le mentionniez. Donc, si on
7 prend les chiffres de la figure 3.1 dont on a
8 parlée un peu plus tôt, le nombre des IF augmente
9 de seulement cinq pour cent (5 %) entre deux mille
10 seize (2016) et deux mille dix-sept (2017). Alors,
11 si vous revenez là au tableau 3.1, vous pourrez
12 aller le voir et comparer avec le tableau 3.2,
13 peut-être, validons nos chiffres ensemble.

14 Mme MARIE-CHRISTINE AYOUB :

15 Excusez-moi. Est-ce que vous pouvez répéter la
16 question, s'il vous plaît?

17 Q. **[114]** Absolument.

18 R. Merci.

19 Q. **[115]** J'ai été peut-être vite puis j'ai lancé
20 beaucoup de chiffres en même temps. Tout d'abord,
21 les heures de maintenance corrective ont cru de
22 vingt-quatre pour cent (24 %) entre deux mille
23 seize (2016) et deux mille dix-sept (2017). Prenons
24 ça comme première prémisse, c'est ce qui apparaît
25 de la citation que je vous ai lue. Maintenant, si

1 on regarde ce qu'on a mentionné tout à l'heure au
2 niveau de l'augmentation des IF. Le nombre d'IF n'a
3 augmenté que de cinq pour cent (5 %).

4 M. LOUIS VECI :

5 R. Maître Cadrin, je vais me lancer pour le début de
6 la réponse.

7 Q. **[116]** Allez-y.

8 R. Au niveau du correctif, on parle des heures de
9 correctif à la hausse.

10 Q. **[117]** O.K.

11 R. Et ces heures-là se retrouvent dans divers tableaux
12 de la preuve que je peux énoncés et des
13 indisponibilités forcées, ce sont sur des
14 équipements. Alors, la base de référence en heures
15 n'est pas la même qu'en équipement.

16 M. STEVE CHAGNON :

17 R. J'ajouterais à la réponse de monsieur Veci, qu'au
18 niveau des heures de maintenance, on voit aussi que
19 le vieillissement du réseau implique des heures
20 supplémentaires en correctif. Donc, les
21 problématiques sont plus importantes.

22 Q. **[118]** O.K.

23 R. Ce qui emmène...

24 Q. **[119]** Je m'attendais plus à ce genre de réponse là,
25 je vous l'avoue bien honnêtement, mais c'est peut-

1 être moi qui avais mal compris l'aspect plus
2 comptable de la chose. Mais ce que je comprends que
3 vous, ce que vous me dites... Je m'excuse, j'ai
4 oublié votre nom parce que... Monsieur Chagnon,
5 Steve.

6 R. Oui.

7 Q. **[120]** On se comprend. Alors, Monsieur Chagnon, ce
8 que vous, vous nous dites, c'est que les
9 interventions sont plus complexes et ça entraîne
10 plus d'heures, incluant des heures en temps
11 supplémentaire, vous me dites, pour faire les
12 réparations ou les mesures correctives?

13 R. Entre autres, et il y a aussi, on a parlé d'effets
14 perturbateurs. Donc, ça se combine aussi à
15 l'exercice à ce moment-là. Donc, l'effet
16 perturbateur s'applique aux heures de correctifs.
17 Donc, le fait de « rebooter » le plan de match à
18 plusieurs reprises, peut emmener à des heures
19 supplémentaires au niveau de la maintenance.

20 Q. **[121]** Alors, l'effet perturbateur lui-même entraîne
21 des heures. C'est ce que vous dites. En plus des
22 heures de maintenance corrective additionnelles.
23 C'est ça?

24 R. Exactement.

25 Q. **[122]** O.K. Alors, maintenant deuxième constat.

1 Maintenant, la maintenance corrective a augmenté de
2 dix-sept pour cent (17 %) entre les neuf (9)
3 premiers mois de deux mille dix-huit (2018) et les
4 neuf (9) premiers mois de deux mille dix-sept
5 (2017), alors que le nombre des IF est légèrement à
6 la baisse pour ces mêmes périodes. Alors, quelle
7 est l'explication cette fois-ci?

8 (13 h 49)

9 R. Juste me répéter la question, là, parce qu'on va...
10 mais...

11 Q. **[123]** Oui. Je fais un peu le même genre de relation
12 puis je change d'année maintenant, là. Alors, donc
13 ce que je vous ai demandé, c'est : comment peut-on
14 expliquer que la maintenance corrective a augmenté
15 de dix-sept pour cent (17 %) entre les neuf
16 premiers mois de deux mille dix-huit (2018) et les
17 neuf premiers mois de deux mille dix-sept (2017),
18 alors que le nombre d'IF est légèrement à la baisse
19 pour ces mêmes périodes?

20 R. Oui. C'est les mêmes raisons. En fait, évidemment,
21 oui, il y a une légère baisse, mais l'ampleur des
22 problématiques vécus et les effets perturbateurs
23 amènent des heures supplémentaires.

24 Q. **[124]** Donc, un peu moins d'IF, mais un peu plus de
25 complexité de problèmes.

1 R. Bien, exactement. Mais, ça ne s'est pas
2 contrebalancé par la diminution des IF observée.

3 Q. **[125]** Non, je comprends. Juste un instant. Je vous
4 amène maintenant dans une autre pièce, la DDR
5 numéro 3 de la Régie. Je m'excuse de vous promener
6 d'un document à l'autre dans ce cas-ci. C'est la B-
7 0086, HQT-13, Document 1.3, c'est les pages 49 et
8 50. Alors, HQT-13, Document 1.3, pages 49 et 50,
9 réponse 15.2 et plus spécifiquement à partir de la
10 ligne 24 que je vais vous lire :

11 Par ailleurs, l'intervenant semble
12 considérer que ce nombre projeté d'IF
13 pour 2018 est une preuve de stabilité
14 des IF. Or, le Transporteur ne partage
15 pas cette interprétation et la juge
16 prématurée. En effet, il est imprudent
17 de baser une analyse de tendance sur
18 les résultats d'une seule année, et
19 encore davantage sur des résultats
20 partiels. À titre d'exemple, les
21 résultats réels de 2014 (4 848 IF)
22 représentent 250 IF de moins que la
23 tendance des années suivantes, ce qui
24 aurait pu mener à une interprétation
25 erronée de tendance à la baisse par

1 rapport aux résultats réels de 2013...
2 qui sont de
3 ... (4 905 IF). Le Transporteur juge
4 prématuré de conclure à une
5 stabilisation des IF en 2018 et, comme
6 mentionné à la réponse 7.1, croit
7 qu'une analyse de tendance doit être
8 basée sur au minimum 3 à 5 années.

9 La question est la suivante : avez-vous fait
10 l'analyse de tendance sur trois et cinq ans en
11 incluant deux mille dix-huit (2018) à un moment
12 donné ou à un autre? Je pense que tout à l'heure
13 vous m'avez répondu « non ». Est-ce que c'est
14 exact?

15 Mme MARIE-JOSÉE ROBY :

16 R. Nous n'avons pas inclus deux mille dix-huit (2018).
17 Le réel deux mille dix-huit (2018) vous faites
18 référence?

19 Q. **[126]** Oui.

20 R. Voilà! Je précise.

21 Q. **[127]** Pas votre projeté deux mille dix-huit (2018)
22 à vous. Non, c'est sûr. Alors, donc allons-y
23 maintenant pour une autre question sur un autre
24 document, B-0007, HQT-3, Document 1. C'est une
25 question qui a été retranchée. Oubliez ça, ne vous

1 déplacez pas. Bonne nouvelle. Je vais maintenant
2 plutôt, excusez-moi, aller à la DDR de AHQ-ARQ, B-
3 0118, HQT-3, Document 2.1, révisée, on me dit, page
4 11. Il s'agit du tableau 3.6. On me suggère de vous
5 dire que c'est aussi dans la B-0056. Nos réponses
6 ont été déposées dans le 4057, ne vous en faites
7 pas, pendant qu'on y est. Alors, donc je m'excuse
8 pour les témoins qui attendent mes questions.

9 Maintenant, je regarde les différents
10 critères qui sont mentionnés dans cette pièce que
11 j'ai détachée, moi, de mon dossier pour vous poser
12 différentes questions. Alors, le critère de durée.
13 Et là je vais, excusez-moi, regarder les différents
14 éléments. Bougez pas.

15 (13 h 55)

16 Ma question est la suivante : doit-on
17 comprendre qu'une IF d'un sectionneur de cinq mille
18 huit (5 008) heures, qui représentent sept mois,
19 aura une valeur de zéro (0) pour la durée? Si on
20 prend, évidemment, le critère durée toujours, bien
21 sûr.

22 R. Oui.

23 Q. **[128]** C'est dans la colonne de droite complètement
24 dans la note où je suis. Je m'excuse, j'ai pas le
25 sectionneur de cinq mille neuf (5 009) heures qui

1 devient un critère déclencheur mais à cinq mille
2 huit (5 008) heures aura une valeur de zéro (0)
3 pour toute la durée, est-ce que c'est logique de
4 faire ça comme ça? Est-ce que c'est correct de
5 comprendre ça comme ça?

6 R. Ce qu'on présente ici c'est les... c'est les... par
7 rapport à l'écart type, donc, peu importe la durée,
8 s'il y a une durée, il va y avoir un 1. Donc,
9 l'écart type d'un sectionneur à cinq cent mille
10 neuf cents (5 900) heures c'est 1, à un écart type.
11 S'il se retrouve au-dessus, il va être à deux
12 écarts types, donc, il va se trouver à avoir la
13 cote 2.

14 Q. **[129]** Oui, mais je m'excuse, peut-être que c'est
15 moi qui comprends mal le tableau, c'est
16 justement... c'est pour ça qu'on se pose la
17 question. La première ligne... bien, la ligne du
18 bas c'est sinon zéro puis selon moi, bien, ça
19 c'est...

20 R. Non, vous avez raison.

21 Q. **[130]** L'inverse

22 R. Vous avez raison, exactement, zéro (0) jusqu'à un
23 (1) écart type. Un (1) écart type plus un (1)
24 exactement.

25 Q. **[131]** Alors donc, juste pour reprendre la question

1 peut-être puis se la poser et avoir la réponse
2 correctement, donc, sur le sectionneur
3 spécifiquement, cinq mille huit (5 008) heures, qui
4 représentent sept mois, est-ce qu'on a une valeur
5 de zéro (0) pour la durée?

6 R. Oui.

7 Q. **[132]** Et comment vous voyez la logique dans ça?
8 Expliquez-moi ça.

9 R. On a déterminé en fonction des écarts types,
10 c'était l'objectif du critère de durée. Comme on a
11 dit en séance de travail, on va évaluer le
12 fonctionnement de l'indicateur dans les
13 prochaines... dans la prochaine année et les
14 prochaines années pour voir si on a ou pas... Il
15 fallait mettre un critère, donc, l'écart type se
16 trouvait à être un bon critère. Maintenant, il
17 faut... il faut l'observer et c'est des questions
18 qu'on aura à se poser dans les prochaines années.

19 Q. **[133]** Mais la question que je vous pose
20 aujourd'hui, on l'observe là, cinq mille huit (5
21 008) heures d'un sectionneur, qui est sept mois
22 finalement sorti du décor, ça a une valeur zéro
23 (0), est-ce que vous considérez que c'est logique?
24 Pourquoi vous ne prenez pas simplement la durée
25 tout simplement plutôt que d'avoir créé des écarts

1 types puis ces choses-là? Ça efface ou ça fait
2 disparaître des équipements qui ne sont pas là
3 quand même des durées très significatives, en tout
4 cas, significatives, je ne qualifierai pas

5 R. Bien, en fait, on voulait faire ressortir l'aspect
6 de durée au-delà de la normale, donc, évidemment,
7 si c'est une durée normale d'intervention, on a mis
8 un impact à zéro (0). Et là, je comprends votre
9 point sur le cinq mille huit (5 008) heures...

10 Q. **[134]** Cinq mille huit (5 008) c'est une durée
11 normale?

12 R. ... c'est une durée normale et c'est peut-être pas
13 une bonne... une bonne façon de l'amener mais c'est
14 sûr qu'en écart type, c'était la meilleure façon de
15 l'amener d'un point de vue système pour réussir à
16 arriver à faire l'indicateur.

17 Q. **[135]** On est d'accord qu'un sectionneur cinq mille
18 huit (5 008) heures pour une durée d'intervention
19 c'est pas normal dans le sens usuel que vous
20 vouliez utiliser tout à l'heure?

21 R. Bien, ce qu'on peut comprendre c'est que pour un
22 sectionneur, le critère d'impact quand il est à 1
23 est très important.

24 Q. **[136]** Ça, je comprends, mais la durée, je vous pose
25 juste la question de la durée, il y a d'autres

1 critères puis je fais juste jouer celui de la durée
2 en ce moment, c'est sur celui-là qu'on est.

3 R. Oui, exactement, c'est ce que je répondais.

4 Q. **[137]** O.K. Ensuite, je vais aller au premier... au
5 prochain critère qui est la première contingence.
6 Nous comprenons que l'état de première contingence
7 n'entraîne pas d'interruption de clients CHI, où on
8 est seulement sur une patte comme on dit pour
9 utiliser l'expression, est-ce que c'est exact?

10 R. Oui, c'est ça, exactement.

11 Q. **[138]** Vous m'excuserez l'expression un peu
12 vulgarisée, si je peux le dire comme ça. Et dans la
13 colonne « Note », que veut dire « L'exploitant
14 inscrit de façon textuelle »? On inscrit ça où?
15 Dans une case de commentaire?

16 R. C'est dans le système GEN-4 qui est notre... notre
17 système d'exploitation dans lequel nous, on utilise
18 les données pour faire l'indicateur.

19 Q. **[139]** Ah! C'est une case un peu commentaire dans le
20 fond où qu'on peut utiliser du texte, c'est ça?

21 R. Exactement.

22 Q. **[140]** Et comment on fait pour récupérer cette
23 information-là? Est-ce qu'il y a un champ qui est
24 étiqueté ou des mots qui sont clé, qui
25 « flaguent », excusez-moi l'expression, pour nous

1 permettre de regarder ça?

2 R. Bien, c'est un champ commentaire, donc, oui, il est
3 disponible d'un point de vue informatique et on
4 utilise ce champ-là avec une recherche par
5 commentaire en effet.

6 M. PATRICK DOYLE :

7 R. Et si je peux me permettre, Patrick Doyle, au
8 niveau de la gestion des retraits, il y a aussi des
9 cases à cocher dans l'application pour une première
10 contingence de charges qui nous permet de faire
11 l'évaluation.

12 (14 h 00)

13 Donc, il faut faire la distinction entre
14 les activités temps réel que monsieur Chagnon
15 expliquait tantôt et les activités planifiées, pour
16 lesquelles on a des fois ou dans ce cas-ci on a un
17 logiciel qui est disponible pour ça.

18 Q. **[141]** À combien estimez-vous le pourcentage des
19 états de première contingence, qui se retrouvent
20 éventuellement en interruption de clients?

21 R. Je vais y aller. Steve, est-ce que tu voulais
22 répondre ou...? Je vais y aller de mémoire, là. Je
23 n'ai pas le pourcentage exact, mais ce que j'ai en
24 tête c'est à peu près mille (1000) situations de
25 première contingence. Je vous donne un chiffre du

1 pouce, il y a à peu près quarante-deux (42)
2 situation ou quarante (40)... une quarantaine de
3 situations de première contingence... de perte de
4 charge en première contingence. Donc... et là, je
5 vous parle pour l'année deux mille dix-huit (2018).

6 Q. **[142]** D'accord. Le prochain critère, « récurrence »
7 cette fois-ci. Alors le critère « récurrence »
8 n'est-il pas redondant avec les autres critères et
9 amènerais un double comptage de ces IF?

10 M. STEVE CHAGNON :

11 R. Peut-être préciser votre... ce que vous voulez dire
12 s'il vous plaît.

13 Q. **[143]** Bien la question est la suivante : est-ce que
14 ça n'entraîne pas un double comptage des IF, avec
15 ce critère « récurrence »?

16 R. Non, en fait ce qu'on veut faire ressortir dans le
17 critère « récurrence » c'est le fait qu'un
18 équipement ait eu une problématique à plusieurs
19 reprises, donc c'est évidemment plus impactant
20 quand un équipement est... a une récurrence.

21 Q. **[144]** Alors le prochain critère, « CHI clients-
22 heures interrompues ». Est-ce que le nombre client
23 de la colonne « Note » est le nombre de clients
24 interrompus ou le nombre de clients total du
25 Distributeur?

1 R. Je vais... je vais être obligé de valider cette
2 information-là, je n'ai pas le... le détail exact.

3 Q. **[145]** Alors on va faire la... on va prendre peut-
4 être l'engagement pour pouvoir le... bien le... le
5 mentionner. Donc, nous sommes dans le critère CHI,
6 clients-heures interrompues du tableau 3.6 de HQT-
7 13, Document 2.1 et la question est dans la colonne
8 « Note ». Est-ce que... j'ouvre les guillemets :
9 « Nb.Clients » est le nombre de clients interrompus
10 ou le nombre de clients total du Distributeur? Ça
11 va pour la compréhension de la question?

12 R. Oui, merci.

13 LA GREFFIÈRE :

14 C'était l'engagement numéro 2.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Oui, merci. Vous venez de me rappeler la
17 numérotation.

18

19 E-2 (HQT) : Indiquer si le « Nb.Clients » est le
20 nombre de clients interrompus ou le
21 nombre de clients total du
22 Distributeur (demandé par AHQ-ARQ)

23

24 Q. **[146]** Alors il y a peut-être d'autres questions que
25 vous voudrez valider en même temps, on pourra peut-

1 être les intégrer dans le... à moins que vous ayez
2 la réponse sur le champ. Toujours dans cette même
3 section. Quelle est l'unité de mesure de la
4 variable « QS ratio » et comment doit-on la
5 comprendre?

6 R. En fait, on dit ici que c'est égal au IC, là, donc
7 si on suit la note dans son ensemble. Donc, c'est
8 un indice de continuité.

9 Q. **[147]** Oui, c'est ça. Bien j'essaye de comprendre
10 l'unité, là, que vous utilisez, qui est QS ratio.
11 Ça veut dire quoi? Qu'est-ce que veut dire « Q »,
12 qu'est-ce que veut dire « S », par exemple?

13 R. Écoutez, c'est le... c'est associé au CHI, là. Je
14 pense que c'est une technicalité, là, QS ratio, je
15 vais...

16 Q. **[148]** Bien peut-être que je vais faire la
17 suggestion que vous...

18 R. C'est l'aspect de qualité de service, je crois,
19 qu'on voulait...

20 Q. **[149]** Qualité de service.

21 R. ... qu'on voulait amener dans le « QS ».

22 Q. **[150]** Est-ce que c'est des heures, des minutes, ça
23 se calcule en quoi normalement, ça?

24 R. Bien si c'est un nombre de CHI sur le nombre de
25 clients... puis là on déterminera le nombre de

1 clients, mais ça va être des... des heures, là. Des
2 heures par client.

3 (14 h 05)

4 Q. **[151]** Ici, une question un peu similaire à tout à
5 l'heure, il y a toute une série dans la
6 méthodologie au niveau des différents éléments qui
7 composent la colonne numéro 4 de votre tableau. On
8 voit toutes sortes de catégorisations. Pourquoi ce
9 n'était pas mieux de prendre tout simplement la
10 vraie valeur de CHI au lieu d'essayer de la
11 catégoriser de cette façon-là, là qu'est-ce que
12 vous cherchez à faire?

13 R. En fait, on essayait de voir l'ampleur de la panne
14 qui avait été causé par l'événement.

15 Q. **[152]** Oui, mais la question demeure là. Pourquoi ne
16 pas prendre la vraie valeur CHI là « clients-heures
17 interrompues » plutôt que de créer des catégories
18 là, qui vont agglomérer là les CHI?

19 R. Bien. Je pense que ce qu'on voulait avoir, c'est
20 aussi l'impact. Des fois, une panne peut durer très
21 longtemps et affecter peu de clients. Il y a aussi
22 un impact associé à ça. Donc, c'est pour faire
23 ressortir ces aspects-là et pas seulement une panne
24 qui a une grande envergure en clients-heures là.

25 Q. **[153]** D'accord. Maintenant, je vais aller à un

1 prochain critère, critère perte de transit ou
2 perte-transit, je devrais dire. Peut-être juste une
3 question de clarification, qu'est-ce qu'on entend
4 exactement par perte de transit, est-ce que c'est
5 une réduction d'une limite de transit?

6 R. Je laisserais peut-être mon collègue, Patrick...

7 Q. **[154]** Monsieur Doyle.

8 M. PATRICK DOYLE :

9 R. Oui. Perte de transit, généralement c'est associée
10 à un appareil comme une ligne. Donc, lorsqu'on perd
11 une ligne, on va perdre momentanément ce transit-là
12 sur cette ligne-là, qui va être transférée sur les
13 lignes adjacentes.

14 Q. **[155]** Mais c'est la perte d'une ligne ou c'est la
15 réduction du transit, tout simplement?

16 M. STEVE CHAGNON :

17 R. Essentiellement, en situation temps réel, c'est ce
18 que je viens de vous parler. Par la suite, la
19 limite qui va être calculée en fonction de la
20 disponibilité des lignes va être ajustée en
21 conséquence et avec une ligne en moins. Donc, oui,
22 il y a un impact sur la limite de transit.

23 Q. **[156]** Si on regarde la colonne « détail », toujours
24 de ce critère perte de transit. On comprend que cet
25 état n'entraîne pas d'interruptions de clients en

1 CHI, est-ce que c'est exact?

2 R. Je vous le confirme.

3 Q. **[157]** Alors, quel inconvénient apporte-t-il, cet
4 élément-là, en termes de mégawatts (MW) ou MVA?

5 M. PATRICK DOYLE :

6 R. En termes d'impacts, c'est des impacts sur les...
7 Comme on l'a mentionné plus tôt dans la
8 présentation, on a des impacts sur les retraits
9 planifiés, sur la maintenance. Donc, quand on
10 emmène des limites de transit, ce n'est pas
11 seulement les impacts sur le client, mais c'est
12 aussi les impacts sur la réalisation du plan de
13 match du Transporteur.

14 M. STEVE CHAGNON :

15 Ça vient expliquer la difficulté ou l'aisance, si
16 on veut au transporteur, d'acheminer, de répondre à
17 tous ses besoins ou à la demande, si on veut.

18 Q. **[158]** Et qu'est-ce qui en est du MX? Qu'est-ce que
19 ça veut dire? Excusez-moi là.

20 R. Le MX, c'est un acronyme qui signifie megavar.
21 Essentiellement, ça sert à supporter la tension ou
22 à définir, qualifier si on veut, la tension du
23 réseau. Et donc, plus votre réseau a un support en
24 megavar, meilleur est le contrôle de la tension sur
25 le réseau.

1 Q. **[159]** Une autre question, peut-être encore une fois
2 je ferai appel à votre puce, Monsieur Doyle, peut-
3 être. À combien estimez-vous le pourcentage des
4 états de perte de transit qui se retrouvent
5 éventuellement en interruption de clients?

6 M. PATRICK DOYLE :

7 R. Je ne pourrais pas vous donner un nombre, Monsieur,
8 Maître, pardon.

9 Q. **[160]** Ne vous en faites pas, je ne m'offusque pas
10 du tout de ça. Ensuite, dans la colonne
11 « méthodologie », que veut dire la formule qui y
12 apparaît? Alors, peut-être tout simplement nous
13 l'expliquer comment elle doit être comprise.

14 M. STEVE CHAGNON :

15 R. Bien. En fait, ce qu'on dit, c'est que s'il y a eu
16 une perte, soit en mégawatts (MW) en MVA ou en,
17 c'est ça, mégawatts (MW), (MVA), ou (MX), il y aura
18 une quantification de un, sur l'impact sinon zéro.
19 (14 h 10)

20 Q. **[161]** Mais on voit le signe pourcentage, est-ce
21 qu'il y a un pourcentage qui fait une différence
22 là-dedans? C'est peut-être un peu ça.

23 R. Non, je pense que c'est le nom des variables dans
24 le système informatique.

25 Q. **[162]** C'est le nom des variables? Je veux juste

1 être sûr.

2 R. Oui.

3 Q. **[163]** Parce qu'on posait la question de pourcentage
4 juste avant, au cas. D'accord. Alors maintenant,
5 autorisation de l'exploitant et je vais vous
6 référer à une réponse donnée à une demande de
7 renseignements de la Régie, peut-être pour cadrer
8 la question. Alors, je peux vous la lire tout
9 simplement mais c'est la DDR 3. Peut-être pas
10 besoin d'y aller mais si vous voulez y aller, vous
11 avez le droit. Alors, B-0086, HQT-13, Document 1.3
12 page 25. C'est la réponse 8.1. Je vous fais
13 lecture.

14 Le Transporteur confirme la
15 compréhension de la Régie à l'effet
16 que le critère « Autorisation de
17 l'exploitant » correspond au volet
18 « Nombre » de l'IFD. Ce critère permet
19 de cibler qu'une intervention humaine
20 sur un équipement a eu lieu et par le
21 fait même, une défaillance
22 d'équipement potentielle.

23 Fermez les guillemets de la citation. Notre
24 compréhension accroche sur le mot potentielle. Ne
25 parle-t-on pas ici des défaillances réelles et non

1 Alors la réponse :

2 Comme indiqué à la référence (iii), la
3 base de données utilisée pour
4 l'extraction des données est
5 dynamique. En effet, entre le moment
6 de l'extraction de la référence (i) et
7 celui de la référence (iii), des
8 travaux ont été faits sur des
9 équipements ayant défaillis durant les
10 années précédentes. Conséquemment des
11 autorisations de l'exploitant ont été
12 créées provoquant ainsi l'ajout d'IFD
13 supplémentaires, soit 2 IFD de plus en
14 2016 et 13 de plus en 2017.

15 Alors, j'essaie de comprendre un peu comment ça
16 fonctionne. Est-ce que les défaillances sont
17 observées dès leur début ou non?

18 R. En fait, comme on a expliqué en séance de travail,
19 la difficulté qu'on avait de créer un indicateur
20 IFD pour défaillance c'est de déterminer si
21 l'équipement avait été défaillant. Et le seul moyen
22 que le Transporteur a trouvé de déterminer si un
23 équipement était défaillant c'est d'avoir une
24 autorisation de travail dans ses systèmes. Donc, il
25 fait le lien entre les IF et les équipements ayant

1 eu une autorisation de travail associée et c'est là
2 qu'on génère une IFD.

3 Maintenant, parfois il peut y avoir une IF
4 et il n'y aura pas nécessairement une autorisation
5 de travail immédiatement après et ça peut prendre
6 un certain temps. Comme on a mentionné, ce n'est
7 pas la majeure des cas et, comme on peut
8 l'observer, c'est quelques cas par année auxquels
9 ça peut arriver.

10 C'est pour ça qu'il y a un certain aspect
11 de dynamique dans la base de données. La même chose
12 pour des critères de coûts qui sont aussi en
13 fonction de quand les données de coûts sont entrées
14 dans les systèmes.

15 Q. **[166]** Donc l'IF est comme constatée l'année
16 suivante, si je comprends bien, par le biais de
17 cette autorisation-là. Elle n'est pas constatée au
18 moment où elle survient.

19 R. Exactement. Puis un exemple simple de ça c'est
20 surtout en fin d'année, si quelque chose arrive au
21 mois de décembre puis qu'on intervient au mois de
22 janvier, il va y avoir une différence.

23 Q. **[167]** Ensuite, à la page 26, à la réponse 8.5,
24 toujours dans le même document, alors je vous fais
25 lecture de la question.

1 En vous référant à la référence (iii),
2 veuillez expliquer la procédure de
3 validation des données de l'IFD
4 relatives aux années 2013 à 2017.
5 Veuillez expliquer et motiver la
6 signification de la note au bas du
7 tableau à l'effet que la base de
8 données est dynamique.

9 Votre réponse est la suivante :

10 La validation des données consiste à :
11 S'assurer que tous les systèmes ont
12 été mis à jour avant l'exécution de
13 l'algorithme;
14 Comparer les résultats de l'indicateur
15 avec l'historique 5 ans.
16 L'indicateur IFD est construit à
17 partir de différents systèmes et bases
18 de données du Transporteur. Ces
19 différents systèmes sont constamment
20 mis à jour en fonction des travaux
21 effectués sur les équipements et des
22 analyses réalisées par les experts.
23 Comme une indisponibilité forcée peut
24 durer plusieurs mois et même des
25 années, il est normal qu'il y ait des

1 fluctuations mineures des résultats
2 dépendamment du moment de la mise à
3 jour de l'indicateur, comme expliqué à
4 la réponse à la question 8.2...

5 Dont on vient de parler.

6 ... pour le critère « Autorisation de
7 l'exploitant ».

8 (14 h 16)

9 Ma question est la suivante : comment une IF
10 peut-elle durer plusieurs années? Est-ce que vous
11 avez des exemples.

12 R. J'ai pas... j'ai pas un exemple concret en tête
13 mais ce que je peux... ce que je peux vous dire
14 c'est que dans certains cas, un équipement pourrait
15 devenir indisponible et pour certaines raisons,
16 peut-être parce qu'il y a des travaux en cours dans
17 d'autres... dans d'autres postes ou il y a un
18 projet en cours, on va décider de ne pas réparer
19 immédiatement et si ce projet-là s'échelonne sur
20 plus... sur plus d'un an, bien, la réparation peut
21 avoir lieu un peu plus tard. Donc, ça pourrait être
22 un exemple de ça. Maintenant, j'ai pas d'exemple
23 concret à vous amener aujourd'hui.

24 M. LOUIS VECI :

25 R. Vous me regardez là mais effectivement, je pourrais

1 en avoir quelques-uns des exemples concrets.

2 Nous comprendrons qu'il peut y avoir
3 certains postes, par exemple, au centre-ville de
4 Montréal, lesquels on a quatre transformateurs de
5 puissance, énormément de travaux à faire, aller
6 faire des correctifs, etc., et que le quatrième ou
7 le troisième transformateur de puissance, aller y
8 intervenir en priorité, on ira pas tout de suite.
9 Il va rester une longue période de temps inactif,
10 appelons ça comme ça, parce qu'on peut continuer
11 d'exploiter. Mais sincèrement, je préférerais de
12 loin être capable de les ramener plus rapidement et
13 d'avoir les budgets nécessaires pour aller
14 intervenir.

15 Q. **[168]** Dans le nombre d'IF, depuis deux mille
16 quatorze (2014), peut-être monsieur Veci, vous
17 savez la réponse à ça, pouvez-vous me fournir le
18 nombre d'IF qui sont des poursuites d'IF de l'année
19 précédente? En tout cas, du moins une idée de
20 l'ordre de grandeur que ça pourrait représenter.

21 M. STEVE CHAGNON :

22 R. Pourriez-vous répéter?

23 Q. **[169]** Je peux la reformuler, oui, il n'y a pas de
24 problème.

25 R. Oui, s'il vous plaît.

1 Q. **[170]** Dans le nombre des IF, depuis deux mille
2 quatorze (2014), pouvez-vous nous fournir le nombre
3 d'IF qui sont des poursuites d'IF de l'année
4 précédente? Est-ce qu'on a un ordre de grandeur à
5 tout le moins?

6 R. Bien, il n'y a pas de double comptage des IF, donc,
7 si elles se retrouvent dans une année, elles ne se
8 retrouveront pas dans l'année... dans l'année
9 suivante.

10 Q. **[171]** Juste pour comprendre parce que je veux être
11 sûr d'avoir bien compris, je regardais monsieur
12 Raymond quand je posais la question, ce que je
13 comprends c'est qu'il va apparaître une seule fois,
14 par exemple, dans l'année deux mille quatorze
15 (2014), il ne réapparaîtra pas dans l'année deux
16 mille quinze (2015) parce qu'il est toujours en
17 indisponibilité forcée cet équipement-là et qu'il
18 s'est traînée sur plus qu'une année dans le fond,
19 c'est ça?

20 R. Bien, c'est l'autorisation de l'exploitant qui est
21 le déclencheur du IFD, on le... comme on a dit dans
22 les... dans les réponses. Donc, l'autorisation de
23 l'exploitant arrive dans une année.

24 Q. **[172]** Dans les IF tout court, on va commencer par
25 ça.

1 R. O.K.

2 Q. **[173]** Dans les nombres d'IF, vous nous établissez
3 des nombres par année, deux mille quatorze (2014),
4 vous avez un chiffre, moi, je veux savoir si votre
5 IF continue l'année suivante. Votre quatrième
6 transformateur dans le centre-ville de Montréal, on
7 en a trois, ça fonctionne bien, on a pas besoin du
8 quatrième tout de suite, on peut attendre, est-ce
9 que je vais le retrouver en deux mille quinze
10 (2015), peut-être en deux mille seize (2016)?
11 Est-ce qu'il va rester dans la liste?

12 R. Le IF est comptabilisé dans l'année où il arrive.
13 C'est un... c'est un déclenchement le IF, c'est
14 une... c'est une étiquette.

15 Q. **[174]** Alors, s'il se poursuit sur plus qu'une
16 année, je ne le revois pas l'année d'après, il
17 disparaît? Allez-y, vous pouvez répondre quand vous
18 voulez.

19 R. Oui. Bien, je réitère là, il n'y a pas de double
20 comptage, une IF est comptabilisée l'année où elle
21 apparaît.

22 Q. **[175]** Alors, notre transformateur numéro 4 du poste
23 du centre-ville dont on parlait il y a quelques
24 instants, en deux mille quinze (2015), si c'est
25 arrivé en deux mille quatorze (2014), on a remplacé

1 ses trois amis, le quatrième n'est pas remplacé, en
2 deux mille quinze (2015), il n'est plus là, il
3 n'apparaît pas dans les indisponibilités forcées,
4 c'est ça?

5 R. Il apparaît dans l'année où il arrive le IF, pour
6 le IFD, il va y avoir des données qui vont évoluer
7 dans le temps parce qu'on va chercher les critères
8 d'impact.

9 Q. **[176]** Je comprends, mais vous ajoutez maintenant
10 l'IFD à cette discussion-là mais simplement en IF,
11 en termes de nombres, il disparaissait l'année
12 suivante, si je comprends bien?

13 R. Oui.

14 Q. **[177]** Dans le sens que les chiffres ne
15 réapparaîtraient pas une deuxième fois, pour
16 utiliser votre expression, double comptage.

17 R. Exactement.

18 Q. **[178]** Je vais maintenant aller sur un prochain
19 critère, critère coût des travaux. Toujours dans
20 notre tableau que nous gardons à côté, alors, dans
21 la DDR numéro 3 de la Régie, B-86-HQT-13, document
22 1.3, page 27 toujours, réponse 8.7, en vous
23 référant à la quatrième... quatrièmement, pardon,
24 quatre en chiffre romain.

25 (14 h 21)

1 Veillez expliquer davantage le calcul
2 du critère « Coût des travaux ».
3 Veillez également commenter la
4 pertinence de le modifier afin qu'il
5 intègre l'ampleur des coûts impliqués.

6 Votre réponse est la suivante :

7 Le critère « Coûts des travaux »
8 utilisé dans le calcul de l'impact
9 prend en compte uniquement les coûts
10 de maintenance directs à pied
11 d'oeuvre.

12
13 À partir de l'algorithme de calcul de
14 l'IFD, il est impossible d'associer
15 tous les coûts engendrés par une
16 indisponibilité forcée aux différentes
17 IFD compte tenu des limitations des
18 systèmes d'entreprise. Ainsi, seuls
19 les coûts de maintenance directs à
20 pied d'oeuvre peuvent être associés à
21 une IFD.

22
23 Conséquemment, le Transporteur ne peut
24 modifier le calcul du critère « Coût
25 des travaux » pour y intégrer

1 l'ampleur des coûts impliqués.

2 Alors, la question est la suivante : est-ce que
3 toutes les défaillances n'ont-elles pas un coût en
4 réalité? Première question assez simple.

5 M. STEVE CHAGNON :

6 R. Certaines... certaines défaillances d'équipements,
7 oui. Oui, de façon puriste, il y aurait des coûts à
8 l'ensemble des défaillances. Pour le critère
9 « impact », on a visé celles pour lesquelles il y
10 avait une comptabilisation des coûts. Et là à ce
11 moment-là, on a un impact qui est supplémentaire à
12 la moyenne.

13 Q. **[179]** Une question maintenant un peu plus
14 philosophique. Quelle est la pertinence de ce
15 critère s'il est impossible d'associer tous les
16 coûts engendrés par une IF aux différentes IFD?

17 R. Je pense que c'est important pour le Transporteur
18 d'amener la notion de coûts dans un indicateur sur
19 l'impact. Personnellement, je ne me serais même pas
20 vu capable de ne pas le faire. Donc, on a fait le
21 mieux qu'on pouvait dans le contexte de nos bases
22 de données. Et évidemment, on prend les coûts à
23 pied d'oeuvre, mais ce sont quand même des coûts.
24 Ça donne une ampleur qu'on sait... on sait que ce
25 ne sont pas des coûts, on n'a pas l'ensemble des

1 coûts, mais ça donne une ampleur de la
2 problématique et on pense que c'est suffisant pour
3 au moins se donner une idée de l'impact de cet
4 événement-là sur l'aspect coût.

5 Q. **[180]** O.K. maintenant, un autre document, cette
6 fois-ci, B-0118. C'est la DDR de l'AHQ-ARQ. HQT-13,
7 Document 2.1 révisé, à la page 9, et la réponse
8 3.4. Alors, on voit donc dans la réponse :

9 Le tableau R3.4 présente l'évolution
10 des IFD (en impact) sur l'horizon 2013
11 à 2017 selon les six critères de la
12 référence (v).

13 Alors, la question est la suivante : comment peut-
14 on expliquer l'augmentation des IFD avec un coût
15 des travaux de deux cent quatre (204) en deux mille
16 treize (2013) à quatre cent trente-cinq (435) en
17 deux mille quatorze (2014)?

18 R. Me répéter juste l'année avant deux mille quatorze
19 (2014) là, c'est...

20 Q. **[181]** Oui. Deux mille treize (2013) versus deux
21 mille quatorze (2014), la ligne « Coût des
22 travaux ».

23 R. Ce sont les données que nous avons extraites de nos
24 systèmes. Évidemment, il y avait... deux mille
25 treize (2013) est la première année pour laquelle

1 on avait l'instauration de notre système de
2 comptabilisation SAP. Donc, la première année
3 ferme, là, je pense que l'ensemble des données
4 était comptabilisé à ce moment-là. Donc, on
5 devrait... on devrait avoir une historique claire à
6 ce niveau-là.

7 Q. **[182]** Maintenant, vous demandez de comparer deux
8 pièces différentes en lien avec ce qu'on voit à ce
9 tableau-ci, là. Comment peut-on expliquer que la
10 somme des colonnes pour chacune des années ne
11 concordent pas avec les IFD impacts de la pièce B-
12 0007, ce qui est HQT-3, Document 1., et la page 13,
13 tableau 2. HQT-3, Document 1, page 13, tableau 2.
14 (14 h 26)

15 R. Bien, en fait, on a mentionné que... En fait, je
16 vais me référer à la note de bas de page du tableau
17 à la réponse de la DDR du document 2.1. C'est
18 l'aspect des valeurs dynamiques, donc le... ce qui
19 est dans le document HQT-3, Document 1, c'est les
20 données au moment du dépôt de la cause par le
21 Transporteur au mois de juillet dernier, si je ne
22 me trompe pas. Et ce qu'on retrouve à la page
23 suivante... pas à la page, mais dans le document
24 suivant c'est la réponse à la DDR avec les données
25 en date du dépôt.

1 Q. **[183]** Je m'excuse, je l'ai retrouvée la référence
2 qu'on vous demandait. En fait, la question... je
3 vous ai lu la réponse, mais la question c'était de
4 ventiler un tableau qui était déjà dans le... dans
5 les références de la question. Si vous remontez
6 dans les différentes références, la pièce B-0007,
7 HQT-3, Document 1, page 13, tableau 2 fait partie
8 des références de la question. Ça va, est-ce que
9 vous voyez le tableau 2 à la référence ii) de la
10 question en question... de la question en question
11 j'allais vous dire...

12 R. Oui, je vois.

13 Q. **[184]** Oui.

14 R. Oui.

15 Q. **[185]** On se comprend. D'accord. On vous a demandé
16 de ventiler ça essentiellement, ce que vous voyez à
17 la référence 2. Puis quand on arrive, on regarde
18 les chiffres que vous avez mis dans la réponse à la
19 réponse 3.4 un peu plus loin, on n'arrive pas à
20 balancer avec ce tableau-là. Est-ce qu'il y a une
21 explication pour ça? Je comprends l'autre élément,
22 là, mais ça c'est...

23 R. Bien en fait, je vais vous ramener sur cet élément-
24 là. C'est étant donné que la base de données est
25 dynamique, on a... la photo au moment où on l'a

1 prise, elle n'est plus disponible. Donc, là ce
2 qu'on obtient c'est la photo au moment où la
3 question est posée. On ne tient pas des photos de
4 nos historiques dans SAP à tous les jours.

5 Q. **[186]** Regardez toujours dans cette même réponse 3.4
6 et le tableau que vous avez présenté, on a calculé
7 que sur le total des cinq ans, seulement vingt-
8 trois pour cent (23 %) des IFD ont eu un coût de
9 maintenance direct à pied d'oeuvre. Est-ce que
10 c'est normal de constater ça ou est-ce qu'il y a là
11 un élément particulier à mentionner?

12 R. Ça semble être l'historique qu'on observe avec cet
13 indicateur-là, comme je l'appellerais un nouvel
14 indicateur pour lequel on commence à faire
15 plusieurs analyses, donc plusieurs constats comme
16 celui que vous faites aujourd'hui, là.

17 (14 h 30)

18 Q. **[187]** C'est ce que vous constatez, mais est-ce que
19 c'est normal de voir ça? Ou est-ce que c'est normal
20 de constater cette problématique-là, pas cette
21 problématique, mais cet élément-là?

22 R. Bien. En fait, comme on se l'est dit plus tôt,
23 c'est les coûts qui sont consignés dans nos
24 systèmes SAP et maintenant, ce ne sont pas
25 l'ensemble des coûts de maintenance. Donc, c'est

1 probablement normal là, il y a certaines
2 interventions qui doivent ne pas être
3 comptabilisées et c'est ce qu'on observe. À cet
4 endroit-là, évidemment là, il y a une
5 comptabilisation qui doit se faire là.

6 Q. **[188]** D'accord. Je vais vous référer au document
7 B0007-HQT-3 Document 1. Je vais maintenant à la
8 page 16, aux lignes 26 à 32 :

9 L'optimisation en continu des outils
10 informatisés d'exploitation en modes
11 « prévisionnel » et « temps réel »
12 augmente la disponibilité du réseau à
13 accueillir davantage de transit aux
14 moments de forte demande. Par exemple,
15 le blocage temporaire des changeurs de
16 prise sous charge des transformateurs
17 de puissance durant la pointe de
18 charge offre un gain potentiel de
19 mille mégawatts (1000 MW), soit quatre
20 cents (400 MW) pour la prochaine
21 pointe et un six cents mégawatts
22 (600 MW) additionnel dans les deux à
23 trois prochaines années.

24 En référence à l'expression le « blocage
25 temporaire », le blocage temporaire peut durer

1 combien de temps?

2 M. PATRICK DOYLE :

3 R. Ici, on parle de quelques heures, genre une heure,
4 deux heures. Essentiellement, c'est dans des
5 situations assez extrêmes où on a besoin de gérer
6 la pointe et le blocage temporaire de quelques
7 heures nous permet de, comme ce qu'on appelle
8 d'utiliser ça comme un moyen de gestion, c'est-à-
9 dire un outil mis à la disponibilité de
10 l'exploitant pour gérer la demande qui est devant
11 lui.

12 Q. **[189]** Lorsque vous parlez de quelques heures, mais
13 à une heure ou deux heures, est-ce que ça met en
14 péril la stabilité ou la fiabilité du réseau là
15 d'utiliser ces éléments-là?

16 R. Absolument pas.

17 Q. **[190]** Et d'aller au-delà de deux heures qu'est-ce
18 que ça fait? Comment ça fonctionne?

19 R. Un changeur de prise, ce que ça permet de faire
20 essentiellement, c'est de maintenir la tension sur
21 le réseau. Si vous bloquez le changeur de prise, à
22 ce moment-là on prévient de façon momentanée,
23 l'effondrement de tension si on n'a pas de support
24 réactif suffisant. Mais au-delà de ça, à un moment
25 donné, si on bloc les changeurs de prises pendant

1 de longues heures, la régulation de tension qui
2 devrait se faire pour nos clients ne se fait plus
3 là. Donc, c'est un moyen de gestion qu'on n'utilise
4 pas pour le plaisir. On utilise ce moyen de
5 gestion-là parmi tant d'autres, il n'est pas le
6 premier à être utilisé. Il arrive quand même assez
7 loin dans la séquence. Donc, on est rendu dans des
8 situations, je vous dirais, assez extrêmes de suivi
9 de la pointe, de gestion de la pointe quand on est
10 rendu à bloquer les prises.

11 Q. [191] Évidemment, on ne pense pas que vous
12 l'utilisez pour le plaisir, effectivement on parle
13 de pointe ou d'extrême pointe. Vous me parlez d'une
14 ou deux heures, là vous me parlez de quelques
15 heures, peut-être. Mais j'essaie de voir un peu là,
16 comment ce moyen-là peut être utilisé, sur quelle
17 durée et sur quelle instabilité ou problématique de
18 fiabilité il peut emporter s'il est utilisé sur
19 plus d'une heure ou sur plusieurs heures. Est-ce
20 que vous êtes capable de nous établir un moment
21 donné où ça peut causer un problème de fiabilité ou
22 de stabilité du réseau là? Je comprends les
23 explications techniques que vous avez données, mais
24 j'essaie de trouver un chiffre ou un moment, ou
25 peut-être que vous allez expliquer une façon

1 d'exploiter qui va faire en sorte que ce n'est pas
2 ce problème?

3 R. Je vous dirais, on a quand même... Sur le réseau,
4 il arrive des situations où est-ce qu'on a des
5 changeurs de prises qui sont bloqués plus que pour
6 quelques heures parce qu'il y a un bris
7 d'équipement et ça se traduit par un impact sur
8 notre Distributeur. Et donc, la qualité de l'onde
9 qu'on offre au Distributeur s'en trouve affectée.
10 Est-ce qu'on affecte la fiabilité du réseau? Je ne
11 serais pas prêt à aller jusque là. Je pense que ça
12 affecte davantage la qualité du service qu'on offre
13 aux clients.

14 Q. **[192]** Juste une question de compréhension pour être
15 certain de bien vous saisir. Je dois comprendre que
16 le gain potentiel, on parle à termes de mille
17 mégawatts (1000 MW) là, qu'on pourrait utiliser là,
18 pourraient permettre d'augmenter les limites de
19 transit durant ces mêmes périodes par rapport aux
20 valeurs normales?

21 (14 h 35)

22 R. Exactement.

23 Q. **[193]** Et seriez-vous en mesure de nous fournir la
24 répartition du quatre cents (400 MW) et du six
25 cents mégawatts (600 MW) dont vous venez de... dont

1 on a parlé dans la référence, je m'excuse, entre
2 les corridor Baie-James et Manic?

3 R. Non mais je peux vous expliquer un peu le principe
4 en arrière des valeurs de mégawatts, si ça vous
5 intéresse.

6 Q. [194] Ça m'intéresse toujours.

7 R. D'accord.

8 Q. [195] J'apprends.

9 R. Donc, la façon que ça fonctionne, c'est qu'on veut
10 doter... vous savez qu'il y a des centres de
11 téléconduites en province et il y a également un
12 centre qu'on appelle le CCR, le Centre de conduite
13 du réseau, qui est le coeur de la conduite sur le
14 réseau principal. Donc, le blocage temporaire c'est
15 de réussir à amener cette commande-là au CCR,
16 d'avoir un contrôle global sur la province des
17 changeurs de prises. Donc, bien sûr, ce contrôle
18 global-là se fait par étape. On n'est pas... à ce
19 point-ci, on n'était pas capable d'aller chercher
20 la télécommande de tous nos changeurs de prises en
21 province et de réussir à amener ça au CCR pour
22 qu'ils en fassent une... qu'ils en aient un
23 contrôle global du réseau. Et donc, c'est pour ça
24 que dans un premier temps, on a été capable
25 d'amener jusqu'à hauteur de quatre cents mégawatts

1 (400 MW) de capacité de télécommande, si on veut,
2 pour bloquer les changeurs de prises. Et l'année
3 suivante, on pense être capable d'en télécommander
4 davantage pour être capable de hausser jusqu'à six
5 cents (600 MW). Et si on était capable demain matin
6 de télécommander tous les changeurs de prises en
7 province, on arriverait à une capacité ultime de
8 mille mégawatts (1000 MW).

9 Q. **[196]** Juste pour comprendre. Dans la référence que
10 vous lisais tout à l'heure, c'est un gain potentiel
11 de mille mégawatts (1000 MW). Quatre cents (400 MW)
12 pour la prochaine pointe et six cents (600 MW)
13 additionnels dans les deux à trois prochaines
14 années. Ce qui donnait mille (1000 MW) au total,
15 « right »?

16 R. Exact.

17 Q. **[197]** O.K. Ça fait que donc c'est mille (1000 MW)
18 au total d'ici trois ans?

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[198]** D'accord. Je vais maintenant continuer la
21 lecture de cette même... de ce même document, même
22 page, à la page... à la ligne 33 :

23 Le Système de commande globale et
24 locale des compensateurs (CGLC), dont
25 les mises en service sont attendues

1 pour les années 2018 à 2020, met à
2 contribution l'ensemble des
3 équipements de contrôle de tension
4 face à un événement qui se produit sur
5 le réseau. Cette initiative offre des
6 gains approximatifs de 400 MW sur les
7 limites de transit du Transporteur;

8 Alors la question est la suivante : contrairement
9 au blocage temporaire discuté tantôt, est-ce que le
10 gain est disponible en tout temps ou demande-t-il
11 une intervention particulière ou est-il limité à
12 quelques heures?

13 R. Le... le gain approximatif de quatre cents
14 mégawatts (400 MW), là, il faut comprendre que
15 c'est fonction du nombre de compensateurs qui est
16 disponible en réseau. On a vingt-trois (23)
17 compensateurs sur le réseau principal.
18 Présentement, on est en train d'implanter cette
19 commande-là autour de... j'y vais de mémoire, là,
20 je crois qu'on a quatre compensateurs, quatre sites
21 où on est en train d'installer cette commande-là.
22 Bien sûr, le gain en capacité est fonction du
23 nombre de compensateurs dont l'automatisme est
24 installé. Plus j'ai de compensateurs qui ont ça en
25 réseau, donc un, qui sont installés, mais deux,

1 dont le compensateur est en réseau, meilleur est
2 mon gain. Donc, jusqu'à un maximum de quatre cents
3 (400 MW), mais ça pourrait être en temps réel
4 fonction de la disponibilité des compensateurs qui
5 sont en réseau. Donc, s'ils sont tous au retrait,
6 je n'aurai pas de gain.

7 Q. **[199]** Avez-vous un calendrier des mises en service
8 de ce CGLC pour les années deux mille dix-huit
9 (2018), deux mille dix-neuf (2019) et deux mille
10 vingt (2020), en termes de mégawatts de gain sur
11 les limites de transit, j'entends?

12 R. Je vous dirais qu'on serait probablement en mesure
13 ... qu'on serait capable de l'avoir.

14 Q. **[200]** Est-ce que vous pourriez me le fournir, s'il
15 vous plaît?

16 R. C'est noté.

17 Q. **[201]** Je vais vous rephraser l'engagement, donc
18 engagement numéro 3. Alors fournir le calendrier
19 des mises en service du CGLC pour les années deux
20 mille dix-huit (2018), deux mille dix-neuf (2019)
21 et deux mille vingt (2020) en termes de mégawatts
22 de gain sur les limites de transit. Merci. On se
23 pose la question peut-être un peu... bien en fait
24 en réseau noble, pour les fins de la discussion, ce
25 que vous m'avez dit, ça se transforme en quatre

1 cents mégawatts (400 MW), dans le fond. Vous avez
2 disponible quatre cents mégawatts (400 MW) quand
3 vous avez, dans le fond, tous vos équipements en
4 place. C'est ce que j'en comprends, c'est ça le
5 « maximum » que vous avez appelé.

6

7 E-3 (HQT) : Fournir le calendrier des mises en
8 service du CGLC pour les années 2018,
9 2019 et 2020 en termes de mégawatts de
10 gain sur les limites de transit en
11 réseau noble (demandé par AHQ-ARQ)

12

13 R. Exact.

14 Q. **[202]** Merci.

15 M. LOUIS VECI :

16 R. Maître Cadrin, simplement un petit ajout.

17 Q. **[203]** Oui, allez-y.

18 (14 h 40)

19 R. Sur peut-être l'explication de monsieur Doyle. On
20 va pouvoir vous fournir un calendrier des mises en
21 service assez clair à quel moment les CGLC vont
22 être mis en service.

23 Mais tel que le mentionnait monsieur Doyle,
24 dépendamment de l'exploitation du réseau en temps
25 réel, et si les CS sont disponibles ou non, votre

1 projection des mégawatts gagnés ça dépend de l'état
2 du réseau au moment où tout ça va être mis en
3 service. Donc, dans l'engagement, on peut vous
4 donner le calendrier des mises en service mais ça
5 va être plus difficile de vous prévoir l'avenir sur
6 l'état du réseau puis les mégawatts.

7 Q. **[204]** Bien, pour les fins de la discussion, je vais
8 peut-être préciser l'engagement en réseau noble
9 puis ça va répondre de façon plus efficace à la
10 question, je pense. Ce qui est intéressant, c'est
11 les mégawatts qui se rendent disponibles,
12 évidemment, en réseau noble. Alors, peut-être
13 précision à l'engagement numéro 3, en réseau noble,
14 Monsieur le Sténographe.

15 Est-ce qu'une telle stratégie met en péril
16 la stabilité ou la fiabilité du réseau de
17 transport, Monsieur Doyle?

18 M. PATRICK DOYLE :

19 R. Absolument pas. Au contraire, ça nous aide
20 énormément sinon vous n'auriez pas de gains en
21 limite de transit.

22 Q. **[205]** Est-ce que vous êtes en mesure de me fournir
23 les répartitions du quatre cents mégawatts (400 MW)
24 dont on vient de parler entre les corridors Baie
25 James et Manic?

1 R. Je ne crois pas qu'on puisse y aller de cette
2 façon-là, Monsieur Cadrin.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien. Je n'interromps pas jusqu'à maintenant
5 mais je me demande vraiment, on est dans le dossier
6 pour déterminer les tarifs de l'année deux mille
7 dix-neuf (2019), Madame la Présidente. Je ne sais
8 pas où on s'en va, je trouve ça intéressant, moi-
9 même j'apprends beaucoup, mais je pense qu'on
10 s'éloigne énormément du sujet. Je m'en remets à
11 vous.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 En fait, je vais vous dire, puis je ne vous laisse
14 pas la chance de répliquer parce que...

15 Me STEVE CADRIN :

16 Vous allez me dire oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Exactement. Là, pour l'instant, moi je le vois très
19 lié aux IF puis aux IFD. Si vous pensez qu'il sort
20 du sujet des IF et des IFD vous me le ferez savoir
21 mais c'est là où on s'en va.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Très bien. Pas de souci, simplement que vous soyez
24 satisfaite.

25

1 Me STEVE CADRIN :

2 Q. **[206]** Alors, je vous repose la question, juste pour
3 être certain. Je comprends que vous avez parlé des
4 endroits, en fait, on parle des endroits où sont
5 nos mégawatts en question alors corridor Baie
6 James-Manic, est-ce que vous êtes capables de faire
7 la répartition de ce quatre cents mégawatts
8 (400 MW) là, il se trouve...

9 R. Je vous dirais encore une fois non. C'est un
10 automatisme global sur le réseau. Donc, c'est en
11 fonction du nombre mais je vous dirais, avec les
12 connaissances que j'ai de l'automatisme, je ne
13 crois pas que ça soit nécessairement en fonction de
14 l'endroit où ce compensateur-là est situé. Mais,
15 écoutez, je vais faire les vérifications qui
16 s'imposent. À l'instant, je vous dirais non, je ne
17 crois pas que c'est fonction d'un corridor ou de
18 l'autre.

19 Q. **[207]** Mais juste pour bien comprendre, puis je ne
20 veux surtout pas faire de technique avec vous, je
21 ne suis pas du tout dans le même monde que vous au
22 niveau des connaissances...

23 R. Et moi non plus je ne suis pas spécialiste de ce
24 nouvel automatisme là, il est à peine, on commence
25 à peine à l'installer en réseau.

1 Q. **[208]** Alors, posons-nous la question de façon tout
2 simplement at large, si vous me permettez
3 l'expression, seriez-vous en mesure de vérifier et
4 de valider effectivement les mégawatts peuvent se
5 retrouver sur quel corridor, si tant est que c'est
6 faisable de le faire, d'abord. Puis deuxièmement,
7 de nous indiquer ensuite le chiffre qui irait avec
8 en conséquence.

9 Puis si la réponse c'est impossible de le
10 faire, bien, à ce moment-là, vous aurez vérifié, on
11 sera tous les deux au même niveau technique parce
12 qu'on aura parlé à quelqu'un d'autre.

13 R. D'accord, alors je m'engage à valider si le gain en
14 réseau peut se départager entre le corridor Baie
15 James et le corridor Manic. Voilà.

16 Q. **[209]** Et le cas échéant, s'ils se partagent les
17 mégawatts dans chacun des cas.

18 R. Exact.

19 Q. **[210]** Merci.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Donc, c'est l'engagement numéro 4.

22 Me STEVE CADRIN :

23 L'engagement numéro 4. Ça va pour vous Monsieur le
24 Sténographe au niveau de la formulation?

25

1 E-4 (HQT) : Valider si le gain en réseau peut se
2 départager entre le corridor Baie
3 James et le corridor Manic et, le cas
4 échéant, s'ils se partagent les
5 mégawatts dans chacun des cas (demandé
6 par l'AHQ-ARQ)

7
8 Je ne vois pas dans votre liste de projets de
9 contrôle de la consigne de tension au générateur,
10 CCTG, qu'il y avait un potentiel de quatre cents
11 mégawatts (400 MW) à l'horizon deux mille vingt
12 (2020). Ce projet apparaissait au plan directeur
13 l'an dernier dans le dossier 4012. Alors,
14 contrairement au blocage temporaire discuté tantôt,
15 est-ce que le gain est disponible en tout temps?
16 Demande-t-il une intervention particulière ce CCTG-
17 là?

18 (14 h 45)

19 R. Donc, si je reformule votre question, vous voulez
20 savoir si CCTG est disponible en tout temps et
21 offre un gain quelconque en réseau. Je vous dirais
22 oui, quand il est installé, CCTG offre des gains en
23 tout temps fonction, bien sûr, de la disponibilité
24 de l'alternateur. Il faut comprendre que CCTG est
25 un automatisme qui fonctionne avec un alternateur

1 en réseau, donc, si l'alternateur n'est pas en
2 réseau, à ce moment-là, il n'y a pas de gain, s'il
3 est en réseau, le moment où il est en réseau, on a
4 un gain.

5 Q. **[211]** Je reviens avec mes questions de calendrier
6 là. Avez-vous le calendrier des mises en service de
7 ce CCTG pour les années deux mille dix-huit (2018),
8 deux mille dix-neuf (2019) et deux mille vingt
9 (2020) toujours en termes de mégawatts de gain sur
10 les limites de transit?

11 R. Pas pour l'instant. Ce qu'il faut comprendre,
12 Monsieur Cadrin, c'est que cette fonctionnalité-là
13 est avec le Producteur et donc, je vous dirais le
14 Producteur a le contrôle sur les échéanciers et les
15 calendriers qui s'attachent à ça. Donc,
16 malheureusement, je ne suis pas en mesure de vous
17 fournir cette information-là.

18 Q. **[212]** Mais ça apparaissait dans votre plan
19 directeur, c'est pour ça que je vous pose la
20 question, je suis un peu intrigué par la réponse
21 que vous me donnez, vous dites que c'est le
22 Producteur qui gère ça, qui a le contrôle, pour
23 utiliser votre expression. Comme vous le mettez
24 dans votre plan directeur, est-ce que je comprends
25 qu'il n'est plus dans votre plan directeur puis que

1 vous n'avez plus le contrôle dessus? Comment ça
2 fonctionne?

3 R. Monsieur Cadrin, si je peux me permettre, il faut
4 savoir qu'on a travaillé plus qu'une année sur ce
5 projet-là, c'est quand même un projet de recherche
6 et développement, c'est pas un projet qui est
7 simple à réaliser, on est en collaboration
8 également avec l'IREQ, donc, c'est un partenariat
9 entre le centre de recherche d'Hydro-Québec, le
10 Producteur et TransÉnergie.

11 Quand je mentionnais tantôt que le
12 Producteur a le contrôle et comme ce sont ses
13 alternateurs c'est avec lui qu'on fait affaires
14 pour l'échéancier de déploiement. La technologie
15 présentement a été étudiée, on a fait des essais en
16 réseau en, je crois, deux mille dix-sept (2017), si
17 je ne me trompe pas, une centrale, on a prouvé que
18 le concept fonctionnait. Maintenant, on voudrait le
19 déployer et on a fait des demandes au Producteur en
20 ce sens-là et pour l'instant, au moment où je vous
21 parle, j'ai pas entre les mains le calendrier et je
22 ne sais pas si je suis autorisé ici à demander au
23 Producteur d'avoir ce calendrier-là et d'être en
24 mesure de vous le fournir. Je ne sais pas s'il y a
25 un aspect de confidentialité associé à la

1 séparation fonctionnelle, donc, c'est pour ça que
2 j'ai mis un certain bémol à vous... à prendre
3 l'engagement de fournir le calendrier.

4 Q. **[213]** Peut-être que je vais vous poser une question
5 avant d'aller plus loin sur une potentielle
6 objection de mon confrère, juste une question.
7 Est-ce que... Parce que là, vous me dites que d'un
8 côté, il n'y a pas de calendrier puis de l'autre
9 côté, vous me dites que c'est confidentiel, là, je
10 vous avoue que c'est un peu nébuleux pour moi
11 comment on peut faire les deux en même temps.
12 Alors, expliquez-moi, est-ce qu'il y en a un
13 calendrier oui ou non? Parlons pas des chiffres.

14 R. Ce que j'ai essayé de dire peut-être maladroitement
15 c'est que je n'avais pas entre les mains le
16 calendrier, peut-être que j'ai dit que j'avais pas
17 de calendrier mais c'est parce que j'avais pas le
18 calendrier entre les mains.

19 Q. **[214]** Parfait.

20 R. Il est pas sous la responsabilité de TransÉnergie
21 essentiellement.

22 Q. **[215]** D'accord. Permettez-moi juste un instant.
23 Pour les fins de notre preuve à nous, l'AHQ-ARQ, et
24 ce qu'on aura à vous démontrer, on ne demandera pas
25 le calendrier en question. On prend note de ce qui

1 avait déjà été mentionné au plan directeur, on va
2 travailler avec ça. Alors, je comprends qu'il y en
3 a un calendrier, j'ai compris ça. Alors, ça c'est
4 réglé entre nous maintenant. Alors, je vais passer
5 à une autre question. Toujours sur ce même CCTG,
6 donc, est-ce que, puis encore une fois, les
7 questions se ressemblent, mais est-ce que cette
8 stratégie de CCTG met en péril la stabilité et la
9 fiabilité du réseau de transport? Je présume que la
10 réponse c'est évidemment non.

11 R. C'est non, exact.

12 Q. **[216]** Et encore une fois, une question similaire à
13 celle que j'avais posée tout à l'heure. Dans votre
14 quatre cents mégawatts (400 MW), cette fois-ci,
15 est-ce que vous êtes capable de nous différencier
16 dans le corridor Baie-James ou le corridor Manic où
17 pourraient se trouver ces quatre cents mégawatts-là
18 (400 MW) selon le cas?

19 R. Pour CCTG?

20 Q. **[217]** Oui, pour CCTG.

21 R. Oui, il y a moyen de savoir par corridor.

22 Q. **[218]** Vous n'avez, je comprends, pas l'information
23 avec vous en ce moment mais elle existe.

24 R. Elle existe.

25 (14 h 56)

1 Q. [219] D'accord. Alors, je vous demanderais de
2 prendre l'engagement de nous fournir la répartition
3 du quatre cents mégawatts (400 MW) entre les
4 corridors Baie-James et Manic pour le CCTG.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Écoutez. Je vous ai entendu, vous m'avez dit que
7 vous voyez ça imbriqué avec les IF. Bien moi,
8 j'essaie là, puis je ne suis pas capable. Je ne
9 suis pas capable de trouver où est-ce qu'on s'en va
10 avec ça pour pouvoir corrélérer avec les indicateurs
11 qu'on vous présente. Ce sont tous des éléments qui
12 vous sont présentés de façon ponctuelle, qui vont
13 augmenter, peut-être, à des moments précis pour
14 certaines périodes les limites de transit. Alors,
15 puis là, on essaie de découper dans des corridors,
16 peut-être pour emmener ça dans d'autres dossiers
17 plus tard. Mais ici, pour aujourd'hui, pour ce
18 dossier-ci je m'en remets à vous, mais je crois que
19 c'est d'une utilité toute, toute, toute limitée à
20 ce que vous avez à déterminer cette année. Et je
21 m'en remets à vous.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je dois avouer, Maître Cadrin, j'aimerais beaucoup
24 que vous m'expliquiez la pertinence de l'avoir par
25 corridor.

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Pour les fins de la détermination du tarif de
3 l'année deux mille dix-neuf (2019).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Oui, c'est... Mais ça vient avec...

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Oui. Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... les sommes supplémentaires qui sont justifiées
10 par les IF et les IFD.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Écoutez. Écoutez. Je vous ai entendue, je me suis
13 « rassis », mais là à un moment donné là... ça...

14 Me STEVE CADRIN :

15 Je m'excuse, j'ai manqué la fin de la discussion
16 que vous aviez avec mon confrère qui plaidait
17 d'abondant, je suis désolé Maître Fréchette.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Non. Je lui ai dit que je m'étais « rassis », j'ai
20 dit à la Madame la Présidente que je m'étais rassis
21 là, tantôt. Alors, c'est juste que vous avez manqué
22 ce bout-là.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Vous n'êtes pas « rassis »?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Rassis. Réassis. Je ne suis pas comme un pain
3 rassi, mon père est boulanger ça serait vraiment
4 grave, hein? Alors, ma mère est boulangère, mon
5 père est boulanger, alors je suis loin d'être
6 « rassis », mais je peux me rasseoir. Mais sans
7 blague, je ne voulais pas interrompre maître
8 Cadrin, mais je vous reviens encore une fois. Ce
9 que vous m'aviez mentionné tantôt, avant que je me
10 rassois et lorsque je me suis « rassis », c'est que
11 la pertinence m'apparaît tout limitée, surtout avec
12 les IF et tout ça.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, Maître Cadrin, la pertinence d'avoir ça par
15 corridor...

16 M. STEVE CADRIN :

17 Avant de me rasseoir, effectivement. Bien. Écoutez,
18 j'ai laissé aller la question du calendrier, je
19 vais être obligé de laisser aller la question
20 tarifaire de l'année suivante, je trouve déplorable
21 qu'on n'ait pas le calendrier, qu'on ne soit pas
22 capable de fournir l'information aujourd'hui, qu'on
23 a décidé qu'on était au crochet de HQT, qu'on est
24 au crochet de d'autres choses, alors qu'il y a
25 quatre cents mégawatts (400 MW) qui traînent ici, à

1 cet endroit-là, c'est difficile pour moi que ça va
2 être utile pour l'année tarifaire qui s'en vient,
3 ça va de soit. À part de déplorer ce que je viens
4 de déplorer, je ne peux pas faire d'autres choses.

5 Alors, je comprends que vous maintenez
6 l'objection dans la question que vous me posiez et
7 m'invitez à vous convaincre de l'inverse. Je ne
8 pourrai pas le faire s'il n'y a pas de calendrier.
9 À part de déplorer qu'il n'y en a pas là, je ne
10 peux pas faire d'autres choses.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Non, mais de l'avoir par corridor. Que si on vous
13 dit c'est quatre cents mégawatts (400 MW) ou six
14 cents (600 MW) ou éventuellement mille (1 000 MW),
15 mais que vous l'ayez par corridor, sur le CCT... En
16 tout cas, je ne me risquerai pas sur l'acronyme là,
17 mais...

18 Me STEVE CADRIN :

19 Mais essayez donc.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Mais la pertinence avec... C'est parce que là...

22 Me STEVE CADRIN :

23 La pertinence avec quoi? C'est ça la question là,
24 c'est la pertinence avec quoi? L'année tarifaire
25 qui s'en vient, je n'ai pas de calendrier de

1 déploiement puis on me dit qu'on est au crochet de
2 tout le monde. Alors, j'ai déploré déjà ça, je le
3 laisse de côté, je le plaiderai.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, mais vous voulez savoir les montants qui sont
6 liés avec ça? Ou ce que ça a comme impact sur les
7 IF puis les IFD, et donc sur le cinquante-quatre
8 millions (54 M\$) plus les effets perturbateurs puis
9 le reste. C'est le lien là, que je ne fais pas.
10 Éclairez-moi!

11 Me STEVE CADRIN :

12 Si je vous le trouve, allez-vous me le donner? On
13 me réfère à un document... Oups, je m'excuse.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ça n'a rien à voir, il y a de l'esprit de bottine
16 qui se fait! Voilà.

17 Me STEVE CADRIN :

18 C'est des choses qui arrivent. Ça annonce la pause
19 ça? Hein?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Bien. Ça dépend de combien de questions qu'il vous
22 reste. D'ailleurs, ça va être une question...

23 Me STEVE CADRIN :

24 Ça achève. Il en reste peu, très peu.

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Mais les IF, en tout cas, ils ne sont pas par
3 corridor, ça je peux vous assurer ça.

4 Me STEVE CADRIN :

5 Oui.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Vous n'avez aucune corrélation par corridor dans
8 tout ce qui vous est présenté ici. Alors, ça
9 c'était pour aider mon collègue.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Vous êtes chanceux, on ne vous l'a pas demandé.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 C'est vrai que la pause s'approche. Mais ce que je
14 voulais vous mentionner, c'est que les IF sont vus
15 d'un point de vue réseau. Alors, IF, IFD, ces
16 segmentations-là, peut-être que dans une deuxième
17 (2e) ou une troisième (3e) génération là, de ces
18 indicateurs-là, peut-être qu'on ira de façon plus
19 fine pour segmenter la maintenance qui aura été
20 faite dans chacun de ces corridors-là, mais
21 écoutez, là on vous demande de contrôler les effets
22 perturbateurs, on n'est pas tout à fait rendu là
23 encore.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, Maître Cadrin, la pertinence?

1 Me STEVE CADRIN :

2 Ça va?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Quelle est-elle?

5 Me STEVE CADRIN :

6 Je vois que vous avez une belle discussion en
7 parallèle pendant que je tente de vous trouver une
8 réponse intelligente à tout ce que vous me posez
9 comme question.

10 Me YVES FRÉCHETTE :

11 C'est comme de la musique d'ascenseur, Maître
12 Cadrin.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Ah! Oui?

15 (14 h 56)

16 Me STEVE CADRIN :

17 Alors blague à part ici, HQT-0009, document 1. Ce
18 que je regarde ici c'est le tableau des
19 investissements par catégorie à l'horizon deux
20 mille vingt-huit (2028), les différents
21 investissements qui sont à faire sur le réseau.
22 Moi, ce qu'on m'indique, c'est que ça va avoir un
23 impact sur les investissements à faire sur le
24 réseau sur l'horizon qui sont projetés, l'horizon
25 de dix (10) ans ici qui est projeté. Et c'est des

1 éléments qu'on veut voir venir arriver. Alors, mais
2 comme je vous ai dit tout à l'heure, je reviens à
3 ce que je disais, si je n'ai pas de calendrier de
4 déploiement, bien je vais revenir au point 1, qui
5 est beaucoup plus problématique pour moi, qu'il n'y
6 ait pas de « time frame » d'associé à quatre cents
7 mégawatts (400 MW) intéressant comme ça.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ça, je vois plus le lien qu'avec les IF. Mais là,
10 la question c'est : panel 2, panel 3 ou sinon est-
11 ce que monsieur Doyle peut revenir pour le panel 3?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Bien monsieur Doyle, lui, ce qu'il peut expliquer
14 c'est les fonctionnalités du point de vue de
15 l'exploitant.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Ça, c'est son... c'est sa part, c'est son... c'est
20 sa présence ici, c'est la justification de sa
21 présence. Si on veut des questions sur le panel...
22 en ce qui concerne HQT-1... HQT-9, Document 1 et
23 toute la séquence des projets à venir, monsieur
24 Benoît Delourme va être présent pour le panel 3.
25 Alors c'est un planificateur chevronné qui a été

1 devant vous dans plusieurs dossiers, dont certains
2 sont actifs, comme Micoua-Saguenay et autres et il
3 pourra répondre à vos questions, dans la mesure où
4 ça reste pertinent pour le déploiement pour le
5 tarif de cette année.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce qu'on peut vous inviter à les reposer à
8 monsieur Delorme?

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Delourme.

11 M. BENOÎT DELOURME :

12 Delourme.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Excusez.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 C'est bien, c'est bien.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Bien en fait, je... je peux être invité à le faire,
19 là, mais la réponse, elle existe, elle existe peu
20 importe qui va la donner et plus vite on va
21 l'avoir, mieux ce sera. Elle est entendue, la
22 question et le chiffre existe et monsieur Doyle le
23 connaît. Malheureusement, il ne le sait par coeur,
24 là, alors il devait vérifier au bureau. C'est la
25 raison pour laquelle j'ai formulé l'engagement

1 pendant qu'on s'objectait en même temps. Alors là,
2 la question que je me pose est : pourquoi déporter
3 la question en panel 3 à ce stade-ci? Si vous la
4 jugez pertinente, bien elle est pertinente,
5 prenons-la, puis à la rigueur monsieur Delourme
6 sera mis à contribution d'avance. Mais je n'ai pas
7 une explication de ça, je veux avoir un chiffre de
8 ça et je comprends que le chiffre existe par
9 corridor. Est-ce que c'est pertinent ou pas? Vous
10 me dites que vous n'êtes pas sûr, là, mais...

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 À force d'avancer, on s'est rendu jusqu'à, pour se
13 trouver un motif de pertinence ici, on s'est rendu
14 jusqu'à HQT-9, Document 1. HQT-9, Document 1, si on
15 veut l'aborder, c'est dans le panel 3. Ici, la
16 seule chose que monsieur Doyle peut faire, c'est
17 donner le point de vue de l'exploitant. Alors je
18 vous réitère que cet aspect-là n'a pas de
19 pertinence pour la détermination de nos IF, que ces
20 indicateurs-là ne prennent pas en... ceux qui vous
21 sont présentés ne prennent pas en considération
22 l'effet des corridors. Je m'objecte à cette
23 question-là et à cet engagement-là, Madame la
24 Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 On va s'objecter à ce panel-ci. Donc, monsieur
3 Delourme pourra répondre à la question. On va
4 supposer que, un, qu'il nous écoute... je ne sais
5 pas s'il est dans la salle.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Non, il n'est pas ici, il n'est pas ici.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Sinon, qu'il... Il n'est pas ici, il n'est pas ici.
10 Alors qu'il nous écoute et puis qu'il... qu'il se
11 prépare en conséquence.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Si on est capable d'incarner ça dans HQT-9,
14 Document 1, ça va me faire plaisir d'être
15 « rassis ».

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Sinon, ce pourra être l'engagement numéro 5, s'il
18 n'y en a pas d'autres entretiens.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est bien. Merci.

21 Me STEVE CADRIN :

22 Maintenons-le sous suspens. Ça, c'est l'engagement
23 numéro 5, comme ça il sera formulé puis on pourra
24 discuter en temps et lieu. Il est au ballottage,
25 effectivement.

1 LA GREFFIÈRE :

2 On le prend quand même?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Non, non, ça va être l'enga... on arrête pour
5 l'instant à l'engagement 4, qui était de valider si
6 le gain du CGLC peut se diviser sur les chemins.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Et le cas échéant, le chiffre dans chacun des cas.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et le... oui.

11 Me STEVE CADRIN :

12 C'est cela.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Q. **[220]** Alors, Monsieur Doyle, peut-être que je vous
17 pose la question à vous, vous me direz si vous êtes
18 en mesure de me répondre, mais on a parlé de... et
19 les acronymes, je vais essayer de les reprendre
20 sans trop les manquer, là, de CGLC dans un premier
21 temps. On a parlé également de CCTG. Donc, ces
22 éléments-là, est-ce qu'ils sont cumulatifs ou est-
23 ce qu'ils sont... quand un est embarqué, l'autre
24 doit débarquer, dites-moi?

25

1 M. PATRICK DOYLE :

2 R. Je vous dirais il faut faire très attention à ça
3 mis de façon arithmétique et très simplement, ces
4 gains potentiels. Il y a certains gains qui sont
5 bons en réseau noble, d'autres gains qui sont bons
6 dans des configurations de réseau précaire. Si on
7 est en réseau noble, il peut arriver des situations
8 où est-ce que ce gain-là n'est pas nécessairement
9 complètement disponible pour toutes sortes de
10 raisons. Donc, bref, ce que j'essaye de vous
11 communiquer c'est que ces gains-là ne se somment
12 pas de façon aussi simple que vous le mentionniez.
13 Il y a plusieurs contraintes, plusieurs
14 caractéristiques qu'il faut prendre en
15 considération quand on évalue des limites de
16 stabilité et je crois que monsieur Delourme est en
17 bien meilleure position que moi pour vous expliquer
18 cet aspect-là. Les réponses que je vous ai
19 fournies, c'est à cause de mon expérience de
20 quelques années en planification de réseau et pas
21 beaucoup en lien avec mon expertise du côté de
22 l'exploitation.

23 (15 h 01)

24 Q. **[221]** Ce que je vous demandais au niveau du
25 cumulatif, c'est tout simplement de dire : est-ce

1 que le fait d'en utiliser un empêche qu'on puisse
2 utiliser l'autre? Je comprends qu'il y a des
3 mégawatts qui vont varier en fonction si on est
4 noble, moins noble, et caetera, là, je ne veux pas
5 rentrer dans les terminologies, vous m'avez
6 expliqué ça.

7 R. Oui.

8 Q. **[222]** La seule question, c'est : est-ce que le fait
9 que j'utilise un des deux, peu importe lequel, ça
10 entraîne le fait que je ne peux pas utiliser
11 l'autre? Alors, en exploitation, vous...

12 R. Non.

13 Q. **[223]** ... est-ce que ça change quelque chose?

14 R. Non. Ce sont des outils différents, donc il est
15 possible de les utiliser en même temps.

16 Q. **[224]** O.K. Je m'excuse, peut-être j'ai dit le mot
17 « cumulativement », peut-être ça créait de la
18 confusion de mettre tous les mégawatts ensemble là.

19 R. Oui. Bien, exactement. C'est dans la façon dont on
20 comptabilise nos limites de transit et c'est... je
21 trouvais important de spécifier ça parce qu'on fait
22 souvent allusion à des sommations de gain en limite
23 de transit. Et on ne peut pas sommer ça de façon
24 aussi simpliste que la façon dont ça a été discuté.

25 Q. **[225]** Il me resterait une question à vous poser.

1 Dans B-0007, je ne me souviens plus si on était
2 dans celui-là, je m'excuse, HQT-3, Document 1. Je
3 peux vous poser la question sans même que vous y
4 référiez, me dit-on, mais quand même HQT-3,
5 Document 1, page 19. Je fais la lecture du passage
6 pertinent :

7 Le Transporteur rappelle que les
8 innovations résultant des activités
9 de recherche et développement
10 constituent une part significative des
11 améliorations sur le réseau. Le
12 Transporteur désire rappeler que le
13 réseau est hautement sollicité,
14 proche de ses limites, plus complexe
15 et plus difficile à exploiter. Un des
16 défis du Transporteur consiste à
17 maximiser les limites de transit et à
18 contenir, autant que possible, les
19 coûts sur le réseau tout en assurant
20 la qualité du service.

21 En exploitation, Monsieur Doyle, vous devez
22 toujours respecter les limites de transit, exact?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[226]** Si vous exploitez à l'intérieur des limites
25 de transit imposées, est-ce qu'on peut dire que le

1 réseau est fiable, est stable et que tout est beau,
2 pour utiliser une expression un peu québécoise?

3 R. Si on exploite à l'intérieur des limites de
4 transit, oui, ce qu'il faut comprendre, c'est que
5 ça n'élimine pas le risque potentiel d'une
6 contingence. Et donc, malgré qu'on exploite à
7 l'intérieur de nos limites de transit, on peut se
8 ramasser ou se situer dans une situation où la
9 prochaine contingence nous amène dans une condition
10 très précaire et donc...

11 Q. **[227]** Je comprends que quand vous rencontrez des
12 contingences, ça apporte des limites de transit,
13 donc vous allez en tenir compte en exploitation.
14 Alors, je comprends qu'à chaque fois, quand vous
15 respectez les limites de transit quotidiennes que
16 vous avez au moment où vous exploitez, j'utilise
17 mon expression encore une fois, tout est beau tant
18 que vous êtes à l'intérieur des limites d'explo...
19 De transit, je m'excuse, en exploitation, exact?

20 R. Exact.

21 Q. **[228]** Ça complète mes questions. Merci beaucoup.
22 Merci beaucoup au panel. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci beaucoup, maître Cadrin. Ça va conclure la
25 portion pour aujourd'hui, il est trois heures

1 (15 h 00). Demain on va reprendre avec l'AQCIE-
2 CIFQ. Une petite note. Maître Pittet demandait si
3 elle pouvait faire une argumentation écrite au lieu
4 d'orale. Le bémol que je mettrais à cette demande,
5 Maître Pittet, est la suivante. Il faudrait la
6 soumettre à neuf heures (9 h 00) lundi matin. Parce
7 que je sais que c'est avant la présentation ou
8 l'argumentaire du Transporteur, mais tout devrait
9 se faire d'ici midi (12 h 00). Alors, je ne peux
10 pas vous dire neuf heures quinze (9 h 15), vous
11 devriez soumettre à neuf heures quinze (9 h 15) ou
12 à dix heures (10 h 00). Alors, si c'est par écrit,
13 ça doit être à neuf heures (9 h 00).

14 Me DELPHINE PITTET :

15 Neuf heures (9 h 00) lundi matin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Neuf heures (9 h 00) lundi matin. Et à d'autres qui
18 voudraient faire la même chose, je vous le dis.

19 Moi, quand c'est des argumentations, je demande au
20 greffe de bloquer le SDÉ après l'heure. Alors,
21 c'est neuf heures (9 h 00) ou c'est pas
22 « pantoute ».

23 Me DELPHINE PITTET :

24 O.K. Parfait.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, c'est...

3 Me DELPHINE PITTET :

4 C'est noté.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Parce que sinon, je trouve que c'est pas équitable
7 pour personne . Alors, s'il y en a d'autres qui
8 veulent faire leur argumentation écrite, ça nous
9 va, mais c'est pour neuf heures (9 h 00) lundi
10 matin.

11 Me DELPHINE PITTET :

12 Parfait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 D'accord? Merci. Alors, ça va clore l'audience pour
15 aujourd'hui. On va reprendre demain à neuf heures
16 (9 h 00). Merci.

17 AJOURNEMENT

18

1

2

SERMENT D'OFFICE :

3

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

4

certifie sous mon serment d'office, que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

7

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

8

Loi.

9

10

ET J'AI SIGNE:

11

12

13

Sténographe officiel. 200569-7